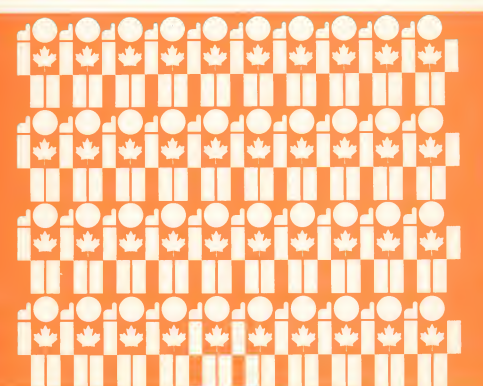
Catalogue 99-902

Guide Sommaire

Population totale



Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Des données sous plusieurs formes...

Statistique Canada diffuse des données sous diverses formes. Outre les publications, des totalisations habituelles et spéciales sont offertes sur imprimés d'ordinateur, sur microfiches et microfilms, et sur bandes magnétiques. Des cartes et d'autres documents de référence géographiques sont disponibles pour certaines sortes de données. L'accès direct à des données agrégées est possible par le truchement de CANSIM, la base de données ordinolingue et le système d'extraction de Statistique Canada.

Comment obtenir d'autres renseignements

Toutes demandes de renseignements au sujet de cette publication ou de statistiques et services connexes doivent être adressées au centre de référence de Statistique Canada à:

St. John's	772-4073	Sturgeon Falls	753-4888
Halifax	426-5331	Winnipeg	949-4020
Montréal	283-5725	Regina	359-5405
Ottawa	992-4734	Edmonton	420-3027
Toronto	966-6586	Vancouver	666-3691

À compter du printemps de 1982, vous pourrez téléphoner sans frais à chacun des centres de référence. Veuillez consulter votre annuaire téléphonique ou appeler le ou la téléphoniste au service 800 à 1-800-555-1212 pour obtenir le numéro du centre le plus rapproché, que vous pouvez composer sans frais.

Comment commander les publications

On peut se procurer cette publication et les autres publications de Statistique Canada auprès des agents autorisés et des autres librairies locales, par l'entremise des bureaux locaux de Statistique Canada, ou en écrivant à Ventes et services de publications, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0V7.



Guide Sommaire

Population totale

Décembre 1983
[illegible] 707

Prix: Canada, $9.50
Autres pays, $11.40

Catalogue 99-902

ISBN 0-660-51241-6

Ottawa

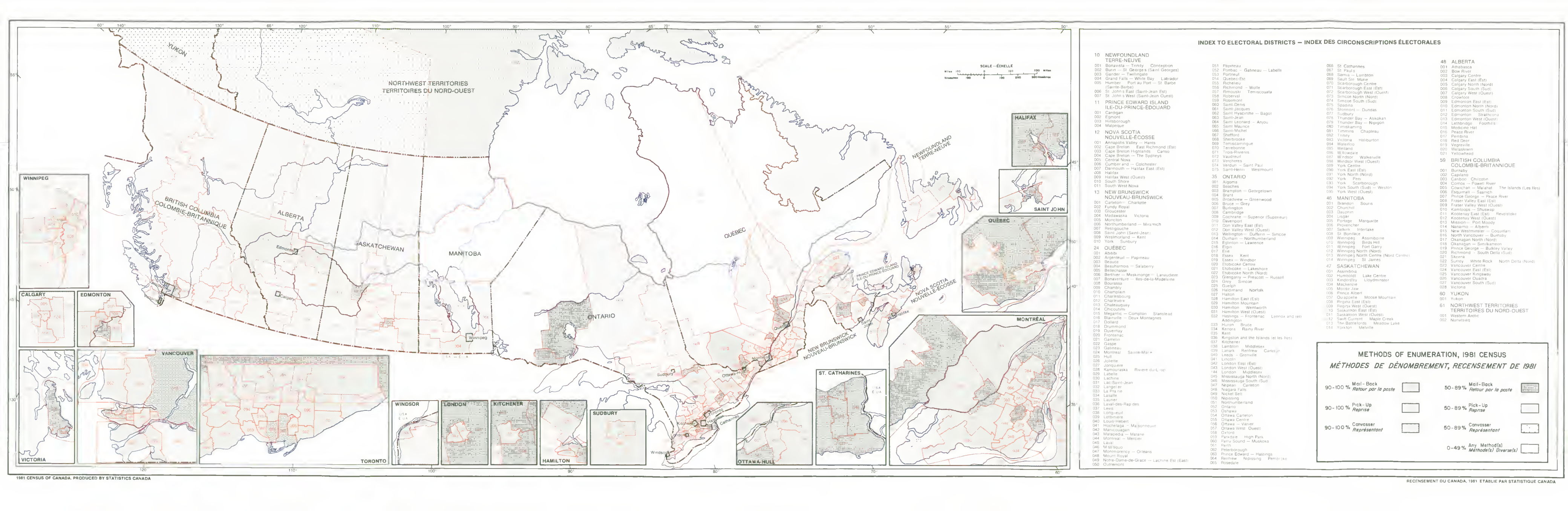

INDEX TO ELECTORAL DISTRICTS — INDEX DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES
10 NEWFOUNDLAND TERRE-NEUVE
11 PRINCE EDWARD ISLAND ILE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
12 NOVA SCOTIA NOUVELLE-ÉCOSSE
13 NEW BRUNSWICK NOUVEAU-BRUNSWICK
24 QUÉBEC
35 ONTARIO
46 MANITOBA
47 SASKATCHEWAN
48 ALBERTA
59 BRITISH COLUMBIA COLOMBIE-BRITANNIQUE
60 YUKON
61 NORTHWEST TERRITORIES TERRITOIRES DU NORD-OUEST
METHODS OF ENUMERATION, 1981 CENSUS
MÉTHODES DE DÉNOMBREMENT, RECENSEMENT DE 1981
90-100 % Mail-Back Retour par la poste
50-89 % Mail-Back Retour par la poste
90-100 % Pick-Up Reprise
50-89 % Pick-Up Reprise
90-100 % Canvasser Représentant
50-89 % Canvasser Représentant
0-49 % Any Method(s) Méthode(s) Diverse(s)
SCALE — ÉCHELLE
YUKON
NORTHWEST TERRITORIES TERRITOIRES DU NORD-OUEST
BRITISH COLUMBIA COLOMBIE-BRITANNIQUE
ALBERTA
SASKATCHEWAN
MANITOBA
ONTARIO
QUÉBEC
NEWFOUNDLAND TERRE-NEUVE
PRINCE EDWARD ISLAND ILE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
NOVA SCOTIA NOUVELLE-ÉCOSSE
NEW BRUNSWICK NOUVEAU-BRUNSWICK
WINNIPEG
CALGARY
EDMONTON
VICTORIA
VANCOUVER
TORONTO
WINDSOR
LONDON
KITCHENER
HAMILTON
SUDBURY
OTTAWA-HULL
ST. CATHARINES
MONTRÉAL
QUÉBEC
HALIFAX
SAINT JOHN
1981 CENSUS OF CANADA. PRODUCED BY STATISTICS CANADA
RECENSEMENT DU CANADA, 1981 ETABLIE PAR STATISTIQUE CANADA

TABLE DES MATIÈRES

Page

TABLE DES MATIÈRES - suite

TABLE DES MATIÈRES - fin

1.0 INTRODUCTION

Le présent guide sommaire vise deux buts. En premier lieu, il donne un aperçu général du recensement de 1981, à partir de l'étape d'élaboration jusqu'au traitement final des données. Puis, il présente aux utilisateurs de données des renseignements particuliers qui les aideront à comprendre et à utiliser au mieux les produits du recensement.

La mise au point de la méthodologie du recensement et des questionnaires commence bien avant le jour du recensement. La section 2 examine les précédents historiques ainsi que les exigences légales liés au recensement. Elle présente aussi l'élaboration du recensement de 1981, y compris le contenu du questionnaire, et quelques considérations sur les coûts et le programme d'essais.

Le recensement fait appel à des techniques complexes qui servent à assurer la collecte de données auprès de chaque ménage canadien. Parmi les méthodes employées, mentionnons l'autodénombrement dans les régions urbaines jusqu'au recensement par interview dans les régions éloignées du nord. Bien que tous les Canadiens doivent répondre à des questions de base, un échantillon de ceux-ci doivent remplir un questionnaire plus détaillé. La section 3 décrit les méthodes et les formules utilisées pour recueillir les données. Une fois la collecte effectuée, diverses techniques de codage et de contrôle servent à préparer les données au traitement par ordinateur. La section 4 explique comment ces étapes se sont déroulées en 1981.

Le reste du guide porte sur certaines questions intéressant l'utilisateur de données. La qualité des données et les produits de données sont traités dans les sections 5 et 6 respectivement. À la section 7, on examine les relations qui existent entre les questions posées le jour du recensement et les renseignements qui sont contenus dans la base des données. La section 8 indique à l'utilisateur ce qu'il doit prendre en compte lorsqu'il veut comparer les données de 1981 avec celles des recensements précédents. En dernier lieu, les annexes renferment les principales formules utilisées pour la collecte et le dépouillement ainsi que d'autres renseignements d'intérêt général.

Le document intitulé Guide sommaire - Population totale, est le premier de deux guides d'une série de produits de référence portant sur le recensement de la population de 1981. Le second, intitulé Guide sommaire - Population-échantillon, complète le présent guide. Ces deux publications remplacent la série Introduction au volume ainsi que le Rapport administratif du recensement de 1976 et des recensements antérieurs.

Le Guide sommaire - Population totale (n° 99-902 au catalogue) porte sur les variables pour lesquelles des données sont recueillies auprès de l'ensemble de la population (données intégrales). De façon plus particulière, ces variables comprennent les liens dans les familles, la date de naissance (âge), le sexe, l'état matrimonial, la langue maternelle, le soutien du ménage, le mode d'occupation et le genre de logement. Le Guide sommaire - Population-échantillon (n° 99-903 au catalogue) traite des variables découlant des données recueillies auprès d'un échantillon de la population (20 %) à l'aide d'un questionnaire plus complet.

Le lecteur remarquera qu'il existe d'autres produits de référence qui sont utilisés avec les guides sommaires dont, en particulier, le Dictionnaire du recensement de 1981 (n° 99-901 au catalogue) qui renferme les définitions des variables et des termes utilisés dans les produits de données du recensement de 1981. Ce dictionnaire indique si les données portant sur une variable de 1981 existaient également dans les recensements antérieurs, l'univers de chaque variable ainsi que les catégories de réponse dans la base de données du recensement de 1981.

Les publications Qualité des données - Population totale (n° 99-904 au catalogue) et Qualité des données - Population-échantillon (n° 99-905 au catalogue) renferment des mesures portant sur les erreurs d'observation, de réponse, de traitement ou d'échantillonnage et de pondération. Elles décrivent aussi la méthodologie ainsi que les procédures spéciales du recensement qui peuvent influer sur la qualité des données à l'égard de certaines variables.

Il existe aussi un certain nombre de produits géographiques de référence comme des cartes de référence, des listes de référence des secteurs de dénombrement ainsi que des listes de référence des noms de localités.

Une liste complète de toute la gamme des données et des produits de référence du recensement de 1981 peut être obtenue en consultant le document intitulé Produits et services du recensement du Canada de 1981 qui a été publié en juin 1982 (gratuit). Pour recevoir la liste des produits qui ont été ajoutés depuis cette date, le lecteur n'aura qu'à s'adresser à l'un des bureaux régionaux de Statistique Canada ou à consulter les renvois dans le dernier catalogue de Statistique Canada.

2.0 MISE AU POINT DU CONTENU

2.1 Introduction

Le recensement est un processus continu qui s'est perfectionné avec les années. La conception du recensement de 1981 a commencé bien avant le jour du recensement. Le recensement est basé en partie sur des précédents et en partie sur des exigences légales. Les besoins moins pressants du gouvernement et du secteur privé sont également pris en compte. Des consultations intensives ont lieu avec ces utilisateurs pour établir le contenu et les méthodes de partage des frais. La planification comprend aussi une autre partie importante soit la mise à l'essai des questionnaires du recensement et des méthodes de collecte de données.

2.2 Historique du recensement au Canada

Le premier recensement du Canada a eu lieu en 1871 aux termes de la loi découlant de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 et de la Loi du recensement de 1870. Bien que des recensements aient été effectués pendant la période coloniale dès 1666, leur fréquence n'était cependant pas régulière.

La Loi du recensement de 1870 a permis d'établir le cadre administratif du premier recensement postérieur à la Confédération. En effet, le recensement de 1871 a permis de dénombrer la population des quatre premières provinces afin de déterminer la "représentation selon la population" dans le nouveau Parlement.

À compter de ce recensement, les théoriciens ont choisi la méthode de dénombrement *de jure* plutôt que celle *de facto*. Cette dernière, utilisée largement en Europe à cette époque, consiste à dénombrer les résidents sur place le jour du recensement. En d'autres mots, les personnes sont dénombrées à l'endroit où elles se trouvent peu importe qu'il s'agisse ou non de leur domicile habituel. Par contre, dans la méthode *de jure*, les personnes sont dénombrées à l'endroit où elles se trouvent le jour du recensement puis les chiffres sont rectifiés en fonction du domicile habituel. C'est la méthode *de jure* qui a été utilisée dans tous les recensements du Canada et c'est également celle qui est exigée aux termes de la Loi électorale du Canada. (Se reporter à la sous-section 4.4 pour plus de détails sur cette méthodologie.)

Le bureau du recensement est devenu un bureau permanent du gouvernement en 1905 et la responsabilité d'effectuer un recensement aux termes de la loi est passée du ministère de l'Agriculture au ministère du Commerce en 1912. En 1918, le Bureau fédéral de la statistique était créé en vertu de la Loi sur la statistique. En 1971, une nouvelle loi en changeait le nom pour devenir Statistique Canada.

Le recensement de 1981 est le douzième recensement décennal à être effectué au Canada; en outre, il y a eu trois recensements quinquennaux à l'échelle du Canada: 1956, 1966 et 1976. À cause de la croissance rapide de la population et de l'urbanisation après la Seconde Guerre, le besoin s'est fait sentir d'effectuer un recensement national tous les cinq ans plutôt qu'une fois tous les dix ans. Au début du siècle, alors que les provinces de l'Ouest commençaient à se développer rapidement, des recensements réguliers quinquennaux des provinces des Prairies (Manitoba, Saskatchewan et Alberta) devinrent obligatoires en vertu d'une modification à la Loi sur la statistique (5 Edward VII, chapitre 6). À des intervalles de dix ans de 1906 à 1946, des recensements quinquennaux ont eu lieu dans les trois provinces des Prairies. Puis, en 1956, le recensement quinquennal fut étendu à toutes les provinces à la suite d'une décision prise à cette fin en octobre 1955 par le Conseil privé.

2.3 Exigences légales

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 précise clairement que la représentation au Parlement du Canada doit être proportionnelle à la population. La répartition des sièges pour chaque province est établie d'après les résultats du recensement décennal.

Outre la Loi sur la statistique, d'autres lois prévoient la tenue obligatoire d'un recensement. La Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales exige de rectifier les chiffres de population de chaque circonscription électorale afin de mieux délimiter les limites de ces circonscriptions. L'application de la Loi sur les langues officielles repose sur des chiffres précis de population par division de recensement et par langue officielle (français ou anglais) parlée comme langue maternelle, c'est-à-dire la langue qui est définie comme la première langue apprise et encore comprise.

La Loi précise aussi que les questions posées dans un recensement par Statistique Canada doivent être autorisées par un décret du gouverneur en conseil et publiées dans la Gazette du Canada. Le décret du Conseil autorisant le recensement de la population de 1981 a paru le 8 mars 1980.

2.4 Exigences non prévues par la Loi

L'application de diverses ententes fédérales-provinciales nécessite des renseignements directs et indirects du recensement. Ainsi, les formules de partage des coûts en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants, de la Loi sur les soins médicaux et de la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques utilisent les données du recensement.

D'autres ententes comme les Ententes de développement général, le Plan global de l'Île-du-Prince-Édouard et la Loi sur les subventions au développement régional doivent s'appuyer sur les chiffres du recensement relatifs à la population et au logement.

De plus, de nombreux programmes fédéraux nécessitent des données exhaustives nationales provenant du recensement. Parmi de tels programmes, mentionnons les programmes des Centres d'emploi du Canada, les programmes du ministère des Affaires indiennes et du Nord, les programmes de subventions au logement et les programmes de développement rural.

Les provinces et les municipalités utilisent largement les données du recensement dans les domaines suivants: soins de santé, éducation, aide sociale, urbanisme, transport et logement. En outre, d'autres sujets importants comme le lieu de travail, le revenu, l'origine ethnique et la profession sont examinés par les planificateurs des provinces et des municipalités.

En dernier lieu, les utilisateurs privés comme les entreprises, les groupes spéciaux et le monde universitaire trouvent un intérêt inestimable aux données du recensement.

2.5 Détermination du contenu

Pour planifier le contenu du recensement de 1981, Statistique Canada a consulté largement les représentants des administrations fédérale, provinciales et territoriales ainsi que leurs organismes. Des points de contact ont été nommés à chacun de ces paliers et des études approfondies des besoins et des utilisations des renseignements du recensement ont eu lieu. Des soumissions ont ensuite été présentées à Statistique Canada, expliquant en détail les exigences particulières de chaque niveau de gouvernement pour le programme du recensement de 1981. Comme on pouvait s'y attendre, étant donné la très grande diversité qui existe au pays, les soumissions renfermaient une longue liste de sujets d'intérêt. Grâce à des consultations entre le fédéral et les provinces, on a finalement pu mettre au point une liste abrégée définitive.

Cette liste prend en compte les exigences légales concernant l'âge, le sexe et la langue de toute la population. En outre, les ministères fédéraux ont demandé des données, entre autres sur le logement, l'immigration, la citoyenneté et l'origine ethnique.

2.6 Considérations sur le coût

À l'automne de 1977, d'autres consultations ont eu lieu pour essayer de trouver des moyens de réduire les coûts que devait absorber le gouvernement fédéral pour réaliser le recensement de 1981 tout en essayant de répondre à la majorité des besoins des principaux utilisateurs de données. Les provinces n'ont pas semblé vouloir accorder une aide financière directe, mais plutôt des éléments matériels comme des locaux.

Pour recouvrer une partie du coût total estimé du recensement de 1981 ($80 millions en dollars de 1978) pour les cinq années s'échelonnant de 1980 à 1984, le ministre responsable de Statistique Canada à l'époque a proposé aux principaux utilisateurs du gouvernement fédéral de partager une partie des coûts. Selon les estimations, il en coûtait $20 millions pour répondre aux besoins prioritaires au-delà des exigences légales minimales. De ce montant, environ $13 millions pouvaient être payés par les différents ministères fédéraux. Pour calculer la part de chacun, trois critères ont été appliqués:

a) les coûts relatifs de collecte et de traitement des différents groupes de données du recensement;

b) le groupe particulier de variables qui était essentiel à l'application d'un programme donné;
c) les sommes qu'il en aurait coûté à chaque ministère pour recueillir les mêmes données d'une source différente.

C'est ainsi que la formule mise au point par Statistique Canada et le Conseil du Trésor a permis de calculer les coûts suivants pour les différents ministères et organismes:

	(en millions de dollars de 1978)
Société canadienne d'hypothèques et de logement	2.0
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	4.7
Secrétariat d'État	3.4
Expansion économique régionale	1.5
Affaires Indiennes et du Nord	1.7

2.7 Programme d'essais modulaires

Entre 1976 et 1978, une série d'essais modulaires (MT) a été effectuée par le personnel du recensement. Deux raisons justifiaient ces essais. En premier lieu, il s'agissait d'améliorer la précision globale des questions existantes et, en second lieu, de mettre à l'essai de nouveaux concepts, comme celui de la "Personne 1" plutôt que du "chef de ménage" en tant que personne repère pour établir la situation des particuliers dans le ménage et, ultérieurement, les autres caractéristiques de la famille. On trouvera ci-après les résultats de ces différents essais.

2.7.1 Essai modulaire - MT-1

Personne 1

La première partie du MT-1 portait sur le concept de la "Personne 1". Pour établir la situation des particuliers dans le ménage ainsi que le genre et la composition de celui-ci, il importe d'établir le lien de tous les membres du ménage à une personne en particulier. Avant 1976, le conjoint masculin dans une famille époux-épouse était toujours considéré comme le chef du ménage. À la suite de ce recensement, un programme a été mis de

l'avant pour trouver un concept plus neutre d'où la "Personne 1". Lors de l'essai, tout membre adulte du ménage autre que les pensionnaires et les employés pouvait être la "Personne 1".

La "Personne 1" a remplacé l'expression "chef de ménage" à la suite des résultats de ces essais et de pourparlers avec les organismes statistiques d'autres pays.

Langue maternelle

Le MT-1 renfermait une seconde partie consistant à étudier une nouvelle formulation des questions sur la langue maternelle. En 1971, on avait remarqué que les recensés confondaient les concepts de "langue maternelle" et "langue de la mère". Les concepts de langue parlée à la maison, de langue d'enseignement et de langue de travail ont également été mis à l'essai. Des révisions mineures ont été apportées aux questions sur la langue maternelle et sur la langue parlée à la maison afin de clarifier les concepts et de se conformer aux exigences de la Loi sur les langues officielles.

Origine ethnique

La troisième partie du module portait sur plusieurs questions traitant des antécédents culturels comme l'origine ethnique, le lieu de naissance, l'immigration et la citoyenneté. La question sur l'origine ethnique a été révisée afin de permettre aux répondants d'indiquer l'origine ethnique des deux parents. Dans les recensements précédents, les réponses se limitaient à l'ancêtre paternel.

2.7.2 Essai modulaire - MT-2

Unions libres

Le premier module du MT-2 a également permis de vérifier le concept de la "Personne 1" mais avec une addition importante. On croyait que les questions traditionnelles sur l'état matrimonial n'étaient pas complètes et qu'elles ne reflétaient pas la tendance croissante des unions libres. Bien que le test ait indiqué que la question sur l'état matrimonial aurait eu avantage à être révisée pour inclure une catégorie de réponse pour les unions libres, cette révision n'a pas figuré sur le questionnaire du recensement de 1981.

Logement

Lors de l'essai, la question sur le type de construction du logement a fait l'objet de révisions importantes. Dans le passé, le questionnaire présentait différents types de construction et le recensé en choisissait un. Dans l'essai, une série de trois questions de sélection ont été posées aux recensés et l'interviewer en remplissait quatre autres. Les réponses à ces sept questions ont été entrées dans un ordinateur afin de déterminer le genre de logement en se basant sur un ensemble de règles établies à l'avance. Bien que cette méthode ait donné des résultats encourageants, ses coûts étaient beaucoup trop élevés; une solution de rechange a donc été mise de l'avant dans un essai subséquent.

Parmi les questions nouvelles révisées qui ont été mises à l'essai et incluses dans le questionnaire définitif, mentionnons celles sur le mode d'occupation des condominiums, les coûts d'habitation et l'état du logement.

2.7.3 Essai modulaire - MT-3

Cet essai renfermait un certain nombre de questions sur quatre sujets connexes. Les résultats ont entraîné des révisions mineures à certaines questions concernant la migration interne, l'activité et les caractéristiques de l'emploi, y compris le lieu de travail. L'essai comprenait une question sur la durée de résidence mais celle-ci n'a pas figuré sur le questionnaire définitif puisqu'elle chevauchait une question similaire destinée aux recensés qui devaient répondre aux questions sur le logement et le ménage.

La question sur la migration qui a été mise à l'essai devait servir à alléger les difficultés des recensés à consigner leur domicile cinq ans auparavant ainsi qu'à préciser le nom exact de leur municipalité.

Les questions de l'essai traitant de l'activité ainsi que des caractéristiques de l'emploi visaient à s'assurer que les statistiques recueillies seraient comparables à celles de l'enquête sur la population active. La question de l'essai sur le lieu de travail a entraîné un changement de présentation. À la suite de l'essai, le nombre de questions sur la profession est passé de trois à deux.

2.7.4 Essai modulaire - MT-4

Fécondité

Le MT-4 visait principalement à établir la meilleure façon de recueillir des données valides sur la fécondité. Lors de l'essai, on a demandé aux recensés de nous indiquer le nombre d "enfants mis au monde" au lieu du nombre d "enfants déjà nés". En outre, la question était posée à toutes les femmes plutôt qu'aux femmes mariées seulement.

Bien que la nouvelle question sur la fécondité ait donné de bons résultats dans les essais, seuls quelques changements ont été incorporés dans le questionnaire final, dont la révision "enfants déjà nés" par "enfants mis au monde". Cependant, la question n'a pas été posée à toutes les femmes de 15 ans et plus comme il avait été prévu.

Éducation

Les questions sur l'éducation portaient sur la scolarité, à partir de l'école primaire jusqu'au niveau postsecondaire. Les questions sur la formation professionnelle ou l'apprentissage visaient à recueillir des renseignements comparables à ceux qui avaient été recueillis et codés en 1971 sur le même sujet. Malheureusement, des contraintes financières nous ont forcés à abandonner cette question.

Les résultats du MT-4 ont entraîné une révision de la disposition, de la mise en ordre et de la formulation de presque toutes les questions sur la scolarité.

2.7.5 Essai modulaire - MT-5

Genre de logement

Les méthodes employées lors du MT-2 pour recueillir des données sur le genre de logement ont donné de bons résultats du point de vue du contenu; cependant les coûts prévus dans un recensement réel auraient été prohibitifs. La solution fut de demander aux recensés d'indiquer un "logement" a l'intérieur d'une "construction". Chaque terme était défini sur le questionnaire et sept choix, avec illustrations à l'appui, étaient fournis.

Les résultats du MT-5 nous ont amenés à répéter la procédure de 1976. Lors de ce recensement, l'agent recenseur avait codé le genre de logement qui avait donné les meilleurs résultats en fonction de celui qui avait été indiqué en 1971. Le coût élevé de cette méthode n'a cependant pas été accepté dans le budget du recensement de 1981.

Comme il ne restait plus de temps pour vérifier d'autres questions, la procédure d'autodénombrement de 1971 concernant le genre de logement a été réinstaurée et les divers genres d'illustrations de logements ont figuré en regard des cases de codage sur le questionnaire. Cette méthode a cependant entraîné un certain biais de réponse dans les données sur le genre de logement en 1981, plus spécialement dans les vieilles régions urbaines où les logements avaient subi des transformations ou des rénovations considérables (voir Qualité des données - Population totale, n° 99-904 au catalogue).

2.7.6 Recensement d'essai de 1978

En mars 1978, un essai final a été réalisé sur la conception plutôt que sur le contenu du questionnaire et des changements mineurs ont été apportés.

3.0 COLLECTE DES DONNÉES

3.1 Introduction

La collecte de données auprès de chaque ménage canadien le 3 juin 1981 n'était pas une mince affaire. Il a fallu embaucher plus de 33,000 personnes pour effectuer l'opération. Les méthodes de collecte ont varié selon les régions. Dans les régions urbaines, les agents recenseurs ont livré les formules aux ménages et ceux-ci devaient les remplir et les renvoyer par la poste. Dans les régions éloignées du nord, les agents recenseurs ont procédé à des interviews personnelles.

Dans tout recensement, il est important d'exercer un contrôle rigoureux sur les méthodes et les formules. Grâce à un système de dossiers et à certaines formules admimistratives, on s'est assuré que chaque personne soit du nombre. Différentes formules ou questionnaires ont servi selon la méthode de collecte utilisée et les divers genres de ménages. En outre, une formule longue a permis de recueillir un plus grand éventail de renseignements auprès d'un échantillon de Canadiens.

3.2 Autodénombrement

Plus de 96 % des habitants du Canada ont été recensés par autodénombrement en 1981 tandis que le reste, la plupart demeurant dans des institutions et dans les régions éloignées du nord, ont été interrogés par un recenseur. Les questionnaires que devaient remplir les recensés étaient soient livrés et retournés par la poste (ce qui fut le cas pour 60 % de la population des grands centres urbains) alors que dans les petits centres urbains et dans les régions rurales, un système de "livraison/reprise" a été adopté.

L'autodénombrement a été la principale méthode employée pour un certain nombre de raisons. Elle avait donné de bons résultats en 1971 et en 1976 et des données de haute qualité avaient été obtenues à un coût qui était inférieur à ceux de méthodes traditionnelles d'interview. Outre les coûts, la méthode d'autodénombrement comporte généralement certains avantages. Ainsi, le recensé donne le plus souvent de meilleures réponses à certaines questions s'il a le temps de consulter d'autres sources ou dossiers, des certificats de naissance et des déclarations d'impôt. De plus, toute erreur que le recenseur pouvait introduire dans une réponse par une mauvaise interprétation de la question est ainsi éliminée.

3.3 Échantillonnage

Bien que tous les Canadiens aient répondu aux questions de base, certains ménages choisis au hasard ont eu à répondre à des questions supplémentaires. Tout en tenant compte de la question des coûts et de l'exactitude des données, l'échantillon de 1981 a été établi à un cinquième de tout l'univers des ménages privés. Il s'agissait ainsi d'une réduction par rapport à l'échantillon de 33 % de 1971. On croyait qu'un échantillon d'un cinquième fournirait un meilleur champ d'observation et une qualité acceptable au niveau des données. Pour plus de renseignements sur l'échantillonnage, voir Qualité des données - Population-échantillon (no 99-905 au catalogue).

Environ quatre cinquièmes des ménages privés ont répondu aux questions de base sur la formule 2A (voir la sous-section 3.5 et l'annexe B qui décrivent les formules). Le questionnaire a été conçu de façon à répondre à deux objectifs généraux. Certaines des questions étaient formulées pour satisfaire des exigences légales (par exemple, la date de naissance, la langue maternelle). D'autres visaient à assurer une couverture complète de la population et à aider les agents recenseurs à consigner les résidents temporaires à leur domicile habituel comme le demande la méthode de jure.

Un cinquième des ménages privés ont été recensés sur une formule 2B. Cette formule renfermait les mêmes questions que la formule 2A mais avec en plus des questions supplémentaires sur les caractéristiques du logement et les caractéristiques sociales et économiques. Ces renseignements additionnels ont habituellement été recueillis auprès d'un échantillon de la population et ce, pour deux raisons. D'abord, l'échantillonnage réduit considérablement les coûts de la collecte et du traitement des données. En second lieu, le fardeau de réponse est amoindri si seulement certains ménages ont à répondre à toutes les questions.

De façon générale, l'échantillonnage n'a pas été utilisé dans les régions éloignées du Canada. Chaque ménage a rempli le questionnaire complet afin que les données des petites localités du nord représentent l'image réelle de ce coin du pays. De même, l'échantillonnage n'a pas été appliqué à d'autres cas spéciaux. Les deux genres de ménages collectifs ou de groupe tombent dans cette catégorie. Les personnes dans les ménages collectifs hors institution ont répondu au questionnaire complet, sauf aux questions sur le logement. Les autorités de ménages collectifs institutionnels, comme les prisons, les orphelinats et les maisons de repos, n'ont répondu qu'aux questions obligatoires au nom de leurs pensionnaires.

De façon générale, les ménages collectifs, les Canadiens en poste à l'étranger ou travaillant en mer n'ont pas été échantillonnés. Cependant, certaines questions n'ont pas été posées dans quelques cas. Ainsi, aucune information sur le logement n'a été recueillie auprès des ménages collectifs ou de ceux qui vivaient outre-mer. En outre, les pensionnaires d'institution n'ont eu à répondre qu'aux questions obligatoires de la formule 2A, étant donné les difficultés éprouvées dans le passé à recueillir des renseignements exacts de ce genre de personnes. Dans bon nombre de cas, il a été prouvé qu'une forte proportion de cette population était incapable de répondre aux questions.

3.4 Procédures sur le terrain

Le dénombrement de plus de 8.5 millions de ménages en 1981 a nécessité l'embauchage d'un personnel imposant pour contrôler tous les questionnaires et tous les détails connexes relatifs à la réalisation du recensement. Plus de 33,000 personnes ont été recrutées dans les localités du Canada pour y recenser toute la population. La majorité de ces employés, qui étaient embauchés temporairement, étaient des recenseurs.

Chaque recenseur se voyait attribuer une ou plusieurs régions géographiques appelées secteurs de dénombrement. La densité de population de ces secteurs variait de 0.19 logement par kilomètre carré dans les régions rurales à 96 logements privés ou plus dans les régions urbaines lorsque les questionnaires étaient renvoyés par la poste.

Le nombre moyen de ménages attribués s'échelonnait entre 125 dans les régions rurales à 375 dans les régions urbaines. Ces régions respectent les diverses limites comme celles des provinces, des circonscriptions électorales fédérales, des divisions de recensement, des subdivisions de recensement et des secteurs de recensement. De fait, ces secteurs de dénombrement forment l'unité de base à partir de laquelle les données sont agrégées et totalisées.

Les recenseurs ont constitué à peu près le seul contact personnel que les Canadiens ont eu avec le recensement de 1981. Pour cette raison, les agents recenseurs ont été soigneusement choisis et formés dans les localités par les commissaires au recensement. Au cours de la semaine qui a précédé le jour du recensement, les recenseurs ont reçu deux demi-journées de formation sur les procédures de livraison. Après le 3 juin, d'autres séances ont porté sur le suivi téléphonique et le suivi sur place dans les secteurs de retour par la poste ainsi que sur les procédures pertinentes dans les secteurs de reprise.

Outre la sélection et la formation des recenseurs, le commissaire au recensement était chargé du dénombrement de chaque SD dans son district. Ces districts de commissaires au recensement étaient des subdivisions de circonscriptions électorales fédérales. Les CR ont pris connaissance de leur district au cours du mois d'avril 1981. Les cartes et les limites ont été vérifiées afin de s'assurer qu'aucun logement ni particulier ne serait omis ni compté deux fois. De plus, on a procédé à la mise à jour des listes de logements collectifs. On a aussi tenté de résoudre tous les problèmes qui pouvaient se poser, comme l'entrée dans les immeubles d'appartements à sécurité élevée.

Au cours de la semaine précédant le jour du recensement, les recenseurs ont livré les questionnaires à chaque logement privé dans leurs secteurs de dénombrement, sauf dans les secteurs de recensement par interview. Les logements collectifs ont été visités dans les deux jours qui ont précédé le jour du recensement afin de trouver une personne responsable qui veillerait à la distribution des formules ou à la transcription des données administratives le jour du recensement. Dans les logements collectifs de très bref séjour, qui comptent un nombre très élevé de résidents de passage, comme les hôtels et les motels, le dénombrement a eu lieu dans la soirée du 2 juin 1981.

Au cours des trois semaines qui ont suivi, les recenseurs ont vérifié tous les questionnaires. Ils se sont efforcés d'amener tous les ménages à répondre à toutes les questions appropriées. Dans les secteurs de retour par la poste, les questions non répondues ont été consignées afin d'effectuer un suivi téléphonique et, au besoin, un suivi sur place. On a aussi utilisé la méthode de suivi sur place dans le cas des ménages ayant refusé de répondre. Pour ce qui est des secteurs de reprise, la vérification s'est faite avec le recensé, lorsque la chose était possible, au moment de la reprise du questionnaire.

Les commissaires au recensement ont effectué continuellement des vérifications à toutes les étapes du travail des recenseurs, à partir de la livraison jusqu'à l'étape des questionnaires remplis. Ces vérifications ont aidé les recenseurs qui éprouvaient des difficultés et elles ont permis de réduire les erreurs au minimum.

Les recenseurs, et de fait toutes les personnes qui étaient liées au recensement, ont été tenus de prêter le Serment de discrétion afin de protéger la confidentialité des réponses données par les recensés.

3.5 Description des formules

Formule 1: Registre des visites

Le Registre des visites (RV), ou formule 1, était un dossier récapitulatif utilisé par les recenseurs pour s'assurer que tous les logements du SD y étaient consignés et dénombrés. Ce registre, qui présentait un certain caractère comptable et administratif, devait aider les recenseurs dans leur travail. Le registre se composait de trois sections principales: les logements privés occupés, les logements privés inoccupés et les logements collectifs. Chaque logement privé, dans la section I, recevait un numéro et son adresse de voirie était consignée. D'autres renseignements, comme le nombre de résidents habituels et temporaires, le nom de la personne repère du ménage, la langue préférée pour le dénombrement ainsi que la date de la première visite au ménage, ont également été inscrits. De plus, les recenseurs pouvaient y consigner tous les questionnaires reçus par la poste, tous les suivis téléphoniques ou sur place ainsi que tout renseignement concernant les formules remplies dans les secteurs de reprise et dans les secteurs de recensement par interview. Le registre permettait également d'établir les ménages qui devaient recevoir le questionnaire complet (formule 2B).

Dans le cas des logements inoccupés, seules l'adresse de voirie et la date de visite étaient inscrites dans la section II. Ces données ont été utilisées ultérieurement lors de la vérification des logements vacants dans un échantillon de SD.

La section III permettait au recenseur de consigner des renseignements au sujet des logements collectifs occupés et inoccupés, leur adresse de voirie, le nom et le genre de logement collectif ainsi que le nombre de résidents habituels ou temporaires.

Formule 1A: Dossier des logements collectifs

Cette formule servait à dénombrer les résidents temporaires dans les logements collectifs, tels les hôpitaux généraux et les prisons.

Formule 2A: Questionnaire sur la population et le logement - Formule abrégée

Cette formule a été utilisée pour recenser environ les quatre cinquièmes des ménages privés. Le numéro du ménage et l'adresse de voirie étaient indiqués à la page 1 de sorte que le recenseur pouvait vérifier ces renseignements avec ceux du Registre des visites afin d'assurer une couverture complète de la population. Les logements occupés uniquement par des résidents temporaires ont été dénombrés afin de respecter les exigences du recensement de jure. Les logements occupés uniquement par des résidents étrangers ont également été dénombrés et leurs résidents ont par la suite été exclus des chiffres de population.

Cinq des douze questions ont permis de recueillir des renseignements de base sur l'âge, le sexe et le nombre de membres dans les ménages. Il y avait une question sur la langue et trois sur le logement. Les trois questions qui restaient ont permis de faire la distinction entre les résidents habituels et les résidents temporaires du ménage.

Le questionnaire renfermait des lignes directrices pour aider les recensés à répondre à certaines questions, spécialement celles concernant le "lien avec la Personne 1", l'état matrimonial ainsi que le mode d'occupation et le genre de logement. Dans ce dernier cas, des illustrations étaient fournies.

Formule 2B: Questionnaire sur la population et le logement - Formule complète

La formule 2B renfermait les 12 questions de la formule 2A et 34 questions supplémentaires. Ce questionnaire a servi à recenser un cinquième des ménages privés dans les secteurs d'autodénombrement, alors que dans les secteurs de recensement par interview (régions éloignées et régions du nord) où il n'y a généralement pas eu d'échantillonnage, il a été distribué à chaque ménage. Il convient de remarquer que l'échantillonnage a été utilisé à Whitehorse qui renferme environ 20 % de la population du Yukon.

Il y avait 10 questions sur le logement, 16 sur les caractéristiques sociales comme l'origine ethnique et l'immigration, et huit sur des sujets économiques comme l'emploi et le revenu. Les instructions servant à répondre à ces questions figuraient dans un guide à l'intention du recensé (formule 9B). La formule 2B a été utilisée par le recenseur pour inscrire les renseignements aux questions 1 à 6 dans le cas des résidents habituels d'institutions. Étant donné que ce groupe renferme non seulement les prisonniers des établissements de

correction mais aussi les personnes dans les maisons de repos et les orphelinats qui étaient incapables de répondre, ces renseignements ont généralement été tirés de dossiers administratifs.

Formule 2C

Cette formule a servi à recenser les Canadiens en poste à l'étranger comme les fonctionnaires du gouvernement et les membres des Forces armées. Bien qu'elle comportait toutes les questions sur la population (sauf celle sur la mobilité), elle ne renfermait aucune question sur le logement, puisque de tels renseignements n'auraient aucune utilité avec les données sur le stock et les caractéristiques des logements au Canada. Cette formule présentait cependant des questions supplémentaires au sujet du domicile habituel du recensé au Canada.

Formule 3: Questionnaire individuel de recensement

Cette formule a servi à recenser les personnes dans les logements collectifs hors institution, comme les hôtels, les motels et les maisons de chambres. Elle ne renfermait aucune question sur le logement. Les résidents habituels ont été tenus de répondre à toutes les questions, qui étaient essentiellement les mêmes que celles que l'on retrouvait sur la formule 2B.

Les résidents temporaires ne devaient répondre qu'aux neuf premières questions qui étaient essentiellement les mêmes que celles de la formule 2A. Cela a aidé les agents recenseurs à trouver leur domicile habituel. Cette formule a aussi été utilisée dans les ménages privés lorsque certains membres, comme des pensionnaires, désiraient ne pas inscrire leurs réponses sur le même questionnaire que le reste du ménage. Par la suite, les renseignements qui ont été recueillis de cette manière ont été reportés sur une formule régulière 2B pour faciliter l'introduction sur clavier des données.

Toutes les formules ont été imprimées en anglais et en français mais les recenseurs et les interprètes disposaient également de la traduction des questions et d'autres renseignements sur les formules 2A, 2B et 9B dans 21 autres langues afin d'aider les personnes qui ne pouvaient lire aucune des deux langues officielles. Dans bon nombre de régions ethniques, des interprètes étaient disponibles pour aider le recensé à répondre aux questions.

Formule 9B: Guide du recensement de 1981

Ce guide était inséré dans toutes les trousses livrées aux ménages de l'échantillon afin de leur expliquer chaque question de la formule 2B. Le numéro de chaque question était accompagné d'une phrase ou d'un paragraphe qui donnait des renseignements additionnels aux recensés lorsqu'ils remplissaient leur questionnaire du recensement.

4.0 DÉPOUILLEMENT DES DONNÉES

4.1 Introduction

Le dépouillement des données du recensement de 1981 a constitué une opération complexe qui a commencé dans les bureaux régionaux pour se terminer au bureau central à Ottawa. Pour ce recensement, les bureaux régionaux ont effectué une plus grande partie de l'opération que dans les années passées.

Essentiellement, le dépouillement comprenait l'enregistrement des questionnaires, leur vérification pour fins d'intégralité et de précision et la saisie des données sur bande magnétique pour fins d'extraction sous forme de tableaux. En même temps, les données ont été vérifiées et contrevérifiées lors de nombreuses opérations informatiques et manuelles.

Pendant le dépouillement, les personnes qui avaient été recensées hors de leur domicile habituel ont été ajoutées aux chiffres des divers secteurs de dénombrement. D'autres procédures avaient été mises de l'avant pour protéger la confidentialité des particuliers avant la diffusion des données.

4.2 Dépouillement aux bureaux régionaux

Pour accroître l'efficacité et réduire le coût total de l'opération, Statistique Canada et Revenu Canada - Impôt (RCI) furent convenus de partager les locaux et les installations pour le dépouillement et l'entrée directe des données. Les opérations du recensement de 1981 ont eu lieu dans quatre centres régionaux de RCI situés à St. John's, Shawinigan, Winnipeg et Surrey, ainsi qu'au bureau central. Des contrôles spéciaux ont permis d'isoler les renseignements du recensement de ceux de Revenu Canada afin qu'il n'existe aucune possibilité de divulgation de données.

Les questionnaires remplis de chaque SD ont été envoyés d'une Sous-section de la collecte sur le terrain à un bureau régional de dépouillement où six opérations ont été effectuées entre juin et décembre 1981. Chacune de ces opérations est décrite ci-dessous.

Opération 1 - Réception et enregistrement

Après avoir reçu les questionnaires de la Sous-section de la collecte sur le terrain, on a procédé à diverses vérifications administratives en vue de rationaliser le dépouillement. Les bordereaux de chaque boîte de SD ont été vérifiés et consignés dans un registre de contrôle central. Lorsque des questionnaires étaient incomplets, endommagés ou manquants, toute donnée existante était alors reportée à partir des Fiches de questionnaires manquants ou de questionnaires incomplets sur une formule 2A ou 2B. Si le questionnaire manquait, seules les données de base, comme l'adresse, le nom de la Personne 1 et le nombre habituel de résidents pouvaient être transcrits à partir du Registre des visites. Les boîtes de questionnaires ont ensuite été envoyées à l'opération suivante.

Opération 2 - Contre-vérification des dossiers

Cette vérification ne s'est appliquée que sur un échantillon de secteurs de dénombrement. Le but de l'opération était d'évaluer le taux de sous-dénombrement au recensement de 1981. Un échantillon de personnes a été tiré des dossiers du recensement de 1976 puis les documents de 1981 ont été examinés pour tenter d'y retrouver les mêmes personnes. Si les personnes étaient retrouvées, les caractéristiques de 1981 étaient notées puis le fichier de 1976 était renvoyé au bureau central. En cas d'échec, un dépistage subséquent avait lieu afin de déterminer si les personnes en question avaient été dénombrées dans un autre SD.

Opération 3 - Préparation des documents

Cette opération consistait à vérifier l'incohérence des renseignements sur les questionnaires du recensement de 1981 en regard de ceux qui figuraient dans les Registres des visites (RV). Il s'agissait de s'assurer que le nombre de résidents habituels inscrit sur les RV correspondait au nombre inscrit sur les questionnaires. En outre, les documents ont été préparés en vue d'un dépouillement en s'assurant d'abord que toutes les inscriptions étaient lisibles et qu'elles pouvaient facilement être introduites sur clavier. Les réponses écrites aux questions sur la situation des particuliers dans le ménage, sur la langue, le lieu de naissance, l'origine ethnique et la religion ont été codées. On a ensuite procédé à un contrôle de la qualité de la vérification et du codage.

Opération 4 - Additions et mise en ordre

Cette opération consistait à faire un rapprochement entre les chiffres de base de la population et des ménages paraissant sur les RV et les questionnaires. Après cette opération, une vérification de la qualité a eu lieu et si les écarts dépassaient les niveaux préétablis, le SD était corrigé.

En outre, les documents ont été mis en ordre selon leur type, c'est-à-dire selon qu'il s'agissait d'un logement privé, inoccupé ou collectif, afin de permettre l'inscription d'autres codes et l'entrée directe des données. Le nombre de documents, de ménages et de personnes a été consigné pour servir de contrôles dans les opérations subséquentes. Après chaque étape de dépouillement, on comptait les documents pour s'assurer qu'il n'en manquait pas.

Opération 5 - Codage des noms de lieux et des variables économiques

Les réponses écrites à certaines questions - les questions 36 (mobilité), 41 (activité économique), 42 (lieu de travail), 43 (profession) et 44 (statut professionnel) - sur la formule 2B ont été traduites en codes numériques lors de cette opération. On a utilisé les sources suivantes pour le codage:

Cahier des codes géographiques: Liste des lieux géographiques servant au codage des réponses des questions 36 et 42.

Répertoire des rues: Liste des adresses de voirie servant au codage des réponses de la question 42.

Liste des établissements: Codes pour la question 41 lorsque le nom de l'entreprise était donné.

Classification des activités économiques: Codes pour la question 41 lorsqu'une description de l'activité économique figurait sur le questionnaire.

Manuel de codage des professions: Liste des professions servant au codage des réponses de la question 43.

Les surveillants ont réglé toutes divergences dans le codage avant d'envoyer les questionnaires d'un SD particulier à l'opération suivante. Dans certains cas, d'autres sources ont dû être consultées, par exemple, des annuaires de villes et des spécialistes.

Opération 6 - Mise en lots et envoi

Les questionnaires ont été mis en lots pour envoi à l'entrée directe des données qui se faisait dans les centres de dépouillement régionaux puis, de là, au bureau central à Ottawa pour le dépouillement.

4.3 Entrée directe des données

Les renseignements numériques pertinents relatifs aux lots de formules 2A et 2B ont été entrés directement dans l'ordinateur. Cette opération, qui s'est faite dans les installations disponibles de Revenu Canada, remplaçait le système plus coûteux qui avait été utilisé en 1971 et en 1976 et que l'on connaissait sous le nom de FOSDIC (Appareil de lecture optique pour transfert informatique).

Au fur et à mesure de l'entrée des données dans l'ordinateur, la qualité des renseignements était contrôlée de deux façons. L'opérateur introduisait tous les documents de lots et toute erreur de frappe était signalée. Les documents-échantillon du groupe de 25 ou de 50 devaient être vérifiés par l'ordinateur avant que l'opérateur poursuive l'entrée. Si les documents-échantillon étaient acceptés, l'opérateur passait tout le lot afin de vérifier les documents non échantillonnés qui pouvaient renfermer des erreurs de frappe. Si l'échantillon était rejeté, l'opérateur devait alors réintroduire tous les documents non échantillonnés.

Les quatre centres régionaux d'impôt situés à l'extérieur d'Ottawa étaient reliés directement entre eux à l'ordinateur central de Revenu Canada - Impôt (RCI), à Ottawa. Toutes les données du recensement ont donc été temporairement stockées sur disquettes au centre informatique de RCI à Ottawa. Une fois acceptées, ces données ont été transférées sur bandes magnétiques qui étaient ensuite ramassées tous les jours pour être livrées à l'opération de dépouillement au bureau central de Statistique Canada à Ottawa.

Une fois l'entrée directe des données effectuée aux bureaux régionaux de RCI, les questionnaires et les formules connexes ont été retournés aux bureaux régionaux de Statistique Canada avant d'être envoyés au bureau central à Ottawa.

4.4 Dépouillement au bureau central

Enregistrement

Les trois principales composantes servant à l'entrée des données, c'est-à-dire les Registres des visites, les bandes de données et les questionnaires de chaque SD, ont subi un dépouillement ultérieur au bureau central. Toute composante reçue était enregistrée sur terminal d'ordinateur. Cet enregistrement faisait appel à un système de contrôle automatisé connu sous le nom de Fichier principal de contrôle du traitement qui permettait de s'assurer qu'aucune étape du dépouillement n'était oubliée. Chaque étape dans la chaîne du fichier était enregistrée dans le FPCT de façon à connaître à tout moment l'état d'un SD.

Après l'enregistrement, les Registres des visites ont été envoyés à la Division de la géographie où le personnel s'est assuré que les limites de chaque SD ont été respectées. En cas d'erreurs, des corrections étaient apportées sur les documents et dans la base de données.

On a ensuite vérifié les bandes de données pour y déceler les erreurs et des copies ont été faites au cas ou l'on en aurait besoin. Une fois l'enregistrement effectué et toutes les corrections apportées aux trois composantes, les bandes ont été soumises à l'analyse des données. L'analyse comportait des vérifications du genre de documents et de ménages, le rapprochement entre le nombre de documents et le nombre de personnes, le dépouillement des questionnaires de résidents "en dehors du Canada" et le dépouillement des données des particuliers qui étaient absents de leur domicile habituel le jour du recensement.

Additions aléatoires

Du fait que la méthode de jure a permis de recenser toutes les personnes où elles se trouvaient le jour du recensement, des corrections ont été apportées lorsque le lieu de dénombrement n'était pas le lieu de résidence. Ces additions aléatoires ont permis de rectifier les données dans les cas suivants:

Résidents Temporaires

Un résident temporaire est une personne qui a été dénombrée le jour du recensement quelque part au Canada, autre qu'à son domicile habituel. Les données recueillies auprès de telles personnes par les formules 1A ou 3 comprennent l'adresse du domicile habituel. Vu le grand nombre de cas de ce genre (on en a eu plus de 450,000 en 1976), il n'a pas été possible de vérifier chacun d'eux individuellement. On a donc prélevé un échantillon qui a servi à produire des estimations du nombre de personnes qui n'avaient pas été recensées à leur domicile habituel.

Un échantillon systématique entre 1 % et 2 % a été tiré de chacune des strates qui composaient les RMR, les non-RMR ainsi que les logements privés et collectifs. À l'intérieur de chaque strate, on a pris le nombre de personnes recensées à leur domicile habituel, le nombre de personnes non recensées à leur domicile habituel et le nombre de cas indécis (renseignements insuffisants fournis sur la résidence) pour évaluer le nombre d'additions qui devraient être faites à la base des données du recensement pour chaque région, RMR ou non-RMR. À l'aide de ces renseignements, on a estimé le nombre de personnes dénombrées comme résidents temporaires qui aurait dû être ajouté au chiffre de population pour leurs lieux de résidence. On a ensuite établi un profil des additions basées sur la répartition par âge, sexe et état matrimonial du nombre de "personnes non recensées à leur domicile habituel" faisant partie de l'échantillon de résidents temporaires.

À l'aide de ce profil, des enregistrements ont été choisis au hasard afin de représenter les résidents temporaires qui avaient été ajoutés à la base de données du recensement.

Personnes en dehors du Canada

Les résidents habituels du Canada qui étaient en dehors du pays le jour du recensement, par exemple les fonctionnaires du gouvernement et le personnel des Forces armées, ont dû remplir la formule 2C. Sur cette formule, ils devaient fournir l'adresse de leur résidence permanente au Canada. S'ils n'avaient pas été comptés dans leur SD de résidence, ils seraient ajoutés dans la base de données. Si leur adresse n'avait pas été inscrite, ils seraient ajoutés au hasard dans un SD quelque part au Canada.

Les Canadiens qui travaillaient à bord d'un navire marchand canadien le jour du recensement ont été recensés sur une formule 3. S'ils indiquaient un lieu de résidence habituelle au Canada, la formule était intégrée au système décrit précédemment au sujet des résidents temporaires. Dans les cas de ceux qui n'ont indiqué aucun lieu de résidence au Canada, des SD collectifs spéciaux ont été établis qui permettaient de relier ces personnes au port d'origine de leur navire.

Vérification des logements vacants

Après le dénombrement, on a vérifié un échantillon de logements privés indiqués comme inoccupés afin de déceler si des personnes avaient été oubliées par inadvertance. Les personnes qui ont été ainsi découvertes ont fait l'objet d'une pondération puis ont été ajoutées au chiffre total de population. En 1981, cette procédure a entraîné l'addition de 82,356 personnes dans les ménages privés dont 52,518 étaient membres de familles de recensement et 29,838 ne l'étaient pas.

Contrôle et imputation

Après l'analyse et les ajustements, les données ont été remaniées pour le contrôle et l'imputation. On a d'abord chargé les fichiers dans un système connu sous le nom de base de données Rapid. L'opération suivante, qui était le contrôle et l'imputation, consistait à examiner chaque ensemble de données pour y déceler des inscriptions illogiques ou irrégulières. Dans certains cas, il s'agissait d'erreurs ou d'omissions faites par les répondants, tandis que dans d'autres cas, il s'agissait d'erreurs effectuées par le personnel du recensement au cours du codage ou de la saisie des données. Alors que l'étape du contrôle s'attachait à déceler les erreurs, l'étape de l'imputation permettait d'attribuer des valeurs aux inscriptions manquantes ou incorrectes tout en conservant les caractéristiques de distribution des données épurées. Ce système automatisé de contrôle et d'imputation constituait la dernière vérification pour retracer les données incohérentes.

Pour trouver les erreurs au niveau du lien avec la Personne 1, de la date de naissance, du sexe et de l'état matrimonial, on s'est servi d'un système connu sous le nom de CANEDIT. En 1976, on avait utilisé une procédure semblable. Essentiellement, lorsqu'il y avait une incohérence entre deux variables ou plus, on invalidait la valeur illogique. Lorsqu'il y avait plus d'une valeur en cause, on essayait d'invalider le plus petit nombre de valeurs tout en rectifiant les données. On cherchait ensuite un enregistrement "donneur" dans

lequel toutes les autres valeurs d'un ensemble s'appariaient ou ressemblaient beaucoup à l'enregistrement en question. Les valeurs de l'enregistrement donneur étaient alors imputées pour la valeur qui avait été enlevée de l'enregistrement en question. Par exemple, si un enregistrement indiquait qu'une femme était mariée à la Personne 1 et que sa date de naissance était le 28 février 1976 (ce qui lui donnait 5 ans au moment du recensement de 1981), on invalidait alors la date de naissance déclarée et on imputait un âge approprié à partir d'un enregistrement donneur.

Lorsqu'une valeur n'était pas illogique mais avait tout simplement été oubliée, on se servait de la même méthode d'imputation. On prenait alors une valeur d'un enregistrement donneur qui ne venait pas en contradiction avec les autres valeurs déjà présentes dans les données. Ce système a également été utilisé pour deux variables sur le logement, c'est-à-dire le mode d'occupation et le genre de logement.

Dans le cas des autres variables du fichier 2A, on a établi un système plus complexe pour le recensement de 1981: les tables logiques de décision. Ces tables, qui servaient à indiquer les mesures à prendre pour le contrôle, étaient automatiquement insérées dans les programmes informatiques. Le système, beaucoup plus perfectionné que le CANEDIT, a permis d'effectuer une meilleure manipulation des données. De fait, la table de décision d'une variable donnée consistait en une série d'énoncés "IF-THEN" (SI-ALORS) dont l'ordinateur se servait pour établir les diverses étapes de sa recherche.

À partir de chaque lot d'observations, on a d'abord effectué les corrections qui ne pouvaient être faites par une vérification des données par recoupement (par exemple, des réponses multiples à la question sur la langue maternelle où les données pour toute la famille ont été vérifiées afin de choisir celles qui convenaient le mieux). Les réponses contradictoires et les non-réponses nécessitant une imputation ont alors été retracées. Le système cherchait ensuite dans les dossiers voisins du même secteur de dénombrement, d'abord dans une direction puis dans l'autre, l'enregistrement qui convenait. Dans le cas de certaines variables principales, il fallait un couplage parfait; dans d'autres cas, on se contentait du meilleur couplage possible. Lorsque nous ne pouvions trouver aucun couplage des caractéristiques obligatoires dans les limites de la recherche, on utilisait une valeur par défaut au lieu d'une valeur imputée.

La question sur le mode d'occupation du logement peut servir à illustrer le contrôle CANEDIT et la procédure d'imputation. Pour cette variable, on a retrouvé 72,178 questionnaires comportant des non-réponses et 1,675 comportant des réponses incorrectes. Ces niveaux représentent 0.88 % et 0.02 % respectivement du nombre total de logements occupés.

Pourcentage de données en blanc et invalides, non imputées et imputées dans les catégories "possédés" et "loués", recensement de 1981

Catégories	Non imputées (%)	Imputées (%)
Possédés	61.73	62.24
Loués	37.38	37.76
Données en blanc	0.88	-
Invalides	0.02	-

Les inscriptions en blanc et invalides ont été éliminées par l'imputation aléatoire tout en essayant de conserver le plus possible les valeurs de distribution déclarées de la variable.

Système d'extraction

Une fois les données épurées à l'étape du contrôle et de l'imputation, elles pouvaient être envoyées dans la base de données RAPID pour fins de totalisations. Le système STATPAK, conçu pour Statistique Canada, sert depuis le recensement de 1971. Fonctionnant à l'aide du langage de résolution de problèmes TARELA (langage de génération de tableaux), le système est d'un usage pratique et d'un faible coût.

4.5 Confidentialité

L'article 16 de la Loi sur la statistique de 1971 prévoit que les renseignements recueillis seront diffusés de façon à ne pas permettre l'identification des personnes en cause. De fait, les études démographiques portent sur des données agrégées au sujet des particuliers et des ménages et veillent soigneusement à assurer l'anonymat de chacun. Cet anonymat peut être atteint grâce à un processus d'arrondissement aléatoire et de suppression.

Arrondissement aléatoire

On utilise l'arrondissement aléatoire pour prévenir la possibilité d'associer des petits chiffres avec des particuliers. Tous les chiffres (sauf le chiffre total de population), y compris les totaux, sont arrondis de façon aléatoire vers le haut ou vers le bas jusqu'à un multiple de 5 ou de 0. Ainsi, 23 pourrait devenir 20 ou 25. Lors de l'arrondissement aléatoire, la décision d'arrondir le dernier chiffre d'un nombre à 0 ou à 5 est basée uniquement sur la chance plutôt que sur un ensemble de règles normatives. Le processus permet de se prémunir contre la divulgation sans ajouter d'erreurs importantes dans les données. Il convient de remarquer que puisque les totaux sont arrondis indépendamment, ceux-ci ne sont pas nécessairement égaux à la somme de chaque inscription dans les lignes ou dans les colonnes.

Certains utilisateurs ont fait remarquer que les petits chiffres de certaines cellules pouvaient être touchés considérablement par l'arrondissement lorsqu'il y avait agrégation. Cependant, étant donné que l'arrondissement se fait de façon aléatoire, lorsque ces mêmes cellules sont réagrégées, les erreurs d'arrondissement tendent à s'annuler et l'agrégation peut alors être utilisée avec confiance sauf lorsqu'il n'y a que quelques valeurs en cause.

Lorsque les totalisations s'appliquent à de petites régions géographiques ou à de petites populations, on revoit les cellules pour éviter tout risque de divulgation par recoupements, surtout lorsqu'un certain nombre de variables peuvent faire l'objet d'un classement recoupé. Lorsque cela se produit, les lignes ou les colonnes en question peuvent être laissées en blanc.

5.0 QUALITÉ DES DONNÉES

5.1 Introduction

Les données du recensement renfermeront certaines erreurs et le taux d'erreur aléatoire s'accroîtra vraisemblablement pour une cellule de données lorsque la taille de cette cellule diminuera. Même si elles ont été recueillies auprès de toute la population, les données basées sur de petits univers devront être utilisées avec prudence. Une évaluation exhaustive de la qualité des données recueillies auprès de la population totale figurera dans le bulletin intitulé Qualité des données - Population totale (n[o] 99-904 au catalogue).

5.2 Sources d'erreurs et taux de réponse

On décrit ci-après les trois types d'erreurs que l'on peut retrouver dans les données de 1981.

Erreur d'observation

Une erreur d'observation au recensement survient lorsqu'une personne ou un ménage sont oubliés complètement ou comptés plus d'une fois. Vu que le surdénombrement est moins fréquent que le sous-dénombrement, les estimations du recensement tendent à sous-estimer les chiffres réels de population.

On a estimé que le taux de sous-dénombrement au recensement de 1981 s'établissait à 2.01 %, ce qui est semblable à celui de 1976. L'étude effectuée en 1976 a aussi révélé que le sous-dénombrement était plus important chez certains segments de la population comme les adultes de sexe masculin et les immigrants récents. Des tendances similaires avaient été observées en 1971.

Erreur de réponse

Une erreur de réponse survient lorsque la réponse indiquée est incorrecte. Ces erreurs peuvent se produire lorsque le répondant a mal interprété la question ou qu'il a coché la mauvaise case soit par inadvertance, soit consciemment. Elles peuvent provenir du libellé d'une question, de la structure du questionnaire, de la formation ou de l'attitude des recenseurs.

Erreur de traitement

Les erreurs de traitement peuvent se produire lors du codage des réponses écrites, lors de la transcription des réponses du questionnaire pour fins de lecture par ordinateur et lors de l'imputation pour fins de non-réponse ou pour rejet au contrôle.

Taux de réponse

Le taux de réponse est le nombre de réponses obtenues à une question donnée en pourcentage du nombre de fois qu'elles auraient dû être obtenues. Cette mesure permet d'obtenir le niveau de qualité des réponses et, dans les faits, le niveau d'imputation nécessaire.

Pourcentage des taux de réponse aux questions de la formule 2A, recensement de 1981

Caractéristiques	Taux de réponse (%)
Lien avec la Personne 1	99.2
Date de naissance	98.9
Sexe	99.2
État matrimonial	98.7
Langue maternelle	98.9
Genre de logement	99.6
Mode d'occupation	99.1
Soutien du ménage	98.5

6.0 PRODUITS DE DONNÉES

6.1 Introduction

Le recensement de 1981 a fait l'objet de la plus vaste série de consultations jamais tenues avec les utilisateurs au sujet des produits à venir du recensement. Ces consultations ont eu lieu en deux occasions.

Un groupe d'étude provincial sur les produits du recensement a été établi au début de 1980 pour permettre aux provinces de présenter leurs priorités au sujet des spécifications des produits de 1981. Ce groupe de travail s'est réuni cinq fois au cours de 1980 et au début de 1981 pour discuter et convenir des spécifications tant pour les produits imprimés que pour les bandes sommaires.

En outre, Statistique Canada a organisé huit séances d'information dans huit centres régionaux au Canada au début de 1980. Lors de ces réunions, les bureaux régionaux de Statistique Canada ont pu connaître les renseignements que les utilisateurs locaux avaient besoin au recensement de 1981. Pour mieux répondre aux besoins exprimés, une Série provinciale (dont la description suit plus loin) a été établie et une série existante (la Série des profils) a été augmentée pour 1981.

Trois séries distinctes de totalisations ont été produites pour le recensement de 1981 et une brève description de celles-ci paraît plus bas.

6.2 Série nationale - Volume 1

Cette série présente des données pour le Canada, les provinces et les territoires. Les bulletins de la série sont habituellement structurés par sujet. Les données sur la population totale continuent d'être indiquées séparément de celles qui ont été recueillies auprès de l'échantillon de 20 % puisqu'elles ont été traitées, totalisées et publiées avant les données de l'échantillon.

À cause de la taille de la population, la Série nationale présente en général des données très détaillées sous forme de répartitions fondamentales et recoupées. Par exemple, la répartition selon l'origine ethnique dans la Série nationale présente 196 catégories, y compris les totaux et les totaux partiels. Dans la Série provinciale, cependant, seules 42 catégories figurent tandis que dans la Série des profils on n'en retrouve que cinq.

6.3 Série provinciale - Volume 2

Cette série présente des données pour chaque province et leurs composantes géographiques comme les divisions de recensement, les subdivisions de recensement de 10,000 habitants et plus, les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement de 50,000 habitants et plus. Les bulletins sont habituellement structurés par sujets et présentent les données recueillies auprès de la population totale et ce, de façon distincte des données recueillies auprès de l'échantillon de 20 %. Pour bon nombre de variables, cependant, le niveau de détail indiqué est inférieur à celui de la Série nationale et certaines totalisations recoupées dans la Série nationale peuvent ne pas figurer dans cette série.

6.4 Série des profils - Volume 3

Cette série présente un large éventail de données mais avec relativement peu de détails. Ces données sont semblables à celles de la série des secteurs de recensement que l'on retrouve dans les recensements antérieurs. Il y a en réalité deux séries pour 1981. La série A comprend les variables de la population totale alors que la série B est composée des variables de l'échantillon de 20 %. Chaque série présente un bulletin national pour les circonscriptions électorales fédérales, les divisions de recensement, les régions métropolitaines de recensement avec leurs composantes, les agglomérations de recensement avec leurs composantes et les subdivisions de recensement de 5,000 habitants et plus. Les séries A et B présentent aussi les données des secteurs de recensement pour chacune des 36 régions urbaines. Des publications spéciales ont également été produites pour toutes les subdivisions de recensement, peu importe la taille de population, par province, et, ici encore, les chiffres paraissent séparément pour la population totale et l'échantillon.

6.5 Bandes et microfiches

Outre les produits imprimés, un ensemble de données peut être obtenu sur microfiches et bandes d'ordinateur. Le programme des imprimés, des microfiches et des bandes s'accompagne en outre d'un service de produits spéciaux où l'utilisateur peut obtenir des données totalisées selon ses besoins et ce, moyennant des frais minimes.

6.6 Références générales

Outre les trois volumes de tableaux, un certain nombre de produits de référence et d'analyse sommaire ont été mis au point. Le Dictionnaire du recensement de 1981 définit toutes les variables et les termes qui se trouvent dans les produits de données, met en évidence l'univers des variables et renferme certains renseignements chronologiques sur chacune. Les publications sur la qualité des données comprennent une variété de renseignements statistiques sur certains éléments comme l'échantillonnage, l'erreur de réponse et la pondération.

6.7 Références géographiques

Les utilisateurs peuvent obtenir une grande variété de renseignements géographiques pour les aider à appliquer des totalisations de base à une région donnée. Parmi ce matériel, mentionnons les cartes de reférence pour les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement, qui indiquent les diverses composantes géographiques de chacune. D'autres cartes présentent les divisions de recensement, les subdivisions de recensement, les secteurs de recensement et les secteurs de dénombrement.

6.8 Série descriptive

À l'aide de cartes thématiques et de graphiques, diverses caractéristiques du recensement sont présentées pour les 12 principales RMR dans une Série d'atlas métropolitains.

À l'échelle nationale, une série de 12 bulletins décrit et analyse divers sujets comme la population âgée du Canada et l'utilisation de la langue au pays. Chaque bulletin renferme des données sous forme de tableaux ou de graphiques ainsi qu'une description des principales caractéristiques et des tendances observées.

7.0 LIENS ENTRE LE QUESTIONNAIRE ET LA BASE DE DONNÉES

7.1 Introduction

Cette section décrit les liens qui existent entre les questions posées au recensement (celles-ci sont décrites à la section 3 tandis que les formules sont reproduites à l'annexe B) et les données qui en résultent. Quelquefois, les données correspondent directement aux questions posées mais, le plus souvent, ce n'est pas le cas. Ainsi, les réponses écrites ont été codées dans certaines catégories et les dates de naissance ont été transformées en âges. Certains utilisateurs voudront savoir comment les données ont pu être produites à partir des questionnaires. Le présent chapitre décrit le processus en cause et le type de relations que l'utilisateur rencontrera.

Dans certains cas, il existe un lien direct entre la question posée dans les formules du recensement et la variable qui figure dans la base de données. Cela se produit par exemple avec la question 4 sur les formules 2A, 2B et 2C (question 8 sur la formule 3) qui demandait le sexe de chaque personne du ménage. Les catégories de réponse dans les questionnaires étaient "masculin" et "féminin". Dans la base de données, la variable "sexe" comprend les deux mêmes catégories de réponse codée.

Dans d'autres cas, lorsqu'un grand nombre de catégories de réponse pouvaient être indiquées, des contraintes d'espace sur les questionnaires nous ont empêché d'imprimer toutes les réponses possibles. Ainsi, en se basant sur la fréquence prévue de réponse, seules les catégories qui avaient la fréquence d'occurrence la plus élevée étaient imprimées sur les questionnaires avec une catégorie "autre" que les recensés devaient préciser au besoin.

Ainsi, en se basant sur les résultats du recensement de 1976, on a prévu que cinq langues maternelles (anglais, français, allemand, italien et ukrainien) s'appliqueraient à environ 90 % de toutes les réponses. Par conséquent, les questionnaires n'ont donc comporté que cinq catégories de réponse. On avait prévu que plus de 70 autres langues seraient également indiquées. Les recensés qui avaient une autre langue maternelle devaient l'inscrire sur le questionnaire. Ces réponses ont ensuite été codées et entrées dans la base de données de la même façon que les langues les plus populaires. La base finale de données renferme donc approximativement 80 catégories de réponse même si le questionnaire n'en comptait que cinq.

Dans d'autres cas encore, des questions ont été posées de façon à réduire au minimum le biais de réponse, mais cette présentation n'est pas facilement utilisable aux fins des totalisations. L'âge en constitue un bon exemple. On sait que la déclaration de l'âge est très souvent biaisée par le "phénomène de l'attraction des chiffres ronds". En d'autres mots, les gens ont tendance à indiquer des âges se terminant par 0 et 5. Pour éviter cette situation, le questionnaire de 1981, tout comme celui des recensements précédents, ne présentait pas de questions sur l'âge; plutôt, on a demandé aux personnes d'indiquer leur date de naissance. Les variables de l'âge ont ensuite été dérivées à partir de cette information et les données présentent l'âge plutôt que la date de naissance.

En dernier lieu, quelques variables ou univers proviennent d'une série de questions. Par exemple, le recensement publie une foule de données sur les familles et les liens des membres de ces familles. Cependant, les données sur les familles sont très difficiles à recueillir puisqu'il n'est pas facile pour les recensés de décider qui inclure dans leur "famille". S'agit-il uniquement de la famille immédiate parents-enfants ou s'agit-il des oncles, tantes, grands-parents et beaux-parents? Aussi, le questionnaire pose une série de questions comprenant la date de naissance, le sexe, l'état matrimonial et le lien des membres par rapport à une personne repère du ménage, puis on se sert d'un algorithme informatique basé sur les réponses combinées pour attribuer les personnes aux familles appropriées.

Ainsi, la présente section explique les divers liens qui existent entre les données de la base et les questions qui ont permis de les obtenir, afin de répondre aux besoins des utilisateurs qui désirent savoir comment les données ont pu être produites. La section qui suit décrit les liens entre les questions posées et les données produites. La structure est similaire à celle que l'on retrouve dans le Dictionnaire du recensement de 1981 afin de faciliter les recoupements. Les variables sont données par ordre alphabétique au sein de grandes catégories:

Population: s'applique aux variables concernant les caractéristiques des particuliers.

Familles: s'applique aux variables concernant les caractéristiques des familles.

Ménages: s'applique aux variables concernant les caractéristiques des ménages.

Logements: s'applique aux variables concernant les caractéristiques des logements.

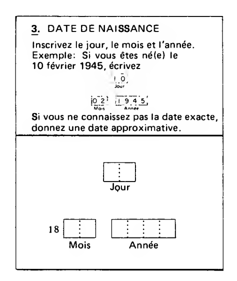
7.2 Population

Âge

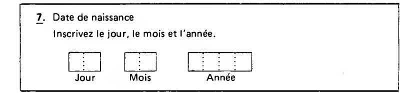
Cette variable provient de la question 3 sur la date de naissance qui figurait dans les formules 2A, 2B et 2C, et de la question 7 sur la formule 3. L'âge est calculé au jour du recensement de 1981 (le 3 juin).

L'éventail des valeurs dans la base de données est constitué d'années d'âge de 0 à 121. La base renferme aussi des renseignements sur l'année de naissance et indique si le mois de naissance précède ou suit le 3 juin de l'année en question.

Sur les formules 2A, 2B et 2C, la question se lisait comme suit:


3. DATE DE NAISSANCE
Inscrivez le jour, le mois et l'année.
Exemple: Si vous êtes né(e) le 10 février 1945, écrivez
1 0 Jour
0 2 Mois 1 9 4 5 Année
Si vous ne connaissez pas la date exacte, donnez une date approximative.
Jour
18 Mois Année

La question 7 sur la formule 3 était légèrement modifiée.


7. Date de naissance
Inscrivez le jour, le mois et l'année.
Jour Mois Année

Situation des particuliers dans le ménage - Lien avec la personne repère du ménage (Personne 1)

Cette variable est une présentation augmentée des données obtenues à la question sur le lien avec la Personne 1 (question 2 sur les formules 2A, 2B et 2C). La question a été modifiée à la formule 3 (voir question 11).

L'éventail des valeurs dans la base de données est la suivante:

- Beau-frère ou belle-soeur
- Frère ou soeur
- Employé(e)
- Partenaire en union libre de l'employé(e)
- Conjoint de l'employé(e)
- Fils ou fille de l'employé(e)
- Beau-père ou belle-mère
- Père ou mère
- Petit-fils ou petite-fille
- Associé(e) dans une colonie huttérite
- Conjoint de l'associé(e) dans une colonie huttérite
- Fils ou fille de l'associé(e) dans une colonie huttérite
- Pensionnaire d'institution
- Chambreur ou chambreuse
- Partenaire en union libre du chambreur ou de la chambreuse
- Conjoint du chambreur ou de la chambreuse
- Fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse
- Neveu ou nièce
- Autre personne apparentée
- Partenaire en union libre d'une autre personne apparentée
- Conjoint d'une autre personne apparentée
- Fils ou fille d'une autre personne apparentée
- Personne 1
- Partenaire en union libre de la Personne 1
- Conjoint de la Personne 1
- Fils ou fille de la Personne 1
- Compagnon ou compagne d'appartement
- Partenaire en union libre du compagnon ou de la compagne d'appartement
- Conjoint du compagnon ou de la compagne d'appartement
- Fils ou fille du compagnon ou de la compagne d'appartement
- Gendre ou bru

Sur les formules 2A, 2B, et 2C, la question se lisait comme suit:

01 [X] Personne 1

02 [ ] Époux ou épouse de la Personne 1
03 [ ] Partenaire en union libre de la Personne 1
04 [ ] Fils ou fille de la Personne 1
05 [ ] Père ou mère de la Personne 1
06 [ ] Frère ou soeur de la Personne 1
07 [ ] Gendre ou bru de la Personne 1
08 [ ] Beau-père ou belle-mère de la Personne 1
09 [ ] Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1
10 [ ] Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
11 [ ] Neveu ou nièce de la Personne 1
[ ] Autre personne apparentée à la Personne 1 (précisez en lettres moulées)
12 [ ] Chambreur ou chambreuse
13 [ ] Époux de la chambreuse ou épouse du chambreur
14 [ ] Fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse
15 [ ] Compagnon ou compagne d'appartement
16 [ ] Employé(e)
[ ] Autre personne non apparentée (précisez en lettres moulées)
17

04 [ ] Fils ou fille de la Personne 1
05 [ ] Père ou mère de la Personne 1
06 [ ] Frère ou soeur de la Personne 1
07 [ ] Gendre ou bru de la Personne 1
08 [ ] Beau-père ou belle-mère de la Personne 1
09 [ ] Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1
10 [ ] Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
11 [ ] Neveu ou nièce de la Personne 1
[ ] Autre personne apparentée à la Personne 1 (précisez en lettres moulées)
12 [ ] Chambreur ou chambreuse
13 [ ] Époux de la chambreuse ou épouse du chambreur
14 [ ] Fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse
15 [ ] Compagnon ou compagne d'appartement
16 [ ] Employé(e)
[ ] Autre personne non apparentée (précisez en lettres moulées)
17

Sur la formule 3, la question se lisait comme suit:

11. Quelle est votre situation au sein de ce ménage ou de ce logement?

Cochez une seule case

01 [ ] Chambreur ou chambreuse
02 [ ] Époux de la chambreuse ou épouse du chambreur
03 [ ] Fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse
04 [ ] Employé(e)
05 [ ] Époux de l'employée ou épouse de l'employé
06 [ ] Fils ou fille de l'employé(e)
07 [ ] Propriétaire/gérant
08 [ ] Époux ou épouse du propriétaire/gérant
09 [ ] Fils ou fille du propriétaire/gérant
[ ] Autre (écrivez ci-dessous en lettres moulées)

État matrimonial

Cette variable présente directement les données obtenues à la question 5 sur les formules 2A, 2B et 2C et à la question 9 sur la formule 3.

Sur les formules 2A, 2B et 2C, la question se lisait comme suit:

5. ÉTAT MATRIMONIAL
Quel est votre état matri-monial?
(Pour plus de renseigne-ments, consultez les instructions.)
Cochez une seule case

21 ☐ Actuellement marié(e) (sauf séparé(e))
22 ☐ Séparé(e)
23 ☐ Divorcé(e)
24 ☐ Veuf(ve)
25 ☐ Célibataire (jamais marié(e))

Sur la formule 3, la question se lisait comme suit:

9. Quel est votre état matrimonial?
Cochez une seule case

1 ☐ Actuellement marié(e) (sauf séparé(e))
2 ☐ Séparé(e)
3 ☐ Divorcé(e)
4 ☐ Veuf(ve)
5 ☐ Célibataire (jamais marié(e))

Langue maternelle

Cette variable provient directement des données obtenues à la question sur la langue maternelle qui figurait comme question 6 sur les formules 2A, 2B et 2C et comme question 12 sur la formule 3. Les variables sont groupées selon la langue, la famille et la région géographique. Les titres de catégories sont donnés ici pour aider l'utilisateur mais n'existent pas comme tels dans la base de données.

La base de données renferme les langues suivantes:

LANGUES OFFICIELLES

- Anglais
- Français

LANGUES NON OFFICIELLES

- Langues européennes
  - Langues baltiques
    - Estonien
    - Letton
    - Lithuanien
  - Biélorusse
  - Bulgare
  - Langues celtiques
    - Gaélique
    - Gallois
    - Irlandais
    - Écossais
    - Langues celtiques, n.d.a., n.c.a.
  - Croate, serbe, etc.
    - Croate
    - Serbe
    - Slovène
    - Yougoslave, n.d.a.
  - Tchèque et slovaque
    - Tchèque
    - Slovaque
  - Finnois
  - Allemand
  - Grec
  - Italien
  - Macédonien
  - Magyar (hongrois)
  - Langues néerlandaises
    - Hollandais
    - Flamand
    - Frison
  - Polonais
  - Portugais

Nota: n.d.a. = non déclarée autrement.
n.c.a. = non classée ailleurs.

- Roumain
- Russe
- Langues scandinaves
  - Danois
  - Islandais
  - Norvégien
  - Suédois
- Espagnol
- Ukrainien
- Yiddish
- Autre langue européenne

Langues asiatiques
- Arménien
- Cambodgien
- Chinois
- Langues indo-pakistanaises
  - Bengali
  - Cingalais
  - Hindi
  - Malayalam
  - Pendjabi
  - Tamoul
  - Télougou
  - Ourdou
  - Langues indo-pakistanaises, n.d.a., n.c.a.
- Iranien
- Japonais
- Kam-Tai
- Coréen
- Langues malayo-polynésiennes
  - Malais, bahasa
  - Langues malayo-polynésiennes, n.d.a., n.c.a.
- Langues philippines
  - Philippin
  - Tagalog
- Langues sémitiques
  - Arabe
  - Hébreu
  - Langues sémitiques, n.d.a., n.c.a.
- Turc
- Vietnamien
- Autres asiatiques, n.d.a., n.c.a.

Langues africaines
- Suahéli
- Bantou, n.d.a., n.c.a.
- Langues nigéro-congolaises
- Langues africaines, n.d.a., n.c.a.

Langues amérindiennes
- Langues algonquiennes
  - Cri
  - Ojibway
  - Langues algonquiennes, n.c.a.
- Langues athapascanes
- Langues haidas
- Langues iroquoiennes
- Langues kootenayennes

Nota: n.d.a. = non déclarée autrement.
n.c.a. = non classée ailleurs.

Langues salishennes

Langues siouennes

Langues tlingites

Langues tsimshennes

Langues wakashennes

Inuktitut

Indien, n.d.a.

Autres

Nota: n.d.a. = non déclarée autrement.
n.c.a. = non classée ailleurs.

Une variable supplémentaire appelée "biltong" présente les données avant le contrôle et l'imputation finale. Cette variable indique les valeurs suivantes dans le cas des réponses uniques et multiples ainsi que les non-réponses à la question sur la langue maternelle:

Anglais seulement
Français seulement
Anglais et français
Autre seulement
Anglais, français et autre
Anglais et autre
Français et autre
Non-réponse

Sur toutes les formules, la question se lisait comme suit:

6. Quelle est la langue que vous avez **apprise en premier lieu** dans votre enfance et que vous comprenez **encore?**

Cochez une seule case

57 ☐ Anglais
58 ☐ Français
59 ☐ Allemand
60 ☐ Italien
61 ☐ Ukrainien
62 ☐ Autre (précisez)

Sexe

Cette variable provient directement des données obtenues à la question concernant le sexe du recensé, qui est la question 4 sur les formules 2A, 2B et 2C et la question 8 sur la formule 3.

La question se lisait comme suit:

4. SEXE

19 ☐ Masculin

20 ☐ Féminin

7.3 Familles

L'univers des familles de recensement et celui des familles économiques sont chacun tirés des réponses à la question sur la situation des particuliers au sein des familles. Cette situation provient des variables concernant la date de naissance, le sexe, l'état matrimonial et le lien avec la Personne 1. Pour obtenir les définitions des univers des familles, voir les pages 63 à 72 du Dictionnaire du recensement de 1981 (n[o] 99-901 au catalogue). D'après les réponses à la question sur le soutien du ménage, les familles ont été désignées comme familles principales ou familles secondaires.

7.4 Ménages

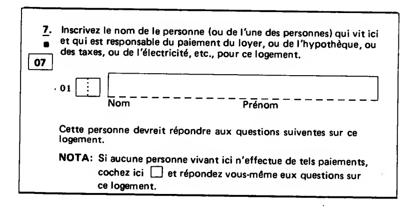
Les questions sur les ménages n'ont été posées qu'aux personnes des logements privés occupés. Par conséquent, ces questions ont figuré sur les formules 2A et 2B, mais non sur la formule 2C ni sur la formule 3.

Soutien du ménage

Cette variable provient des réponses à la question 7 sur les formules 2A et 2B, laquelle demandait le nom de la personne au sein du ménage qui était responsable des paiements du ménage. La question n'a été posée que dans les logements privés occupés. Par la suite, on a codé cette personne avec la réponse donnée à la question sur le lien avec la Personne 1 afin de pouvoir identifier chaque membre du ménage comme:

Personne non responsable des paiements
Personne responsable des paiements

La question se lisait comme suit sur les formules 2A et 2B:



7. Inscrivez le nom de le personne (ou de l'une des personnes) qui vit ici et qui est responsable du paiement du loyer, ou de l'hypothèque, ou des taxes, ou de l'électricité, etc., pour ce logement.

07

01 Nom Prénom

Cette personne devreit répondre aux questions suiventes sur ce logement.

NOTA: Si aucune personne vivant ici n'effectue de tels paiements, cochez ici ☐ et répondez vous-même eux questions sur ce logement.

Si le recensé indiquait que personne dans le logement ne faisait de tels paiements, la Personne 1 devenait alors le soutien du ménage.

Mode d'occupation

Cette variable provient directement des données obtenues à la question 11 sur les formules 2A et 2B:

11. Êtes-vous (ou un membre du ménage est-il):

Cochez une seule case

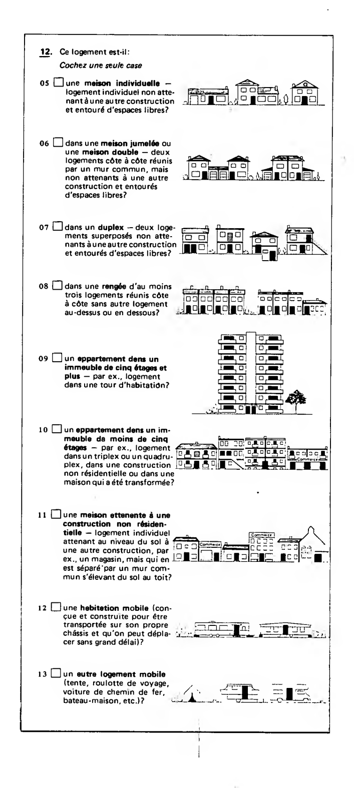
03 ☐ propriétaire de ce logement ou en train de le payer?
04 ☐ locataire (même si aucun loyer en argent n'est versé)?

7.5 Logements

Type de construction

Cette variable provient directement des données obtenues à la question 12 sur les formules 2A et 2B. Les recensés ont fait beaucoup d'erreurs en codant cette question. Le lecteur voudra se reporter au bulletin intitulé Qualité des données - Population totale (nº 99-904 au catalogue) pour en savoir plus long à ce sujet.

La question se lisait comme suit sur la formule:



12. Ce logement est-il:

Cochez une seule case

05 ☐ une **maison individuelle** — logement individuel non attenant à une autre construction et entouré d'espaces libres?

06 ☐ dans une **maison jumelée** ou une **maison double** — deux logements côte à côte réunis par un mur commun, mais non attenants à une autre construction et entourés d'espaces libres?

07 ☐ dans un **duplex** — deux logements superposés non attenants à une autre construction et entourés d'espaces libres?

08 ☐ dans une **rangée** d'au moins trois logements réunis côte à côte sans autre logement au-dessus ou en dessous?

09 ☐ un **appartement dans un immeuble de cinq étages et plus** — par ex., logement dans une tour d'habitation?

10 ☐ un **appartement dans un immeuble de moins de cinq étages** — par ex., logement dans un triplex ou un quadruplex, dans une construction non résidentielle ou dans une maison qui a été transformée?

11 ☐ une **maison attenante à une construction non résidentielle** — logement individuel attenant au niveau du sol à une autre construction, par ex., un magasin, mais qui en est séparé par un mur commun s'élevant du sol au toit?

12 ☐ une **habitation mobile** (conçue et construite pour être transportée sur son propre châssis et qu'on peut déplacer sans grand délai)?

13 ☐ un **autre logement mobile** (tente, roulotte de voyage, voiture de chemin de fer, bateau-maison, etc.)?

8.0 NOTES SUR LA COMPARABILITÉ CHRONOLOGIQUE

8.1 Introduction

Outre les exigences légales dont il fait l'objet, le recensement fournit des données pour deux fins particulières. D'abord, il recueille des renseignements sur certaines questions sensibles d'actualité, et les variables ne s'appliquent alors que pour un ou deux recensements. En deuxième lieu, certaines données ont été recueillies lors de nombreux recensements afin d'établir des tendances et des points de repère. La plupart des renseignements existent à partir du recensement de 1971. De fait, quelques données ont été recueillies sous à peu près la même forme depuis le recensement de 1871 et même dans les recensements antérieurs à la Confédération. De façon générale, cependant, lorsque l'on dit que les données sont comparables avec celles des recensements antérieurs, 1941 est considérée comme l'année limite.

La présente section indique aux utilisateurs les points dont il doivent tenir compte lorsqu'ils comparent les variables et les univers du recensement de 1981 avec ceux des recensements antérieurs. Elle ne dit rien sur la comparabilité des données du recensement avec d'autres enquêtes de Statistique Canada ou avec des dossiers administratifs. La comparabilité peut être plus ou moins valable selon les erreurs effectuées au dépouillement ou par les recensés. Une description complète de ces questions paraît dans le bulletin intitulé Qualité des données - Population totale (n° 99-904 au catalogue).

À l'exception d'une catégorie supplémentaire traitant de la géographie au recensement, la structure de la présente section est semblable à celle de la section 5 ainsi qu'à celle du Dictionnaire du recensement de 1981 afin de faciliter les renvois d'un document à l'autre.

8.2 Population

Âge

Les données du recensement de 1981 sur l'âge sont, en général, comparables à celles des recensements de 1976, 1971, 1966 et 1961.

Les données pour 1981, 1976 et 1971 proviennent d'une question sur la date de naissance en calculant l'âge à partir d'une date de référence, c'est-à-dire le jour du recensement. En 1966 et en 1961, on avait demandé aux recensés d'indiquer le nombre "d'années révolues à leur dernier anniversaire".

Les études ont révélé que l'indication de la date de naissance plutôt que de l'âge permettait d'améliorer la qualité des données.

De légères modifications au niveau du jour de référence (par exemple, le 3 juin en 1981 et le 1er juin en 1976) ne devraient pas influer sur la comparabilité chronologique.

Situation des particuliers dans le ménage - Lien avec la personne repère (Personne 1)

La question du lien avec la personne repère aide à dresser la liste des membres du ménage facilitant ainsi le traitement des données. Cela permet d'identifier les familles et de fournir des renseignements sur la situation des membres de ces familles.

Les recensés choisissent eux-mêmes une personne repère dans le ménage selon les instructions qui sont données sur le questionnaire. Les autres membres du ménage sont ensuite indiqués et leur lien est précisé en conséquence par rapport à la Personne 1 (c'est-à-dire par le sang, par mariage, par adoption ou par union libre).

Au recensement de 1981, certains termes ont été modifiés et le nombre de réponses autocodées sur les questionnaires a augmenté. L'expression "Personne 1" remplace "chef de ménage" qui avait été utilisée lors des recensements précédents. Le terme "partenaire" a été remplacé par "compagnon ou compagne d'appartement" afin d'identifier les particuliers qui ne sont pas apparentés à la personne repère.

Même si les partenaires en union libre sont maintenant considérés comme mariés dans la question sur l'état matrimonial et qu'ils sont traités comme des familles époux-épouse au recensement, il est possible de dresser des totalisations spéciales sur les recensés qui se sont identifiés comme tels. Pour la première fois en 1981, une catégorie de réponse pour la question sur le lien avec la "Personne 1" a permis d'identifier les partenaires en union libre. Les réponses écrites et autres commentaires des recensés indiquant de telles relations ont également été codés.

En 1976, l'époux ou l'épouse pouvait être la personne repère ou le "chef de ménage". Les définitions de 1976 et de 1981 qui figuraient sur le questionnaire sont les suivantes:

1976

2. LIEN AVEC LE CHEF DE MÉNAGE
Le **CHEF** *de ménage est: l'époux* **OU** *l'épouse; le père ou la mère, s'il n'y en a qu'un des deux, avec des enfants non mariés; ou tout membre d'un groupe se partageant un logement à parts égales.*

1981

a) Personne1;
choisissez une des personnes suivantes comme Personne 1:
– l'un des conjoints (époux ou épouse) de tout couple marié demeurant ici
– l'un des deux partenaires en union libre
– le père ou la mère lorsque seulement un des deux vit avec un ou plusieurs de ses enfants célibataires (jamais mariés) quel que soit leur âge.
Si aucune de ces catégories ne s'applique, choisissez n'importe quel membre adulte du ménage comme Personne 1;

Entre 1971 et 1976, on a modifié la définition de la personne repère qui s'appelait alors chef de ménage. En 1971, l'époux plutôt que l'épouse était choisi comme chef; en 1976, l'un ou l'autre pouvait l'être.

État matrimonial

Cette variable est uniforme et peut être comparée pour les recensements de 1971 à 1981. En 1966 et en 1961, la catégorie "séparé(e)" était incluse avec "actuellement marié(e)", tandis que de 1971 jusqu'au dernier recensement, cette catégorie a été codée à part. Il faut également remarquer qu'une directive spéciale concernant les unions libres figurait uniquement en 1976 dans le guide destiné aux recensés. Des instructions semblables pour 1971 n'ont été données qu'au personnel du recensement dont les recenseurs et le personnel du Service auxiliaire téléphonique (SAT). On pourrait donc supposer que bon nombre de personnes partageant une union libre qui se sont déclarées comme mariées en 1976 avaient été attribuées à d'autres catégories en 1971.

Langue maternelle

Lorsque les utilisateurs comparent les données sur la langue maternelle de 1976 et de 1981, il leur faut se rappeler plusieurs choses.

Non-réponses: Le taux de non-réponse pour l'ensemble du Canada a diminué, passant de 1.9 % en 1976 à 1.1 % en 1981. Ceux qui n'avaient pas déclaré une langue maternelle en 1976 figuraient dans une catégorie distincte; en 1981, on a attribué à ces répondants une langue maternelle par imputation.

Réponses multiples: Même si les répondants avaient reçu pour instruction de n'indiquer qu'une langue maternelle, quelques-uns ont donné plus d'une réponse. Le taux de réponses multiples a baissé entre 1976 et 1981 (de 2.9 % à 2.4 %) et, lors du recensement de 1981, les procédures servant à régler les cas de réponses multiples ont été modifiées. En 1976, on choisissait une langue maternelle d'après les règles suivantes:

Règles pour résoudre les cas de réponses multiples, 1976

Langue maternelle déclarée	Langue maternelle attribuée			
	Anglais	Français	Autre	Non déclarée
Anglais seulement	100	-	-	-
Français seulement	-	100	-	-
Autre seulement	-	-	100	-
Anglais et français	50	50	-	-
Anglais et autre	100	-	-	-
Français et autre	-	100	-	-
Anglais, français et autre	50	50	-	-
Non-réponse	-	-	-	100

En 1981, une série d'algorithmes a établi le niveau d'utilisation de diverses langues au sein d'une famille ce qui nous a permis d'attribuer une langue maternelle. Voici les résultats de cette opération:

Langues maternelles déclarées et attribuées pour le Canada, 1981

Langue maternelle		Langue maternelle attribuée		
		Anglais	Français	Autre
Anglais seulement	14,518,400 100.00	14,518,400 100.00	- -	- -
Français seulement	6,077,695 100.00	- -	6,077,695 100.00	- -
Autre seulement(1)	2,900,220 100.00	- -	2,495 0.09	2,897,730 99.91
Anglais et français	208,245 100.00	103,590 49.75	104,650 50.25	- -
Anglais et autre	325,525 100.00	122,655 37.68	230 0.07	202,640 62.25
Français et autre	22,250 100.00	- -	9,305 41.84	12,945 58.16
Anglais, français et autre	29,475 100.00	7,845 26.62	7,375 25.02	14,250 48.36
Non-réponse	261,375 100.00	165,965 63.50	47,340 18.11	48,060 18.39
Total	24,343,185 100.00	14,918,460 61.28	6,249,095 25.67	3,175,625 13.05

(1) Un certain nombre de langues données en toutes lettres ont été changées à français lors d'une vérification informatique (p. ex., "belge" peut être soit "français", soit "flamand").

Changements au niveau de la définition et de la composition de quelques groupes de langues non officielles

Pour certains groupes de langues autres que l'anglais ou le français, la définition a pu changer pour 1981. Ainsi, en 1976, la catégorie "Indien, non déclaré autrement" était considérée comme une langue maternelle autochtone indienne. Cependant, en 1981, puisque cette catégorie pouvait aussi inclure des personnes d'origine indienne asiatique, elle est devenue une catégorie distincte plutôt qu'une partie des langues de peuples autochtones.

Changements au niveau du dénombrement et de la collecte des données

Les points exposés précédemment touchent le traitement des données sur la langue maternelle. Toutefois, certains aspects du dénombrement et de la collecte des données du recensement de 1981 peuvent aussi influer sur la comparabilité. Ainsi, au Québec, le taux estimé de sous-dénombrement de la population est passé de 2.95 % en 1976 à 1.91 % en 1981.

Changements au niveau du traitement des données

Les méthodes d'ajustement des données ont été établies afin de tenir compte des différences au niveau du traitement utilisé lors des recensements de 1976 et de 1981. Ces méthodes ont été appliquées aux données du Canada et des provinces. En d'autres mots, si des utilisateurs désirent comparer les données sur la langue maternelle pour 1976 et 1981, ils peuvent demander que le même processus soit utilisé pour chaque ensemble de statistiques.

La première méthode applique aux données de 1981 les règles de traitement de 1976 pour les réponses multiples. La deuxième méthode applique aux chiffres de 1976 les algorithmes servant à régler les cas de réponses multiples et les cas de non-réponse en 1981.

Les résultats indiquent que dans le cas de l'anglais ou du français, aucun changement important n'est survenu par suite des nouvelles règles de traitement des données. Cependant, si l'on étudie les langues non oficielles séparément ou globalement, il peut être plus difficile de comparer les chiffres non ajustés à cause de l'imputation des non-réponses en 1981.

Ces ajustements pour le Canada et les provinces ainsi que pour les régions géographiques infraprovinciales peuvent être obtenus sur demande spéciale. Cependant dans le cas des données infraprovinciales, seuls les ajustements aux données de 1981 basés sur les règles de 1976 peuvent être obtenus à cause de contraintes d'ordre technique.

Population rurale agricole

Par suite des changements aux définitions de "ferme de recensement" et "population rurale", les données de 1981 sur les populations rurales agricoles et rurales non agricoles ne peuvent être comparées avec celles des recensements précédents.

En 1981, la population rurale agricole regroupait toutes les personnes qui étaient membres du ménage d'un exploitant agricole demeurant sur sa ferme (voir la définition de ferme de recensement) pour une période quelconque pendant les 12 mois précédant le recensement.

Avant 1981, on avait défini la population rurale agricole comme toutes les personnes demeurant dans des logements situés sur des fermes de recensement dans une région rurale.

Population rurale non agricole

Pour 1981, la population rurale non agricole comprend toutes les personnes demeurant dans les régions rurales qui ne sont pas membres du ménage d'un exploitant agricole demeurant sur sa ferme pour une période quelconque au cours des 12 mois précédant le recensement.

Avant le recensement de 1981, la population rurale non agricole se définissait comme toutes les personnes demeurant dans des logements ruraux autres que ceux situés sur des fermes de recensement.

Population rurale

Le concept est cohérent avec celui des recensements précédents et s'applique aux personnes demeurant à l'extérieur des "régions urbaines".

Sexe

Cette variable est cohérente et peut être comparée pour les recensements de 1961 à 1981; il s'agit du sexe (masculin ou féminin) du recensé.

Population urbaine

À la suite de la conversion au système métrique, les critères utilisés pour définir les régions urbaines ont également changé. En 1981, le critère de densité de population était de 400 personnes ou plus au kilomètre carré; en 1976, il était de 1,000 personnes au mille carré (386 au kilomètre carré). Ce changement est si minime qu'il n'influe pas sur la comparaison des données intercensitaires.

Pour les recensements de 1971, 1966 et 1961, les régions urbaines comprenaient:

(1) toutes les cités, villes et villages constitués comptant une population de 1,000 habitants ou plus;

(2) toutes les localités non constituées comptant 1,000 habitants et plus, et ayant une densité de population d'au moins 1,000 habitants au mille carré;

(3) la banlieue urbanisée de (1) et (2) comptant au moins 1,000 habitants et ayant une densité de population d'au moins 1,000 personnes au mille carré.

8.3 Familles

Caractéristiques de la famille économique

Ce concept désigne le classement des familles économiques en familles époux-épouse et en familles autres que les familles époux-épouse et selon que ces familles ont des enfants ou d'autres parents demeurant dans le même logement. Les données comparables pour 1976 et 1971 peuvent être obtenues dans des tableaux spéciaux.

Composition de la famille de recensement

Les données du recensement de 1981 sur la composition des familles de recensement (c'est-à-dire familles classées selon le nombre d'enfants à la maison et les groupes d'âge des enfants à la maison) peuvent être considérées en général comme comparables à celles de 1976. Dans le cas des familles de recensement classées selon le nombre d'enfants à la maison, la comparabilité avec les données de 1971 souffre de quelques différences puisque la présentation et la disposition des données en 1981 permet d'inclure les enfants de tous âges. Le lecteur est prié de se reporter à la section traitant de la situation des particuliers dans la famille de recensement.

Composition de la famille économique

Ce concept désigne le classement des familles économiques selon trois catégories: a) les familles qui comptent ou non des enfants de moins de 16 ans, b) les familles époux-épouse ou les familles autres que les familles époux-épouse et c) les familles économiques autres que les familles époux-épouse et dont la personne repère est de sexe masculin ou féminin. Les données comparables pour 1976 et 1971 peuvent être obtenues dans des tableaux spéciaux.

Composition du ménage avec famille de recensement

Cette nouvelle variable pour le recensement de 1981 permet d'obtenir des données sur la composition du ménage au niveau de la famille de recensement. Elle aide à classer les familles de recensement selon la présence de personnes additionnelles dans le ménage (c'est-à-dire toute personne résidant dans le même logement mais non les membres de la famille de recensement en cause). Ces personnes additionnelles peuvent être membres d'une autre famille de recensement ou constituer des personnes hors famille. Les données comparables pour 1976 et 1971 ne sont pas publiées mais peuvent être obtenues dans des tableaux spéciaux.

Famille de recensement

Les données du recensement de 1981 sur les familles de recensement sont en général comparables aux données correspondantes pour 1976 et 1971. Une famille de recensement est une famille époux-épouse (avec ou sans enfants) ou un parent seul avec un ou plusieurs

enfants jamais mariés vivant dans le même logement. L'introduction du terme "Personne 1" en remplacement de "chef de ménage" utilisé en 1976 et en 1971, et l'inclusion d'une case à coder par le recensé servant à identifier les partenaires en union libre de la Personne 1 n'ont eu aucun effet important sur le nombre de familles de recensement en 1981.

Famille économique

L'expression "famille économique" s'applique à un groupe de deux personnes ou plus demeurant dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance (y compris les unions libres) ou par adoption. L'univers des familles économiques est dérivé, c'est-à-dire qu'il résulte de l'application du Programme de formation des familles par ordinateur aux membres des ménages. Ce programme se base sur les réponses aux questions sur le lien avec la Personne 1, sur le sexe, sur la date de naissance (âge) et sur l'état matrimonial ainsi que sur l'ordre dans lequel les membres du ménage ont été indiqués sur le questionnaire.

En 1981, on a introduit l'idée du lien avec la Personne 1 afin de remplacer le concept du lien avec le chef de ménage que l'on retrouvait dans les recensements précédents. Ce changement de terminologie n'a pas beaucoup influé sur le nombre de familles économiques. Les données des recensements de 1976 et de 1981 peuvent donc être comparées de façon générale.

Genre de famille de recensement

Lorsque l'on compare les données sur le genre de famille de recensement avec celles des recensements antérieurs, il faut remarquer les changements suivants au niveau de la méthode de classement des familles.

Dans les recensements antérieurs, on supposait que le chef du ménage en était aussi le soutien économique. Par conséquent, une famille dont le chef du ménage en était membre était classée comme famille principale et toutes les autres familles, comme secondaires.

En 1981, le critère utilisé pour déterminer le genre de famille a été modifié. Une nouvelle question a été ajoutée au questionnaire de recensement pour demander aux recensés d'identifier la personne responsable du paiement du loyer ou de l'hypothèque ou

des taxes ou de l'électricité. Les familles ont été classées par genre selon que cette personne appartenait ou non à la famille. Une famille principale était donc celle dans laquelle la personne responsable des paiements du ménage en était membre et toutes les autres familles étaient classées comme familles secondaires.

En 1981, on classait comme famille secondaire toute famille dans un ménage où les répondants avaient indiqué que la personne responsable des paiements du ménage ne demeurait pas dans le même logement. Lors des recensements antérieurs, il n'a pas été possible d'identifier ces cas puisqu'aucune question n'a permis de recueillir de renseignements sur les paiements du ménage. Cependant, étant donné que le chef du ménage servait à établir le genre de famille, une forte proportion de ces familles ont été classées comme familles principales.

Il fut donc possible, en 1981, d'avoir des cas de familles secondaires dont un membre était le soutien du ménage. Le soutien du ménage est une variable dérivée qui repose sur la question permettant d'identifier la personne responsable des paiements du ménage. Cependant, pour pouvoir préciser un seul soutien par ménage, la Personne 1 a été choisie lorsque la personne responsable des paiements du ménage ne résidait pas avec le ménage.

Genre de famille économique

Il s'agit ici du classement des familles économiques en familles économiques principales (c'est-à-dire celles dans lesquelles la personne responsable des paiements du ménage en est membre) et en familles économiques secondaires (c'est-à-dire celles dans lesquelles la personne responsable des paiements du ménage n'en est pas membre). Les données sur le genre de famille économique existent pour les recensements de 1976 et 1971. Cependant, les données ne peuvent être comparées à celles de 1971 à cause d'un changement de terminologie apporté au recensement de 1981. Avant 1981, tous les ménages familiaux avaient une famille économique principale si le chef du ménage faisait partie de la famille; en d'autres mots, l'établissement du genre de famille économique se basait sur le lien avec le chef du ménage. Toutefois, en 1981, une nouvelle question (la question 7) a été ajoutée au questionnaire afin de permettre l'identification de la personne responsable des paiements du ménage comme le loyer, l'hypothèque, les taxes, l'électricité.

Si cette personne est un membre d'une famille économique, il existe alors une famille économique principale dans le ménage. Toutes les autres familles sont donc des familles économiques secondaires. Si la personne responsable des paiements du ménage ne demeure pas dans le logement, il n'existe aucune famille principale et toutes les familles économiques du ménage sont des familles économiques secondaires. Il convient de noter qu'il ne peut y avoir plus d'une famille économique principale par ménage. Il peut, cependant, exister plusieurs familles économiques secondaires.

Modalité de vie

Cette variable, qui constitue une innovation au recensement de 1981, permet aux utilisateurs d'obtenir des renseignements complets et détaillés sur la modalité de vie des Canadiens (c'est-à-dire sur les membres des familles de recensement (époux, épouse, parent seul, enfants) demeurant dans des ménages familiaux ainsi que sur les personnes hors famille demeurant avec des ménages familiaux et non familiaux). Bien que cette variable soit nouvelle, il est possible d'obtenir des données comparables pour 1971 et 1976 dans des tableaux spéciaux.

Situation des particuliers dans la famille de recensement

Les données du recensement de 1981 sur la situation des particuliers dans les familles de recensement (c'est-à-dire, époux, épouse, parent seul et enfant) sont en général comparables à celles des recensements de 1971 et 1976, exception faite des données sur les enfants puisqu'un certain nombre de modifications ont été mises en oeuvre en 1976.

Le premier changement concernait simplement la préparation et la présentation des données alors que le deuxième et le troisième étaient d'ordre conceptuel et étaient intégrés de façon à respecter plus étroitement la définition littérale du terme enfant, c'est-à-dire fils et filles de familles de recensement. En 1976, plutôt que d'exclure les personnes de 25 ans et plus, on a d'abord décidé d'inclure dans tous les tableaux les fils et filles jamais mariés de tous âges qui demeuraient dans le même logement que leurs parents. En 1971 et dans les recensements antérieurs, les fils et filles jamais mariés de 25 ans et plus demeurant à la maison ont été considérés comme des membres de la famille mais ont figuré comme enfants seulement dans quelques tableaux. Un deuxième changement en 1976 a permis d'exclure certains membres "douteux" du ménage parce qu'il n'existait pas de liens directs de filiation comme le demandait la définition de la famille

de recensement. Avant 1976, les petits-enfants, les neveux et les nièces de moins de 21 ans étaient considérés comme des enfants de la famille. En troisième lieu, les enfants en foyer nourricier, les enfants en tutelle et les pupilles non apparentés ont été classés comme enfants de la famille si aucun paiement n'était reçu à leur endroit.

Malgré ces changements dans les tableaux publiés, les données de 1971 et de 1976 sur les enfants obtenues à l'aide des définitions de 1981 existent dans des tableaux spéciaux.

Situation des particuliers dans la famille économique

Ce concept désigne le classement des personnes selon qu'elles sont membres ou non d'une famille économique. Les personnes faisant partie d'une famille économique sont les membres du ménage qui appartiennent à la famille économique. Celles qui ne sont pas dans une famille économique s'appellent des personnes seules.

Il convient de noter que dans les publications du recensement antérieures à 1981, les personnes seules étaient appelées des personnes faisant partie d'une famille non économique. Ce changement de terminologie apporté en 1981 n'influe pas sur la comparabilité des données.

Structure de la famille de recensement

Les données du recensement de 1981 sur la structure des familles de recensement, c'est-à-dire famille époux-épouse et famille monoparentale, sont en général comparables à celles de 1976 et de 1971.

Pour 1981, on peut obtenir de nouvelles données sur la structure des familles de recensement, recoupées avec des données sur la fécondité. Cela permet, dans le cas des familles époux-épouse sans enfants présents, d'établir une distinction entre les familles où l'épouse avait indiqué avoir mis au monde des enfants mais que ceux-ci n'étaient plus à la maison et les familles sans enfants (c'est-à-dire celles où l'épouse avait déclaré n'avoir jamais mis d'enfants au monde). Il est donc possible d'étudier les étapes de formation et de dissolution dans le cycle de vie des familles. Bien que de telles données pour 1971 n'aient pas été publiées, on peut les obtenir dans des tableaux spéciaux. De même, comme les données sur la fécondité ne sont pas recueillies dans les recensements quinquennaux, des statistiques semblables n'existent pas pour 1976.

Structure de la famille économique

Ce concept permet de classer les familles économiques en familles économiques époux-épouse (c'est-à-dire celles où la personne repère de la famille économique demeure avec son conjoint) et en familles économiques autres que des familles époux-épouse. Dans ce dernier cas, le classement va plus loin puisqu'on distingue des parents seuls de sexe masculin ou féminin comme personnes repère dans la famille économique et les familles dans lesquelles une personne qui n'est pas membre d'une famille de recensement constitue la personne repère de la famille économique. Des données comparables pour 1976 et 1971 peuvent être obtenues dans des tableaux spéciaux.

8.4 Ménages

Genre de ménage (composition du ménage)

Le genre et la composition du ménage servent à distinguer les ménages familiaux et non familiaux. D'ordinaire, le genre du ménage est utilisé dans les analyses détaillées alors que le concept de la composition sert à des études plus simples. Sur le plan des concepts, les expressions sont interchangeables.

Lorsque le genre de ménage s'applique uniquement à la catégorisation des ménages privés en groupes familiaux et non familiaux, les données de 1981 sont cohérentes et comparables à celles de 1971 et 1976. Cependant, lorsque l'on définit le genre de ménage selon la présence, le nombre, le genre (principal et secondaire) et la structure des familles de recensement dans le ménage, la définition ne tient plus. Les changements apportés à la méthode servant à établir les familles principales et secondaires en 1981 signifient que ces familles ne peuvent être comparées à proprement parler avec les familles principales et secondaires des recensements antérieurs (voir Genre de famille de recensement). Le nombre de ménages de familles principales et secondaires est également touché directement.

Mode d'occupation

Les données de cette variable sont cohérentes et comparables à celles des recensements antérieurs. Ce concept permet de savoir si un des membres du ménage possède ou loue le logement.

Soutien du ménage

Cette variable représente un changement important par rapport au concept du "chef de ménage" que l'on retrouve dans les recensements antérieurs, et les utilisateurs devront prendre bonne note des différences qui existent.

Le chef du ménage était défini (au recensement de 1976, par exemple) comme l'époux ou l'épouse; le père ou la mère lorsqu'il n'y avait qu'un des deux, avec un ou plusieurs enfants (jamais mariés, quel que soit leur âge); ou tout autre membre d'un groupe partageant un logement à part égale. Cette définition ne signifie pas que le chef du ménage était responsable du soutien économique du ménage. De plus, la question qui permettait d'identifier la personne responsable des paiements pour le logement ne figurait pas dans les recensements antérieurs. Il est donc impossible d'établir si le chef du ménage était également la personne responsable du soutien économique du ménage.

Par contraste, le soutien du ménage au recensement de 1981 désigne la ou une des personnes dans le ménage qui paie le loyer ou l'hypothèque, et (ou) les dépenses du logement. Il est possible d'identifier cette personne grâce à la question 7 du questionnaire du recensement. Il se peut aussi que cette personne ne vive pas avec le ménage. Dans ce cas, la personne repère (Personne 1) inscrite dans le questionnaire du recensement devient alors le soutien du ménage. Par conséquent, il y a une correspondance parfaite entre le nombre de ménages privés et le nombre de soutiens.

Il existe donc une différence conceptuelle fondamentale entre le soutien du ménage au recensement de 1981 et le chef du ménage dans les recensements précédents; le premier concept désigne la personne (sauf la Personne 1 "assignée") qui a été identifiée explicitement comme le soutien économique, alors que le second concept ne permettait pas cette distinction. Il convient de noter également que le soutien du ménage n'aurait pas forcément été le chef du ménage si ce concept avait été conservé au recensement de 1981.

Taille de ménage

Les données pour cette variable sont cohérentes et comparables à celles des recensements antérieurs.

8.5 Logements

Type de construction

En gros, les définitions et les catégories de réponse pour cette variable sont cohérentes et comparables à celles des recensements de 1971 et 1976, sauf pour une exception d'importance au recensement de 1981 où les recensés vivant en appartements se divisent en deux: ceux qui demeurent dans un "appartement dans un immeuble de cinq étages et plus" et ceux qui demeurent dans un "appartement dans un immeuble de moins de cinq étages".

Voici les notes sur la comparabilité:

- En 1971 et 1976, les données sur cette variable ont été recueillies autant sur les logements privés occupés que sur les logements vacants; en 1981, les données n'ont été recueillies que pour les logements privés occupés. Dans les bulletins du recensement, cependant, les données sont présentées pour le même univers, c'est-à-dire les logements privés occupés, maintenant de ce fait la comparabilité directe dans tous les recensements.

- À toute fins pratiques, les expressions "logement individuel" et "individuel non attenant" s'appliquent au même type de construction et ont parfois été utilisées l'une pour l'autre dans différents bulletins de recensement.

- En 1961 et 1966, les expressions "simple attaché" et "individuel attenant" s'appliquaient aux maisons doubles et aux autres. En 1971 et en 1976, le concept comprenait les maisons doubles, les maisons attenantes à une construction non résidentielle ainsi que les maisons en rangée.

- En 1961, 1966 et 1971, l'expression "appartement et plain-pied" a été utilisée dans les bulletins du recensement avec les sous-catégories "duplex" et "autre".

- Les "logements mobiles" comprenaient en 1976 les habitations mobiles et les autres logements pouvant être déplacés. Cette définition s'applique également en 1981. Au recensement de 1971, on ne retrouvait qu'une catégorie: habitation mobile sans autre distinction.

Le lecteur est prié de noter le taux élevé d'erreurs dans les réponses codées par les recensés à cette question. Pour en savoir plus long, prière de se reporter au bulletin intitulé Qualité des données - Population totale (n° 99-904 au catalogue).

8.6 Géographie

Statistique Canada tient à jour un grand nombre de régions géographiques normalisées pour fins de totalisation et de diffusion des données du recensement. Il en existe deux genres: les entités légales (définies par d'autres autorités) et les unités statistiques (définies par Statistique Canada). La figure 1 présente les quatre modes d'agrégation des données, à partir de l'unité de collecte de base (le secteur de dénombrement) jusqu'au niveau de la province.

En outre, dans les cas des grandes régions urbaines, il est possible de regrouper les secteurs de dénombrement en régions métropolitaines de recensement et en agglomérations de recensement.

Dans les tableaux types, les données se présentent le plus souvent au niveau des provinces, des divisions de recensement et des subdivisions de recensement, des secteurs de recensement et des agglomérations de recensement ou des régions métropolitaines de recensement. Deux bulletins renfermant des données sur les circonscriptions électorales fédérales sont également publiés. Des données peuvent être obtenues sur demande pour d'autres régions géographiques.

La section qui suit compare les termes géographiques associés au recensement de 1981 et ceux des recensements antérieurs. Ces termes sont disposés par ordre alphabétique pour faciliter les références au Dictionnaire du recensement de 1981. Les explications données ici supposent que le lecteur possède une certaine connaissance de la géographie du recensement. Une description plus exhaustive des concepts géographiques, y compris des cartes explicatives, figure dans le document La géographie et le recensement de 1981, série n° 2 - GEO 82, Statistique Canada, octobre 1982.

Figure 1

Secteurs géographiques normalisés pour fins de totalisation et de diffusion des données du recensement

PROVINCE

Divisions de recensement ____________ Subdivisions de recensement unifiées ____________
Subdivisions de recensement ____________ Secteurs de dénombrement

PROVINCE

Circonscriptions électorales fédérales ____________ Secteurs de dénombrement

PROVINCE

Secteurs de recensement/secteurs de recensement provinciaux ____________ Secteurs de dénombrement

PROVINCE

Régions urbaines/régions rurales ____________ Secteurs de dénombrement

RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT/AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT

Parties de RMR/AR: Noyau urbanisé ____________ Secteur de dénombrement
Banlieue urbaine
Banlieue rurale

Agglomération de recensement (AR)

Une agglomération de recensement correspond en gros à un marché principal de travail et son noyau urbanisé renferme entre 10,000 et 99,999 habitants. Une AR compte trois parties: un noyau urbanisé, une banlieue urbaine et une banlieue rurale.

La définition de l'agglomération de recensement a changé en 1981 afin de correspondre à celle de la région métropolitaine de recensement. Une AR est plus petite puisqu'elle comprend un noyau urbanisé regroupant entre 10,000 et 99,999 habitants, par opposition au 100,000 habitants ou plus d'une RMR.

Sur le plan technique, les agglomérations de recensement se composent:

(1) des municipalités qui se trouvent en totalité ou en partie à l'intérieur du noyau urbanisé;

(2) d'autres municipalités si:

a) au moins 40 % de la population active occupée demeurant dans la municipalité travaille dans le noyau urbanisé, ou si

b) au moins 25 % de la population active occupée travaillant dans la municipalité demeure dans le noyau urbanisé.

Puisqu'une AR doit renfermer des municipalités entières plutôt que des parties de celles-ci, elles peuvent ne pas correspondre exactement aux limites réelles du marché du travail. En d'autres mots, même si une partie seulement d'une municipalité appartient effectivement au marché du travail, toute la municipalité doit être incluse dans l'agglomération de recensement par définition.

Vingt-quatre AR ont été ajoutées au programme à la suite de ce changement de définition. Par ailleurs, il a fallu en supprimer 23 par suite de la décision de porter de 2,000 à 10,000 le chiffre de population minimum des noyaux urbanisés. Une AR, celle de Trois-Rivières au Québec, a été intégrée au programme des RMR en raison du récent accroissement de son noyau urbanisé. Le nombre total d'AR demeure donc 88.

En 1976 et 1971, les AR étaient composées d'au moins deux municipalités voisines avec un noyau urbanisé de 2,000 habitants ou plus. Le noyau urbanisé comprenait la ville principale et le reste du noyau urbanisé, chacun comptant 1,000 habitants ou plus, et sa densité était d'au moins 1,000 personnes au mille carré (386 au kilomètre carré).

En 1966 et 1961, les régions urbaines étaient l'équivalent des agglomérations de recensement. Elles s'appelaient "grandes agglomérations urbaines" lorsqu'elles dépassaient 25,000 habitants et "régions urbanisées" dans les autres cas.

Catégorie de subdivision de recensement

Les subdivisions de recensement se classent en diverses catégories qui indiquent la situation de chaque municipalité. L'éventail des catégories de subdivisions va des villes jusqu'aux villages. Certains changements de terminologie liés aux subdivisions de recensement sont survenus pour le recensement de 1981. À Terre-Neuve, les CSD s'appelaient Local Government Community (LGC) en 1976 et ce nom a été abrégé à Community (COM). Au Québec, l'ancien terme Municipalité (MUN) en 1976 a été subdivisé en Cantons unis (CU), Canton (CT), Paroisse (P) ou Sans désignation (SD) pour 1981. Dans les Territoires du Nord-Ouest, on a ajouté une nouvelle désignation soit Settlement (SET).

Circonscription électorale fédérale (CÉF)

Division territoriale élisant un député à la Chambre des communes. Le nom et les limites des circonscriptions électorales fédérales changent habituellement d'une ordonnance de représentation à l'autre. Aux recensements de 1976 et de 1971, les CÉF ont été établies d'après l'Ordonnance de représentation de 1966; lors des recensements de 1966 et de 1961, les CÉF ont été établies d'après l'Ordonnance de représentation de 1952.

Le recensement de 1981 a été réalisé selon les limites des circonscriptions électorales fédérales établies dans l'Ordonnance de représentation de 1976, en vertu de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Classification géographique type (CGT)

Ce système de codage sert à identifier de façon systématique les régions comme les provinces et les territoires, les divisions de recensement et les subdivisions de recensement. Pour le recensement de 1981, la Classification géographique type a été utilisée uniquement pour les besoins de diffusion des données. En 1976 et en 1971, les codes de la CGT ainsi que ceux du recensement ont servi à cette fin alors qu'en 1966 et en 1961, seuls les codes du recensement avaient été employés.

Composante

Ce concept s'apparente à celui des recensements antérieurs. Il désigne la municipalité ou la subdivision de recensement qui constitue une unité de base d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement.

Côté d'îlot

Ce concept est uniforme pour les recensements de 1981, 1976 et 1971. Il désigne un côté d'une rue de ville, entre deux intersections consécutives de rues ou deux caractéristiques physiques semblables. Seuls les noyaux urbanisés des régions métropolitaines de recensement et de quelques agglomérations de recensement sont codés au niveau des côtés d'îlot.

Densité de population

Les données de 1981 sur la densité de population sont exprimées au kilomètre carré seulement. En 1976, les chiffres sur la densité de population étaient donnés à la fois au kilomètre carré et au mille carré et, avant le recensement de 1976, ils étaient calculés uniquement au mille carré.

Division de recensement (DR)

Sur le plan du concept, la définition de la division de recensement n'a pas été modifiée. Il s'agit d'une expression générique qui désigne les comtés, les districts régionaux, les municipalités régionales et cinq autres types de régions géographiques formées de groupes de subdivisions de recensement.

Cependant, au recensement de 1981, on comptait cinq divisions de recensement dans les Territoires du Nord-Ouest: la région de Central Arctic qui faisait partie de la région de Fort Smith en 1976 est devenue une nouvelle division de recensement.

Les limites des divisions de recensement ont subi des modifications importantes en 1961 et en 1976 au Manitoba, et en 1971 en Colombie-Britannique alors que 29 districts régionaux ont été établis.

La création des municipalités régionales en Ontario, entre 1969 et 1975, a nécessité la redélimitation de certaines divisions de recensement de cette province avant les recensements de 1971 et 1976.

Ferme de recensement

Au cours des années, cette définition a changé, surtout en ce qui concerne le critère relatif au montant des ventes nécessaires pour que la ferme de recensement réponde à la définition. Pour le recensement de 1981, une ferme de recensement était toute exploitation agricole dont la vente de produits agricoles, au cours des 12 derniers mois précédant le jour du recensement, s'élèvait à $250 ou plus.

En 1976, une ferme de recensement était une exploitation agricole d'une superficie d'une acre et plus, dont la vente des produits agricoles au cours de l'année 1975 s'élevait à $1,200 ou plus.

Avant le recensement de 1976, une ferme de recensement était une exploitation agricole d'une superficie d'une acre ou plus dont la vente des produits agricoles au cours des 12 mois précédant le jour du recensement s'élevait à $50 ou plus.

Groupe de taille de la population urbaine

Ce concept est cohérent avec celui des recensements antérieurs. On le définit comme le classement des données d'après des groupes de taille de population déterminés à l'avance.

Localité non constituée

Groupes d'au moins cinq logements occupés en permanence, connu localement sous un nom précis, mais n'ayant pas d'administration locale. Ce concept est cohérent avec celui des recensements antérieurs; cependant, étant donné que les localités non constituées ne possèdent aucune limite légale reconnue, il n'est pas possible de faire des comparaisons directes des chiffres de population de ces localités d'un recensement à l'autre.

En 1966 et en 1961, ces localités étaient aussi appelées villages non incorporés, parfois villages, endroits ou hameaux.

Municipalité

Ce terme est cohérent avec celui des recensements antérieurs. Il désigne le territoire constitué en corporation, régi par les lois provinciales et territoriales. Ces lois diffèrent d'une province à une autre.

Parties de région métropolitaine de recensement et d'agglomération de recensement (parties de RMR/AR)

La structure des parties de RMR/AR a changé au recensement de 1981. Les RMR et les AR se divisent maintenant en trois parties: noyau urbanisé, banlieue urbaine et banlieue rurale. Les trois parties ne se retrouvent pas toutes nécessairement dans chaque RMR ou AR. Il est à noter cependant que les parties sont toujours formées de secteurs de dénombrement entiers, mais ne comprennent souvent que des parties de municipalités.

Noyau urbanisé: zone bâtie en continu autour de laquelle une RMR ou une AR est délimitée. Pour être considérée comme continue, une zone bâtie ne doit pas comporter d'espaces libres de plus de deux kilomètres.

Banlieue: partie d'une RMR ou d'une AR située en dehors du noyau urbanisé. La banlieue est formée de parties urbaines et de parties rurales.

En 1976 et en 1971, les RMR et les AR se divisaient en quatre parties: la ville principale de la zone du marché du travail et le reste du noyau urbanisé (noyau urbanisé); la banlieue urbaine et la banlieue rurale (banlieue).

On a enlevé des RMR la ville principale de RMR/AR située à l'intérieur du noyau urbanisé puisque bon nombre renfermaient des régions rurales.

En 1961 et 1966, un système de codage permettait d'établir une distinction, dans la région métropolitaine de recensement, entre la partie urbaine, divisée en MAU (région bâtie en continu) et en MAOU (non continue), et la partie rurale (MAR). Aujourd'hui, ces expressions correspondent au noyau urbanisé, à la banlieue urbaine et à la banlieue rurale.

Province

Ce concept est cohérent et comparable à celui des recensements antérieurs. Il s'agit d'une division politique principale du Canada. C'est aussi une unité de base pour laquelle toutes les données sont totalisées.

Région métropolitaine de recensement (RMR)

Les RMR sont les mêmes qu'en 1976, abstraction faite des petites modifications apportées pour respecter les nouvelles limites des municipalités. À la suite de l'accroissement récent de son noyau urbanisé, Trois-Rivières est devenue la 24e RMR.

En 1971, la RMR a été définie comme le principal marché du travail, mais a été délimitée en fonction d'autres critères basés sur la composition de la population active, le taux de croissance démographique et l'accessibilité.

En 1961 et 1966, la RMR était délimitée autour d'une cité de 50,000 habitants ou plus, à condition que les critères de densité de population et de composition de population active étaient satisfaits et que la RMR comptait au moins 100,000 habitants.

Région rurale

Ce concept est cohérent avec celui des recensements antérieurs. Il désigne tout territoire situé en dehors des "régions urbaines".

Réserve indienne

Territoire, le plus souvent rural et de taille variable, qui appartient à une tribu indienne en vertu de traités conclus entre le gouvernement fédéral et les Indiens. Ce concept est cohérent avec celui des recensements antérieurs; cependant, chaque réserve indienne et chaque établissement indien reconnu aux fins du recensement est considéré comme une SDR distincte et figure séparément dans les données présentées par subdivision de recensement.

Secteur de dénombrement (SD)

Le secteur de dénombrement constitue la plus petite unité pour laquelle on peut obtenir des données; en outre, c'est l'unité de base de toutes les unités géostatistiques normalisées. Bien que ce concept s'apparente à celui des recensements antérieurs, certains secteurs de dénombrement sont plus grands qu'auparavant. En 1971, 1966 et 1961, le nombre de ménages dans un secteur de dénombrement dépassait rarement 300; en 1981, certains SD renfermaient jusqu'à 375 ménages.

Secteur demandé

Ce terme est cohérent d'un recensement à l'autre. Il s'agit d'un territoire pour lequel un utilisateur demande des données. Les secteurs demandés sont formés de côtés d'îlot ou de secteurs de dénombrement.

Secteur de recensement (SR)

Il s'agit d'unités définies en permanence au sein des grands centres urbains. Pour le recensement de 1981, quatre centres urbains ont été répartis en secteurs de recensement: North Bay en Ontario et Kamloops, Kelowna et Prince George en Colombie-Britannique.

Secteur de recensement provincial (SRP)

Ce concept est demeuré inchangé depuis son introduction au recensement de 1971. Cependant, et pour ce recensement seulement, l'expression "agrégat de secteurs (AS)" était utilisée.

Subdivision de recensement (SDR)

Au recensement de 1981, la subdivision de recensement est un terme générique qui désigne les municipalités, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés.

Le recensement de 1981 a été fait en fonction des limites des municipalités au 1er janvier 1981: tout changement survenant à cette date ou avant celle-ci et dont Statistique Canada a été informé au 1er mars 1981 a été inclus. Cette situation diffère de celle des recensements antérieurs alors que les limites des municipalités traduisaient leur situation au jour du recensement. Cette façon de procéder constituait une méthode officielle pour inclure des renseignements reçus des municipalités après le jour du recensement et a de plus facilité les opérations du recensement.

Pour la première fois en 1981, chaque réserve indienne et chaque territoire non organisé figurent séparément dans les tableaux de données présentés par subdivision de recensement.

Subdivision de recensement unifiée (SRU)

Bien que le concept de la subdivision unifiée soit demeuré essentiellement le même depuis 1976, la définition a été précisée et remaniée.

Pour 1981, une subdivision de recensement unifiée est un groupe de plusieurs subdivisions de recensement adjacentes. Pour délimiter les subdivisions de recensement unifiées, il faut appliquer les deux règles suivantes:

(1) toutes les subdivisions de recensement de moins de 25 kilomètres carrés sont incluses dans une plus grande subdivision de recensement; et

(2) si une subdivision de recensement dont la superficie était supérieure à 25 kilomètres carrés est entourée d'une autre subdivision de recensement sur plus de la moitié de son périmètre, elle fait alors partie de la SRU formée par la subdivision de recensement environnante; sinon, elle constitue à elle seule une SRU.

En 1976, une SRU était délimitée en regroupant toutes les subdivisions de recensement situées à l'intérieur des limites d'une SDR plus grande. Lorsqu'une grande SDR ne comptait aucune autre SDR à l'intérieur de ses limites, on la considérait comme une SRU.

En 1971 et 1966, le "code de référence" était l'expression utilisée à la place de la subdivision de recensement unifiée que l'on connaît aujourd'hui.

Superficie

La conversion complète au système métrique a été terminée pour le recensement de 1981; la superficie est déclarée uniquement en kilomètres carrés. En 1976, les superficies ont été indiquées en kilomètres carrés et en milles carrés. Avant le recensement de 1976, toutes les superficies ont été calculées en milles carrés.

Territoire non organisé

Ce concept est cohérent avec celui des recensements antérieurs. Il s'agit d'une région sans organisation municipale, administrée directement par la province ou par le comté.

Unité géostatistique

Ce concept est cohérent et comparable à celui des recensements antérieurs. Il désigne toute région géographique délimitée ou utilisée pour la totalisation et la diffusion des données du recensement; l'expression englobe les provinces et territoires, les divisions de recensement, les subdivisions de recensement, les subdivisions de recensement unifiées, les régions métropolitaines de recensement, les agglomérations de recensement, les secteurs de recensement, les secteurs de recensement provinciaux et les régions urbaines.

ANNEXES

ANNEXE A

CARTE DES MÉTHODES DE COLLECTE

Comme on l'a fait remarquer à la sous-section 3.2, trois types fondamentaux de dénombrement ont été utilisés: le recensement par interview, l'autodénombrement avec livraison/retour par la poste ou l'autodénombrement avec livraison/reprise. Bien que plus de 60 % des habitants se soient autodénombrés à l'aide de la méthode de livraison/retour par la poste, de vastes régions ont aussi été recensées à l'aide des deux autres méthodes. Cette carte présente le niveau de difficulté inhérent à la réalisation d'un recensement dans un vaste pays qui compte de nombreuses régions peuplées dispersées.

French isle
between
90 + 91

ANNEXE B

FORMULES DE COLLECTE

Les formules suivantes sont décrites à la sous-section 3.5. Le lecteur doit se reporter à l'annexe de la section anglaise afin de comparer la formulation et la disposition des questions et des instructions dans les deux langues officielles.

Formule 1: Registre des visites

SECTION I — **LOGEMENTS PRIVÉS**

MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS,									
LOCALITÉ NON CONSTITUÉE ET/OU ÎLOT Nº (s'il y a lieu)	MÉNAGE Nº	SITUATION EXACTE DU LOGEMENT 1) Pour les cités, villes et villages, inscrivez le nom de la rue et le numéro de voirie ainsi que le numéro d'appartement (s'il y a lieu). 2) Dans les autres cas, indiquez: a) le lot, la concession et le numéro de la route rurale (Québec et Ontario); b) la section, le township ou canton, le rang et le méridien (Prairies); c) la paroisse, le township ou canton, etc. (autres provinces).			NOM DE LA PERSONNE 1 DE CE MÉNAGE Nom, prénom et initiales (en lettres moulées) La Personne 1 est une des personnes suivantes: – l'un des conjoints (époux, épouse) de tout couple marié demeurant ici; – l'un des deux partenaires en union libre; – le père ou la mère lorsque seulement un des deux vit avec un ou plusieurs de ses enfants célibataires (jamais mariés) quel que soit leur âge. Si aucune de ces catégories ne s'applique, choisissez n'importe quel membre adulte du ménage comme Personne 1.	DATE DE LA PREMIÈRE VISITE À CE MÉNAGE	NOMBRE DE RÉSIDENTS HABITUELS	LANGUE DE PRÉFÉRENCE DU MÉNAGE	
1	2	3			4	5	6	7 (√)	
		Nº de voirie	Rue	App. nº		Date		Ang.	Franç.
	001								
	002								
	003								
	004								
	005								

SECTION II — **LOGEMENTS PRIVÉS INOCCUPÉS**

MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS, LOGEMENTS DE PLAIN-PIED, ETC.							
LOCALITÉ NON CONSTITUÉE ET/OU ÎLOT Nº (s'il y a lieu)	MÉNAGE Nº	SITUATION EXACTE DU LOGEMENT 1) Pour les cités, villes et villages, inscrivez le nom de la rue et le numéro de voirie (ainsi que le numéro d'appartement s'il y a lieu). 2) Dans les autres cas, indiquez: a) le lot, la concession et le numéro de la route rurale (Québec et Ontario); b) la section, le township ou canton, le rang et le méridien (Prairies); c) la paroisse, le township ou canton, etc. (autres provinces).			DATE ÉTABLIE INOCCUPÉ	FORMULE 2A REMPLIE	REMARQUES
1	2	3			4	5	6
		Nº de voirie	Rue	App. nº	Date	(√)	
	601						
	602						
	603						
	604						
	605						

SECTION III — **LOGEMENTS COLLECTIFS (OCCUPÉS ET INOCCUPÉS)**

HÔTELS, MOTELS, CHAMBRES POUR TOURISTES, MAISONS DE REPOS, HÔPITAUX, RÉSIDENCES DE PERSONNEL							
LOCALITÉ NON CONSTITUÉE OU/ET ÎLOT Nº (s'il y a lieu)	MÉNAGE Nº	SITUATION EXACTE DU LOGEMENT 1) Pour les cités, villes et villages, inscrivez le nom de la rue et le numéro de voirie. 2) Dans les autres cas, indiquez: a) le lot, la concession et le numéro de la route rurale (Québec et Ontario); b) la section, le township ou canton, le rang et le méridien (Prairies); c) la paroisse, le township ou canton, etc. (autres provinces).			NOM OU LOGEMENT 1) Dans le cas d'un établissement, hôtel, camp, etc., indiquez le nom. 2) Pour un logement collectif sans nom propre, inscrivez le genre (pension, maison de repos, camp de bûcheron etc.).	GENRE DE LOGEMENT COLLECTIF	PREMIÈRE VISITE À CE LOGEMENT COLLECTIF
1	2	3			4	5	6
		Nº de voirie	Rue	App. nº		Code	Date
	901						
	902						
	903						
	904						
	905						

OCCUPÉS **SECTION I**

LOGEMENTS DE PLAIN-PIED, ETC.																		
MÉNAGE Nº	UN DES RÉSIDENTS A-T-IL UNE EXPLOITATION AGRICOLE QUI LUI A RAPPORTÉ $250 OU PLUS AU TITRE DE LA VENTE DE PRODUITS AGRICOLES, AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS?		QUESTIONNAIRE AGRICOLE Nº	RETOUR PAR LA POSTE SEULEMENT: DATE QUESTIONNAIRE REÇU PAR LA POSTE		RETOUR PAR LA POSTE SEULEMENT: COMPLÉTÉ PAR SUIVI TÉLÉPHONIQUE	RETOUR PAR LA POSTE SEULEMENT: COMPLÉTÉ PAR SUIVI SUR PLACE	NOMBRE DE RÉSIDENTS TEMPORAIRES	MÉNAGES – TRAVAIL TERMINÉ					EXPLOITATIONS AGRICOLES – TRAVAIL TERMINÉ			REMARQUES
6	9		10	11		12	13	14	15	16	17	16	19	20	21	22	23
	Oui	Non		2A	2B	Date	Date		2A	2B	4A	2A/4B	2B/4B	6	4A	6/4B	
001																	
002																	
003																	
004																	
005																	

SECTION II

LOGEMENTS PRIVÉS INOCCUPÉS

MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS, LOGEMENTS DE PLAIN-PIED, ETC.							
LOCALITÉ NON CONSTITUÉE ET/OU ÎLOT Nº (s'il y a lieu)	MÉNAGE Nº	SITUATION EXACTE DU LOGEMENT 1) Pour les cités, villes et villages, inscrivez le nom de la rue et le numéro de voirie (ainsi que le numéro d'appartement s'il y a lieu). 2) Dans les autres cas, indiquez: a) le lot, la concession et le numéro de la route rurale (Québec et Ontario); b) la section, le township ou canton, le rang et le méridien (Prairies); c) la paroisse, le township ou canton, etc (autres provinces).			DATE ÉTABLIE INOCCUPÉ	FORMULE 2A REMPLIE	REMARQUES
1	2	3			4	5	6
		Nº de voirie	Rue	App. nº	Date	(√)	
	631						
	632						
	633						
	634						
	635						

SECTION III

QUARTIERS COMMUNAUTAIRES DES CAMPS MILITAIRES, PÉNITENCIERS, CENTRES D'ACCUEIL, PENSIONS, ETC.									
MÉNAGE Nº	NOMBRE DE RÉSIDENTS HABITUELS DÉNOMBRÉS: DIRECTEMENT SUR UNE FORMULE 2B	NOMBRE DE RÉSIDENTS HABITUELS DÉNOMBRÉS: SUR UNE FORMULE 3	NOMBRE DE RÉSIDENTS TEMPORAIRES	UN DES RÉSIDENTS A-T-IL UNE EXPLOITATION AGRICOLE QUI LUI A RAPPORTÉ $250 AU TITRE DE LA VENTE DE PRODUITS AGRICOLES, AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS?		QUESTIONNAIRE AGRICOLE Nº	LOGEMENTS – TRAVAIL TERMINÉ	EXPLOITATIONS AGRICOLES – TRAVAIL TERMINÉ	REMARQUES
7	8	9	10	11		12	13	14	16
				Oui	Non	(√)	(√)		

RAPPORT DE LIVRAISON
(SECTEURS DE REPRISE OU DE RETOUR PAR LA POSTE SEULEMENT)

Directives générales:

Le Rapport de livraison est divisé en quatre sections (Sections I à IV) qui correspondent à celles de votre Registre des visites. Les totaux à inscrire proviennent pour les sections I à IV des sections correspondantes de votre RV. Vous devez remplir ce rapport dès que vous avez fini votre livraison (au plus tard le 3 juin pour les secteurs de reprise et le 4 juin pour les secteurs de retour par la poste)

SECTION I – LOGEMENTS PRIVÉS OCCUPÉS

A. Transcrivez dans la première case le nombre de logements privés occupés inscrits dans la colonne 2, page 2 de votre RV. Faites de même pour les pages 4, 6, 8, etc., jusqu'à 32. Additionnez et inscrivez le total au bas de la colonne, dans la case prévue.

B. 1. **Secteurs de reprise seulement** – Calculez et inscrivez dans la case appropriée le nombre total d'exploitations agricoles déclarées dans la colonne 10, aux pages 3, 5, 7, 9, etc., jusqu'à 33 de votre RV.

2. **Secteurs de retour par la poste seulement** – Transcrivez dans la case appropriée le nombre total d'exploitations dans votre SD habitées par leur exploitant inscrites sur la formule 6C (Exploitations agricoles et exploitants dans la SD); ne tenez pas compte dans votre total des exploitants qui résident à l'extérieur de votre SD (colonne 5 de la formule 6C).

Pages	Juin
2	
4	
6	
8	
10	
12	
14	
16	
18	
20	
22	
24	
26	
28	
30	
32	
A. Logements privés occupés, total	
B. Exploitations agricoles, total	

6–4040–169.2

SECTION II – LOGEMENTS PRIVÉS INOCCUPÉS

Reportez dans la case appropriée le nombre total de logements privés inoccupés qui figurent aux pages 34 et 35 de votre RV.

Pages	Juin
34	
35	
Total	

SECTION III – LOGEMENTS COLLECTIFS

A. Reportez le nombre total de logements collectifs qui figurent dans la colonne 2, page 36 de votre RV.

B. **Exploitations agricoles** – Reportez le nombre total d'exploitations agricoles qui figurent dans la colonne 12, page 37 de votre RV.

Pages	Juin
36 — **A. Logements collectifs, total**	
37 — **B. Exploitations agricoles, total**	

SECTION IV – RENVOIS DES TERRES AGRICOLES

Pages	Juin
38	
39	

A. **Secteurs de reprise** – Reportez dans la case appropriée le nombre total de formules 6D qui figurent dans la colonne 1, pages 38 et 39 de votre RV.

A. Secteurs de reprise, total . . . . [ ]

B. **Secteurs de retour par la poste** – Reportez le nombre total d'exploitants résidant à l'extérieur de votre SD qui figurent dans la colonne 5 de la formule 6C.

B. Secteurs de retour par la poste, total . . . . [ ]

C. **Secteurs de reprise avec plans de township** – Reportez dans cette case le nombre d'inscriptions figurent au verso du plan de township.

C. Secteurs de reprise avec plans de township . . . . [ ]

Formule 1A: Dossier des logements collectifs

Statistics Canada   Statistique Canada

1981 CENSUS OF CANADA – *RECENSEMENT DU CANADA DE 1981*

FORM – *FORMULE* 1 A

COLLECTIVE DWELLING RECORD – *DOSSIER DES LOGEMENTS COLLECTIFS*

TO THE PERSON COMPLETING THIS FORM ON THE EVENING OF JUNE 2/JUNE 3

1. Column 1 – Enter the room or unit No. (if applicable)
2. Column 2 – Enter a check mark (√) if the room or unit is unoccupied (if applicable)
3. Column 3 – Enter the number of occupants in each room or unit
4. Columns 4 and 5 – Enter the full name of the occupants and their address of usual residence.

À LA PERSONNE QUI REMPLIT LA FORMULE 1A LE SOIR DU 2 JUIN / 3 JUIN

1. Colonne 1 – Indiquer le nº de chambre ou d'unité (s'il y lieu).
2. Colonne 2 – Cocher (√) si la chambre ou l'unité est inoccupée (s'il y a lieu)
3. Colonne 3 – Inscrire le nombre d'occupants de chaque chambre ou unité
4. Colonnes 4 et 5 – Inscrire les nom et prénom des occupants ainsi que l'adresse de leur domicile habituel.

IDENTIFICATION

PROV.	FED – *CÉF*	EA – *SD*	VN – *NV*	Hhld. No. – *Nº de ménage*
Name of establishment – *Nom de l'établissement*				
Address – *Adresse*				
				Code type – *Genre-code*

Census Representative's name – *Nom du recenseur*
Telephone number – *Nº de téléphone*

OCCUPANCY JUNE 2/JUNE 3 – *OCCUPATION 2 JUIN/3 JUIN*

Room or unit No. – *Chambre ou unité nº*	Un-occupied – *Inoccupée* (√)	Number of occu-pants – *Nombre d'occu-pants*	Name of occupants – *Nom des occupants*	Address of usual residence (If this is the usual residence, enter "No other residence") – *Adresse du domicile habituel (le cas échéant écrire "Sans autre domicile")* Street address, city, town, village, etc – *Adresse, cité, ville, village, etc.*	No. of usual residents enumerated – *Nombre de résidents habituels dénombrés*: Directly on a Form 2B – *Directement sur une formule 2B*	No. of usual residents enumerated – *Nombre de résidents habituels dénombrés*: On a Form 3 – *Sur une formule 3*	No. of temporary residents – *Nombre de résidents temporaires*	No. of foreign residents – *Nombre de résidents étrangers*	Remarks – *Remarques*	For general hospitals and jails only – *Pour hôpitaux généraux et prisons seulement*: Sex – *Sexe*	Date of birth – *Date de naissance*	Marital status – *État matrimonial*	Name of another adult at the usual residence – *Nom d'un autre adulte partageant le domicile habituel*	Relationship to another adult at the usual residence – *Lien avec cet autre adulte*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15

6-4040-34: 2-7-80

Formule 2A: Questionnaire sur la population et le logement - Formule abrégée



Statistique Canada Statistics Canada



Recensement du Canada de 1981

À remplir le mercredi 3 juin 1981

Prov.	CÉF nº	SD nº	NV	2A	1.
Ménage nº	Type de doc. 2	Nombre de personnes	Quest. nº ... de ...	1 ☐ S/M 2 ☐ LI 3 ☐ RT 4 ☐ RÉ	2.

To English-speaking persons:

If this questionnaire in the French language has been left at your household in error, and if you wish to complete a questionnaire in English, please call the Telephone Assistance Service. The numbers to dial are listed on this questionnaire. A questionnaire in the language of your choice will then be delivered to you.

Caractère légal et obligatoire

Le recensement du Canada est effectué en vertu de la Loi sur la statistique qui oblige tout le monde à fournir les renseignements demandés.

Confidentiel une fois rempli

L'information fournie sera gardée confidentielle et ne servira qu'à la production de statistiques. Seules les personnes qui ont juré de garder le secret en vertu de la Loi sur la statistique auront accès à vos réponses. Ces personnes s'exposent à des poursuites et sont passibles de sanctions si elles dévoilent des renseignements personnels fournis lors du recensement.

NOTA:

Veuillez cocher ☒ toutes vos réponses clairement avec un crayon ou un stylo **foncé**.

Les instructions données sur ce questionnaire devraient vous permettre de résoudre tout problème qui se pose. Sinon, n'hésitez pas à vous adresser au Service auxiliaire téléphonique. Les numéros à composer, sans frais d'appel, figurent sur ce questionnaire.

Veuillez inscrire l'adresse ou l'emplacement exact:

Rue et numéro ou lot et concession

Ville, village, municipalité

Province ou territoire

Code postal

Numéro de téléphone:

Aux résidents temporaires

Si **tous** les membres du ménage sont des **résidents temporaires** (c'est-à-dire des personnes qui se trouvent ici temporairement et qui ont un domicile habituel ailleurs au Canada), veuillez indiquer le nombre total de résidents temporaires dans cette case . . . . ☐

et **ne pas** remplir le questionnaire. Suivez les **instructions de retour** données sur l'enveloppe qui renfermait ce questionnaire.

Aux résidents de pays étrangers

Si **tous** les membres du ménage sont des **résidents de pays étrangers** (voir ci-dessous), veuillez cocher cette case . . . . . ☐

et **ne pas** remplir le questionnaire. Suivez les **instructions de retour** données sur l'enveloppe qui renfermait ce questionnaire.

Résidents de pays étrangers (toute personne des catégories suivantes):

- les représentants du gouvernement d'un autre pays qui sont affectés à la légation, à l'ambassade ou à toute autre mission diplomatique de ce pays au Canada, et leur famille;
- les membres des Forces armées d'un autre pays, et leur famille;
- les étudiants d'un autre pays qui fréquentent un établissement d'enseignement au Canada, et leur famille;
- les travailleurs d'un autre pays qui sont au Canada en vertu d'un visa d'emploi, et leur famille; et
- les résidents d'un autre pays qui séjournent au Canada temporairement.

SCT – B102201

Un message à tous les Canadiens . . .

Tous les cinq ans, le Canada procède au recensement de tous ses habitants et à l'inventaire des logements qu'ils habitent. Grâce aux renseignements recueillis, nous pouvons alors mieux affronter, en tant que nation, les nombreux défis qui se posent à nous aux niveaux national, régional et local.

Vos réponses, une fois compilées en statistiques, permettront d'arrêter des politiques économiques et sociales, de planifier le développement industriel et de prévoir les besoins au titre d'écoles, de routes et de nombreux autres services publics.

Les chiffres de population servent à délimiter les circonscriptions électorales et à calculer le montant des subventions par habitant versées aux provinces et aux municipalités. De plus, toutes les fois qu'une personne ne remplit pas son questionnaire, il faut consacrer une somme supplémentaire à la procédure de suivi. Votre propre localité pourrait voir ses subventions réduites parce que vous n'avez pas participé au recensement.

Le recensement est mené en vertu de la Loi sur la statistique; non seulement cette loi vous oblige à collaborer, mais elle garantit que les renseignements que vous fournirez demeureront confidentiels et ne seront utilisés qu'aux fins prévues par celle-ci.

Votre collaboration est essentielle. Faites-vous donc un devoir de remplir promptement ce questionnaire le 3 juin 1981, conformément aux instructions données.

Nous vous remercions de votre obligeance.

INSTRUCTIONS

Question 1. Reportez-vous aux instructions à la colonne adjacente à la question 1 lorsque vous devez décider qui inclure (ou ne pas inclure) comme membres de votre ménage. Si vous ne savez trop si une personne devrait être recensée, indiquez son nom à la question 9 et une explication de la situation.

Si votre ménage compte plus de six personnes et que vous ne disposez pas d'un second questionnaire, notez le fait dans la section des observations, remplissez le questionnaire pour six personnes de votre ménage et renvoyez-le nous selon les instructions. Un recenseur communiquera ultérieurement avec vous pour vous remettre un autre questionnaire.

Question 2. Afin de nous permettre de reconnaître les groupes familiaux au sein du ménage, il faut choisir une personne de référence (Personne 1) et indiquer le lien entre chacun des autres membres du ménage et cette personne. Par exemple, si Jules Fortin vit avec son père Marcel Fortin et que ce dernier a été inscrit comme Personne 1, Jules Fortin doit cocher la case "Fils ou fille de la Personne 1".

Il se peut que le lien d'un des membres de votre ménage avec la Personne 1 ne figure pas dans les catégories de la question 2. Dans ce cas, cochez la case "Autre personne apparentée à la Personne 1" ou la case "Autre personne non apparentée" et indiquez (en lettres moulées) le lien avec la Personne 1 dans l'espace prévu.

La catégorie "Autre personne apparentée" comprend les oncles, tantes, cousins et cousines, grands-pères, grands-mères, etc. La catégorie "Autre personne non apparentée" englobe les membres du ménage non liés à la Personne 1 par le sang, par alliance, par adoption ou par union libre. Voici des exemples: épouse de l'employé, fille de l'employé, fils de la compagne d'appartement, propriétaire.

L'expression "en union libre" qui est utilisée dans "Partenaire en union libre de la Personne 1" ou qui peut servir à décrire toute autre union au sein du ménage (par exemple, "partenaire en union libre du chambreur"), doit être interprétée comme s'appliquant à tout couple qui vit ensemble selon ce genre d'union.

Les enfants d'un autre lit, les enfants adoptés et les enfants d'un partenaire en union libre doivent être considérés comme fils ou filles. Les pupilles, les enfants en foyer nourricier et les enfants en tutelle non apparentés à la Personne 1 par le sang, par alliance, par adoption ou par union libre doivent être inscrits dans la catégorie "Chambreur".

Question 5. Cochez la case "Actuellement marié(e)" si votre conjoint est vivant, même si vous êtes temporairement éloignés l'un de l'autre parce que l'un de vous travaille au loin, est hospitalisé, etc., à moins d'être séparé(e) ou qu'un divorce ait été obtenu.

Pour les besoins du recensement, nous considérons comme "Actuellement marié(e)" tous les couples vivant en union libre sans égard à leur état matrimonial légal.

Cochez la case "Séparé(e)" si vous êtes séparé(e) de votre conjoint par suite de l'abandon du domicile conjugal ou parce que vous ne voulez plus vivre ensemble, à condition qu'aucun divorce n'ait été obtenu.

Cochez la case "Divorcé(e)" si vous avez obtenu un divorce et que vous ne vous êtes pas remarié(e).

Question 6. Vous devez encore comprendre la langue que vous avez indiquée dans cette question. Dans le cas des bébés, indiquez la **première** langue qui leur est montrée ou qu'ils apprendront.

Question 8. Si votre ménage compte plus de six personnes, vous aurez besoin de plus d'un questionnaire. Reportez-vous aux instructions pour la question 1.

Si vous utilisez plus d'un questionnaire, ne répondez à cette question que sur le premier questionnaire.

Question 9. Si vous avez de la difficulté à décider si une personne doit ou non figurer sur votre questionnaire, reportez-vous à la rubrique QUI RECENSER à la colonne adjacente à la question 1.

Question 11. Cas spéciaux

Cochez la case "propriétaire" si vous, ou un autre membre du ménage, seul ou avec vous, possédez ce logement ou êtes en train de le payer même si a) celui-ci est situé sur un terrain loué ou b) il fait partie d'un condominium (enregistré ou non). Aux fins du recensement, un **condominium** est un complexe résidentiel à unités multiples dont les logements sont propriétés privées alors que le terrain est propriété collective.

Cochez la case "locataire" dans tous les autres cas même si le logement que vous occupez a) vous est fourni sans loyer ou à un loyer réduit, par exemple, dans le cas du presbytère d'un curé ou du logement d'un concierge dans un immeuble d'appartements, ou b) fait partie d'une coopérative. Aux fins du recensement, la **coopérative** appartient à parts égales à tous les membres et ces derniers occupent leur logement en vertu d'un bail de location.

Question 12.

Maison individuelle et maison jumelée

Si vous demeurez dans une maison individuelle liée à un autre logement uniquement au-dessous du sol, cochez la case "Maison individuelle".

Duplex et appartement

Deux logements, l'un au-dessus de l'autre, qui sont **attenants** à d'autres logements, doivent être considérés comme des appartements et **non** comme des duplex.

Appartement

Ne comptez pas comme étages distincts ceux qui sont utilisés uniquement pour le stationnement ou l'entreposage ou auxquels on retrouve seulement des salles de loisirs et de lessive.

Si vous n'êtes pas certain du nombre d'étages dans votre immeuble d'appartements, cochez la réponse "un appartement dans un immeuble de cinq étages et plus" **si votre immeuble renferme au moins un ascenseur.** S'il n'y a pas d'ascenseur dans votre immeuble, cochez "un appartement dans un immeuble de moins de cinq étages".

SERVICE AUXILIAIRE TÉLÉPHONIQUE

Si, après avoir consulté les instructions, vous avez encore besoin d'aide pour remplir votre questionnaire, vous pourrez vous adresser à notre Service auxiliaire téléphonique de 9 heures à 21 heures, entre le jeudi 28 mai et le vendredi 5 juin (sauf le dimanche).

Si vous habitez dans le secteur de service local d'une des villes suivantes, composez le numéro indiqué.

TELEPHONE ASSISTANCE SERVICE

If, after referring to the Question Guidelines, you require further assistance to complete your questionnaire, our Telephone Assistance Service is available from 9 a.m. to 9 p.m. from Thursday, May 28 through Friday, June 5 (excluding Sunday).

If you live within the local calling area of one of the cities listed below, dial the number shown opposite the name of the city.

ST. JOHN'S (T.-N.)	**737-2100**
HALIFAX	**426-8500**
MONTRÉAL	**283-1981**
OTTAWA	**996-3128**
TORONTO	**868-1981**
WINNIPEG	**949-2010**
EDMONTON	**420-3699**
VANCOUVER	**683-5521**

Si vous habitez dans un autre secteur, demandez à la téléphoniste de vous donner ZENITH 0-1981. Elle vous mettra en communication, sans frais, avec le Service auxiliaire téléphonique le plus rapproché.

In all other areas, call the long distance operator and ask for ZENITH 0-1981. You will be connected to the nearest Telephone Assistance Service, without charge.

OBSERVATIONS

INSTRUCTIONS POUR LA QUESTION 1

INSCRIPTION DES MEMBRES DU MÉNAGE

Afin que tous les membres du même groupe familial soient énumérés ensemble, écrivez (à la question 1) le nom de tous les membres de ce ménage dans l'ordre suivant:

a) Personne1;
  choisissez une des personnes suivantes comme Personne 1:
  - l'un des conjoints (époux ou épouse) de tout couple marié demeurant ici
  - l'un des deux partenaires en union libre
  - le père ou la mère lorsque seulement un des deux vit avec un ou plusieurs de ses enfants célibataires (jamais mariés) quel que soit leur âge.

  Si aucune de ces catégories ne s'applique, choisissez n'importe quel membre adulte du ménage comme Personne 1;

b) l'époux ou l'épouse (ou le partenaire en union libre) de la Personne 1;

c) les enfants célibataires (jamais mariés) de la Personne 1, y compris les enfants d'un autre lit;

d) les autres enfants de la Personne 1, et leur famille;

e) les autres personnes apparentées ou liées à la Personne 1 par le sang, par alliance, par adoption, ou par union libre, et leur famille;

f) les personnes non apparentées à la Personne 1, et leur famille.

QUI RECENSER

Pour que tous les résidents du Canada soient recensés (et ne le soient qu'une seule fois), il importe de se conformer aux instructions suivantes pour déterminer qui inscrire et qui ne pas inscrire sur le questionnaire.

Il faut inscrire

- tous ceux qui vivent ici d'ordinaire, même s'ils sont temporairement absents (en voyage d'affaires, aux études, etc.);
- toute personne qui séjourne ou est en visite ici et qui n'a pas de domicile habituel ailleurs;
- toute personne qui vit ici d'ordinaire, mais qui se trouve depuis moins de six mois dans une institution (par ex., un hôpital ou un établissement de correction);
- les personnes non mariées qui ont un domicile ailleurs, mais qui, à cause de leur travail, passent ici la plus grande partie de la semaine;
- les enfants nés le 2 juin 1981 ou avant;
- les personnes décédées qui vivaient encore à minuit, dans la nuit du 2 au 3 juin 1981.

Mais il ne faut pas inscrire

- les personnes qui se trouvent dans une institution depuis six mois ou plus;
- les enfants nés le 3 juin 1981 ou après;
- les membres actifs des Forces armées qui ne vivent pas à la maison;
- les étudiants de niveau postsecondaire qui sont financièrement indépendants et qui vivent ailleurs;
- les fils ou filles non mariés qui, à cause de leur travail, vivent ailleurs la plus grande partie de la semaine, même s'ils reviennent à la maison en fin de semaine;
- les résidents d'autres pays (consultez la page couverture).

MÉNAGES COMPTANT PLUS DE SIX PERSONNES

Si le ménage compte plus de six personnes, inscrivez les six premières sur un questionnaire et inscrivez les autres sur un deuxième questionnaire en commençant par l'espace réservé à la "Personne 2".

Pour obtenir des questionnaires supplémentaires, reportez-vous aux INSTRUCTIONS (pour la question 1) au verso.

1. NOM

Lisez les instructions données à gauche puis **écrivez ci-dessous, en lettres moulées,** le nom de tous les résidents habituels de ce logement le mercredi 3 juin 1981.

2. LIEN AVEC LA PERSONNE 1.

Pour chaque personne du ménage, **cochez** ☒ **une seule case** pour indiquer le lien avec la Personne 1.

Si vous cochez la case "Autre personne apparentée" ou "Autre personne non apparentée", précisez le lien avec la Personne 1. Voici des exemples d'autres personnes:

grand-mère	fille de la compagne d'appartement
oncle	époux de l'employée

Pour les cas spéciaux et les exemples, consultez les instructions.

Personne 1 — 01

Nom de famille

Prénom

01 ☒ Personne 1

Personne 2 — 02

Nom de famille

Prénom

02 ☐ Époux ou épouse de la Personne 1
03 ☐ Partenaire en union libre de la Personne 1
04 ☐ Fils ou fille de la Personne 1
05 ☐ Père ou mère de la Personne 1
06 ☐ Frère ou soeur de la Personne 1
07 ☐ Gendre ou bru de la Personne 1
08 ☐ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1
09 ☐ Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1
10 ☐ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
11 ☐ Neveu ou nièce de la Personne 1
☐ Autre personne apparentée à la Personne 1 (précisez en lettres moulées)
12 ☐ Chambreur ou chambreuse
13 ☐ Époux de la chambreuse ou épouse du chambreur
14 ☐ Fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse
15 ☐ Compagnon ou compagne d'appartement
16 ☐ Employé(e)
☐ Autre personne non apparentée (précisez en lettres moulées)
17

Personne 3 — 03

Nom de famille

Prénom

04 ☐ Fils ou fille de la Personne 1
05 ☐ Père ou mère de la Personne 1
06 ☐ Frère ou soeur de la Personne 1
07 ☐ Gendre ou bru de la Personne 1
08 ☐ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1
09 ☐ Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1
10 ☐ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
11 ☐ Neveu ou nièce de la Personne 1
☐ Autre personne apparentée à la Personne 1 (précisez en lettres moulées)
12 ☐ Chambreur ou chambreuse
13 ☐ Époux de la chambreuse ou épouse du chambreur
14 ☐ Fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse
15 ☐ Compagnon ou compagne d'appartement
16 ☐ Employé(e)
☐ Autre personne non apparentée (précisez en lettres moulées)
17

Personne 4 — 04

Nom de famille

Prénom

04 ☐ Fils ou fille de la Personne 1
05 ☐ Père ou mère de la Personne 1
06 ☐ Frère ou soeur de la Personne 1
07 ☐ Gendre ou bru de la Personne 1
08 ☐ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1
09 ☐ Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1
10 ☐ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
11 ☐ Neveu ou nièce de la Personne 1
☐ Autre personne apparentée à la Personne 1 (précisez en lettres moulées)
12 ☐ Chambreur ou chambreuse
13 ☐ Époux de la chambreuse ou épouse du chambreur
14 ☐ Fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse
15 ☐ Compagnon ou compagne d'appartement
16 ☐ Employé(e)
☐ Autre personne non apparentée (précisez en lettres moulées)
17

Personne 5 — 05

Nom de famille

Prénom

04 ☐ Fils ou fille de la Personne 1
05 ☐ Père ou mère de la Personne 1
06 ☐ Frère ou soeur de la Personne 1
07 ☐ Gendre ou bru de la Personne 1
08 ☐ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1
09 ☐ Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1
10 ☐ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
11 ☐ Neveu ou nièce de la Personne 1
☐ Autre personne apparentée à la Personne 1 (précisez en lettres moulées)
12 ☐ Chambreur ou chambreuse
13 ☐ Époux de la chambreuse ou épouse du chambreur
14 ☐ Fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse
15 ☐ Compagnon ou compagne d'appartement
16 ☐ Employé(e)
☐ Autre personne non apparentée (précisez en lettres moulées)
17

Personne 6 — 06

Nom de famille

Prénom

04 ☐ Fils ou fille de la Personne 1
05 ☐ Père ou mère de la Personne 1
06 ☐ Frère ou soeur de la Personne 1
07 ☐ Gendre ou bru de la Personne 1
08 ☐ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1
09 ☐ Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1
10 ☐ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
11 ☐ Neveu ou nièce de la Personne 1
☐ Autre personne apparentée à la Personne 1 (précisez en lettres moulées)
12 ☐ Chambreur ou chambreuse
13 ☐ Époux de la chambreuse ou épouse du chambreur
14 ☐ Fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse
15 ☐ Compagnon ou compagne d'appartement
16 ☐ Employé(e)
☐ Autre personne non apparentée (précisez en lettres moulées)
17

RÉPONDEZ AUSSI AUX QUESTIONS À LA PAGE 4 ➡

3. DATE DE NAISSANCE Inscrivez le jour, le mois et l'année. Exemple: Si vous êtes né(e) le 10 février 1945, écrivez 1 0 Jour 0 2 Mois 1 9 4 5 Année Si vous ne connaissez pas la date exacte, donnez une date approximative.	4. SEXE	5. ÉTAT MATRIMONIAL Quel est votre état matrimonial? *(Pour plus de renseignements, consultez les instructions.)* *Cochez une seule case*	6. Quelle est la langue que vous avez **apprise en premier lieu** dans votre enfance et que vous comprenez **encore?** *Cochez une seule case*	RÉSERVÉ AU BUREAU
Jour 18 Mois Année	19 ☐ Masculin 20 ☐ Féminin	21 ☐ Actuellement marié(e) (sauf séparé(e)) 22 ☐ Séparé(e) 23 ☐ Divorcé(e) 24 ☐ Veuf(ve) 25 ☐ Célibataire (jamais marié(e))	57 ☐ Anglais 58 ☐ Français 59 ☐ Allemand 60 ☐ Italien 61 ☐ Ukrainien 62 Autre (précisez)	63 ☐ A 64 ☐ F 65 ☐ M
Jour 18 Mois Année	19 ☐ Masculin 20 ☐ Féminin	21 ☐ Actuellement marié(e) (sauf séparé(e)) 22 ☐ Séparé(e) 23 ☐ Divorcé(e) 24 ☐ Veuf(ve) 25 ☐ Célibataire (jamais marié(e))	57 ☐ Anglais 58 ☐ Français 59 ☐ Allemand 60 ☐ Italien 61 ☐ Ukrainien 62 Autre (précisez)	63 ☐ A 64 ☐ F 65 ☐ M
Jour 18 Mois Année	19 ☐ Masculin 20 ☐ Féminin	21 ☐ Actuellement marié(e) (sauf séparé(e)) 22 ☐ Séparé(e) 23 ☐ Divorcé(e) 24 ☐ Veuf(ve) 25 ☐ Célibataire (jamais marié(e))	57 ☐ Anglais 58 ☐ Français 59 ☐ Allemand 60 ☐ Italien 61 ☐ Ukrainien 62 Autre (précisez)	63 ☐ A 64 ☐ F 65 ☐ M
Jour 18 Mois Année	19 ☐ Masculin 20 ☐ Féminin	21 ☐ Actuellement marié(e) (sauf séparé(e)) 22 ☐ Séparé(e) 23 ☐ Divorcé(e) 24 ☐ Veuf(ve) 25 ☐ Célibataire (jamais marié(e))	57 ☐ Anglais 58 ☐ Français 59 ☐ Allemand 60 ☐ Italien 61 ☐ Ukrainien 62 Autre (précisez)	63 ☐ A 64 ☐ F 65 ☐ M
Jour 18 Mois Année	19 ☐ Masculin 20 ☐ Féminin	21 ☐ Actuellement marié(e) (sauf séparé(e)) 22 ☐ Séparé(e) 23 ☐ Divorcé(e) 24 ☐ Veuf(ve) 25 ☐ Célibataire (jamais marié(e))	57 ☐ Anglais 58 ☐ Français 59 ☐ Allemand 60 ☐ Italien 61 ☐ Ukrainien 62 Autre (précisez)	63 ☐ A 64 ☐ F 65 ☐ M
Jour 18 Mois Année	19 ☐ Masculin 20 ☐ Féminin	21 ☐ Actuellement marié(e) (sauf séparé(e)) 22 ☐ Séparé(e) 23 ☐ Divorcé(e) 24 ☐ Veuf(ve) 25 ☐ Célibataire (jamais marié(e))	57 ☐ Anglais 58 ☐ Français 59 ☐ Allemand 60 ☐ Italien 61 ☐ Ukrainien 62 Autre (précisez)	63 ☐ A 64 ☐ F 65 ☐ M

RÉPONDEZ AUSSI AUX QUESTIONS À LA PAGE 4 ➡

Un **logement** est un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant **une entrée privée** donnant sur l'extérieur ou sur un corridor ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit donner accès au logement sans qu'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre.

7. Inscrivez le nom de la personne (ou de l'une des personnes) qui vit ici et qui est responsable du paiement du loyer, ou de l'hypothèque, ou des taxes, ou de l'électricité, etc., pour ce logement.

07

01 ☐ Nom ______ Prénom ______

Cette personne devrait répondre aux questions suivantes sur ce logement.

NOTA: Si aucune personne vivant ici n'effectue de tels paiements, cochez ici ☐ et répondez vous-même aux questions sur ce logement.

8. Combien de personnes demeurent habituellement ici (d'après les directives données sur QUI RECENSER dans les INSTRUCTIONS POUR LA QUESTION 1)?

02 ☐ Nombre de personnes

9. Y a-t-il quelqu'un que vous n'avez pas inscrit à la question 1 parce que vous n'étiez pas certain s'il fallait l'inscrire? *Par ex., un étudiant, un chambreur qui a un autre domicile, un nouveau-né encore à l'hôpital, ou un autre membre du ménage qui est à l'hôpital ou au sanatorium depuis moins de six mois.*

☐ Oui ☐ Non

Si "Oui", écrivez (en lettres moulées) son nom et la raison de l'omission.

Nom ______

Raison ______

______

Nom ______

Raison ______

______

S'il y a plus de deux personnes à inscrire, utilisez l'espace réservé aux observations.

10. Combien de personnes ayant un domicile habituel ailleurs au Canada séjournent ici temporairement (le 3 juin, jour du recensement)?

☐ Aucune

OU

☐ Nombre de personnes

11. Êtes-vous (ou un membre du ménage est-il):

Cochez une seule case

03 ☐ propriétaire de ce logement ou en train de le payer?

04 ☐ locataire (même si aucun loyer en argent n'est versé)?

12. Ce logement est-il:

Cochez une seule case

05 ☐ une **maison individuelle** – logement individuel non attenant à une autre construction et entouré d'espaces libres?

06 ☐ dans une **maison jumelée** ou une **maison double** – deux logements côte à côte réunis par un mur commun, mais non attenants à une autre construction et entourés d'espaces libres?

07 ☐ dans un **duplex** – deux logements superposés non attenants à une autre construction et entourés d'espaces libres?

08 ☐ dans une **rangée** d'au moins trois logements réunis côte à côte sans autre logement au-dessus ou en dessous?

09 ☐ un **appartement dans un immeuble de cinq étages et plus** – par ex., logement dans une tour d'habitation?

10 ☐ un **appartement dans un immeuble de moins de cinq étages** – par ex., logement dans un triplex ou un quadruplex, dans une construction non résidentielle ou dans une maison qui a été transformée?

11 ☐ une **maison attenante à une construction non résidentielle** – logement individuel attenant au niveau du sol à une autre construction, par ex., un magasin, mais qui en est séparé par un mur commun s'élevant du sol au toit?

Commerce

12 ☐ une **habitation mobile** (conçue et construite pour être transportée sur son propre châssis et qu'on peut déplacer sans grand délai)?

13 ☐ un **autre logement mobile** (tente, roulotte de voyage, voiture de chemin de fer, bateau-maison, etc.)?

RÉSERVÉ AU BUREAU

14 ☐ Trans.

15 ☐ Coll.

16 ☐ Ref.

17 ☐ MO

18 ☐ Imp. – A

19 ☐ Imp. – B


Statistique Canada   Statistics Canada



Recensement du Canada de 1981

À remplir le mercredi 3 juin 1981

Prov.	CÉF nº	SD nº	NV

2B

Ménage nº	Type de doc.	Nombre de personnes	Quest. nº ... de ...
	4		

1 ☐ S/M   3 ☐ RT
2 ☐ LI   4 ☐ RÉ

1.

2.

To English-speaking persons:

If this questionnaire in the French language has been left at your household in error, and if you wish to complete a questionnaire in English, please call the Telephone Assistance Service. The numbers to dial are listed on the back cover of this questionnaire. A questionnaire in the language of your choice will then be delivered to you.

Caractère légal et obligatoire

Le recensement du Canada est effectué en vertu de la Loi sur la statistique qui oblige tout le monde à fournir les renseignements demandés.

Confidentiel une fois rempli

L'information fournie sera gardée confidentielle et ne servira qu'à la production de statistiques. Seules les personnes qui ont juré de garder le secret en vertu de la Loi sur la statistique auront accès à vos réponses. Ces personnes s'exposent à des poursuites et sont passibles de sanctions si elles dévoilent des renseignements personnels fournis lors du recensement.

NOTA:
Les instructions données dans le Guide devraient vous permettre de résoudre tout problème qui se pose. Sinon, n'hésitez pas à vous adresser au Service auxiliaire téléphonique. Les numéros à composer, sans frais d'appel, figurent sur la couverture arrière.

Veuillez inscrire l'adresse ou l'emplacement exact:

Rue et numéro ou lot et concession

Ville, village, municipalité

Province ou territoire   Code postal

Numéro de téléphone:

Aux résidents temporaires

Si **tous** les membres du ménage sont des **résidents temporaires** (c'est-à-dire des personnes qui se trouvent ici temporairement et qui ont un domicile habituel ailleurs au Canada), veuillez indiquer le nombre total de résidents temporaires dans cette case . . . . ☐
et **ne pas** remplir le questionnaire. Suivez les **instructions de retour** données sur l'enveloppe qui renfermait ce questionnaire.

Aux résidents de pays étrangers

Si **tous** les membres du ménage sont des **résidents de pays étrangers** (voir ci-dessous), veuillez cocher cette case . . . . . ☐
et **ne pas** remplir le questionnaire. Suivez les **instructions de retour** données sur l'enveloppe qui renfermait ce questionnaire.

Résidents de pays étrangers
(toute personne des catégories suivantes):

- les représentants du gouvernement d'un autre pays qui sont affectés à la légation, à l'ambassade ou à toute autre mission diplomatique de ce pays au Canada, et leur famille;
- les membres des Forces armées d'un autre pays, et leur famille;
- les étudiants d'un autre pays qui fréquentent un établissement d'enseignement au Canada, et leur famille;
- les travailleurs d'un autre pays qui sont au Canada en vertu d'un visa d'emploi, et leur famille; et
- les résidents d'un autre pays qui séjournent au Canada temporairement.

Un message à tous les Canadiens . . .

Tous les cinq ans, le Canada procède au recensement de tous ses habitants et à l'inventaire des logements qu'ils habitent. Grâce aux renseignements recueillis, nous pouvons alors mieux affronter, en tant que nation, les nombreux défis qui se posent à nous aux niveaux national, régional et local.

Vos réponses, une fois compilées en statistiques, permettront d'arrêter des politiques économiques et sociales, de planifier le développement industriel et de prévoir les besoins au titre d'écoles, de routes et de nombreux autres services publics.

Les chiffres de population servent à délimiter les circonscriptions électorales et à calculer le montant des subventions par habitant versées aux provinces et aux municipalités. De plus, toutes les fois qu'une personne ne remplit pas son questionnaire, il faut consacrer une somme supplémentaire à la procédure de suivi. Votre propre localité pourrait voir ses subventions réduites parce que vous n'avez pas participé au recensement.

Le recensement est mené en vertu de la Loi sur la statistique; non seulement cette loi vous oblige à collaborer, mais elle garantit que les renseignements que vous fournirez demeureront confidentiels et ne seront utilisés qu'aux fins prévues par celle-ci.

Votre collaboration est essentielle. Faites-vous donc un devoir de remplir promptement ce questionnaire le 3 juin 1981, conformément aux instructions données.

Nous vous remercions de votre obligeance.

Saviez-vous que . . .

- Le Canada comptait 22,992,604 habitants en 1976, environ un million et demi de plus depuis 1971.
- Le pourcentage de femmes mariées dans la population active est passé de 37 % à 44 % entre 1971 et 1976.
- Le pourcentage des moins de 30 ans a diminué entre 1971 et 1976, passant de 55.5 % à 53.8 %.
- En 1976, le nombre d'enfants de moins de 10 ans au Canada a régressé de 450,000 par rapport à 1971, tandis que le nombre de Canadiens de 50 ans ou plus augmentait de 618,000.
- En 1976, on a dénombré 1,205,000 Canadiens vivant seuls, une hausse de près de 400,000 depuis 1971. Les personnes de 65 ans ou plus ont représenté plus du tiers (429,000) de ce nombre.

Comment remplir le questionnaire

Veuillez cocher [X] toutes vos réponses clairement

avec un crayon ou un stylo foncé.

Répondez aux questions des pages 2 à 5. Puis à partir de la page 6, remplissez trois pages pour chacune des personnes de votre ménage, en suivant le même ordre qu'à la question 1. Par exemple, aux pages 9, 10 et 11 figureront les renseignements concernant la Personne 2, aux pages 12, 13 et 14, ceux de la Personne 3, et ainsi de suite.

INSTRUCTIONS POUR LA QUESTION 1

INSCRIPTION DES MEMBRES DU MÉNAGE

Afin que tous les membres du même groupe familial soient énumérés ensemble, écrivez (à la question 1) le nom de tous les membres de ce ménage dans l'ordre suivant:

a) Personne 1;

choisissez une des personnes suivantes comme Personne 1:

- l'un des conjoints (époux ou épouse) de tout couple marié demeurant ici
- l'un des deux partenaires en union libre
- le père ou la mère lorsque seulement un des deux vit avec un ou plusieurs de ses enfants célibataires (jamais mariés) quel que soit leur âge.

Si aucune de ces catégories ne s'applique, choisissez n'importe quel membre adulte du ménage comme Personne 1;

b) l'époux ou l'épouse (ou le partenaire en union libre) de la Personne 1;

c) les enfants célibataires (jamais mariés) de la Personne 1, y compris les enfants d'un autre lit;

d) les autres enfants de la Personne 1, et leur famille;

e) les autres personnes apparentées ou liées à la Personne 1 par le sang, par alliance, par adoption, ou par union libre, et leur famille;

f) les personnes non apparentées à la Personne 1, et leur famille.

QUI RECENSER

Pour que tous les résidents du Canada soient recensés (et ne le soient qu'une seule fois), il importe de se conformer aux instructions suivantes pour déterminer qui inscrire et qui ne pas inscrire sur le questionnaire.

Il faut inscrire

- tous ceux qui vivent ici d'ordinaire, même s'ils sont temporairement absents (en voyage d'affaires, aux études, etc.);
- toute personne qui séjourne ou est en visite ici et qui n'a pas de domicile habituel ailleurs;
- toute personne qui vit ici d'ordinaire, mais qui se trouve depuis moins de six mois dans une institution (par ex., un hôpital ou un établissement de correction);
- les personnes non mariées qui ont un domicile ailleurs, mais qui, à cause de leur travail, passent ici la plus grande partie de la semaine;
- les enfants nés le 2 juin 1981 ou avant;
- les personnes décédées qui vivaient encore à minuit, dans la nuit du 2 au 3 juin 1981.

Mais il ne faut pas inscrire

- les personnes qui se trouvent dans une institution depuis six mois ou plus;
- les enfants nés le 3 juin 1981 ou après;
- les membres actifs des Forces armées qui ne vivent pas à la maison;
- les étudiants de niveau postsecondaire qui sont financièrement indépendants et qui vivent ailleurs;
- les fils ou filles non mariés qui, à cause de leur travail, vivent ailleurs la plus grande partie de la semaine, même s'ils reviennent à la maison en fin de semaine;
- les résidents d'autres pays (consultez la page couverture).

MÉNAGES COMPTANT PLUS DE SIX PERSONNES

Si le ménage compte plus de six personnes, inscrivez les six premières sur un questionnaire et inscrivez les autres sur un deuxième questionnaire en commençant par l'espace réservé à la "Personne 2".

Pour obtenir des questionnaires supplémentaires, reportez-vous aux instructions pour la question 1 dans le Guide.

1. NOM

Lisez les instructions données à gauche puis **écrivez ci-dessous, en lettres moulées,** le nom de tous les résidents habituels de ce logement le mercredi 3 juin 1981.

2. LIEN AVEC LA PERSONNE 1

Pour chaque personne du ménage, **cochez** ☒ **une seule case** pour indiquer le lien avec la Personne 1.

Si vous cochez la case "Autre personne apparentée" ou "Autre personne non apparentée", précisez le lien avec la Personne 1. Voici des exemples d'autres personnes:

grand-mère — fille de la compagne d'appartement
oncle — époux de l'employée

Pour les cas spéciaux et les exemples, consultez le Guide.

Personne 1 — 01

Nom de famille

Prénom

01 ☒ Personne 1

Personne 2 — 02

Nom de famille

Prénom

02 ☐ Époux ou épouse de la Personne 1
03 ☐ Partenaire en union libre de la Personne 1
04 ☐ Fils ou fille de la Personne 1
05 ☐ Père ou mère de la Personne 1
06 ☐ Frère ou soeur de la Personne 1
07 ☐ Gendre ou bru de la Personne 1
08 ☐ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1
09 ☐ Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1
10 ☐ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
11 ☐ Neveu ou nièce de la Personne 1
☐ Autre personne apparentée à la Personne 1 (précisez en lettres moulées)
12 ☐ Chambreur ou chambreuse
13 ☐ Époux de la chambreuse ou épouse du chambreur
14 ☐ Fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse
15 ☐ Compagnon ou compagne d'appartement
16 ☐ Employé(e)
☐ Autre personne non apparentée (précisez en lettres moulées)
17

Personne 3 — 03

Nom de famille

Prénom

04 ☐ Fils ou fille de la Personne 1
05 ☐ Père ou mère de la Personne 1
06 ☐ Frère ou soeur de la Personne 1
07 ☐ Gendre ou bru de la Personne 1
08 ☐ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1
09 ☐ Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1
10 ☐ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
11 ☐ Neveu ou nièce de la Personne 1
☐ Autre personne apparentée à la Personne 1 (précisez en lettres moulées)
12 ☐ Chambreur ou chambreuse
13 ☐ Époux de la chambreuse ou épouse du chambreur
14 ☐ Fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse
15 ☐ Compagnon ou compagne d'appartement
16 ☐ Employé(e)
☐ Autre personne non apparentée (précisez en lettres moulées)
17

Personne 4 — 04

Nom de famille

Prénom

04 ☐ Fils ou fille de la Personne 1
05 ☐ Père ou mère de la Personne 1
06 ☐ Frère ou soeur de la Personne 1
07 ☐ Gendre ou bru de la Personne 1
08 ☐ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1
09 ☐ Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1
10 ☐ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
11 ☐ Neveu ou nièce de la Personne 1
☐ Autre personne apparentée à la Personne 1 (précisez en lettres moulées)
12 ☐ Chambreur ou chambreuse
13 ☐ Époux de la chambreuse ou épouse du chambreur
14 ☐ Fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse
15 ☐ Compagnon ou compagne d'appartement
16 ☐ Employé(e)
☐ Autre personne non apparentée (précisez en lettres moulées)
17

Personne 5 — 05

Nom de famille

Prénom

04 ☐ Fils ou fille de la Personne 1
05 ☐ Père ou mère de la Personne 1
06 ☐ Frère ou soeur de la Personne 1
07 ☐ Gendre ou bru de la Personne 1
08 ☐ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1
09 ☐ Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1
10 ☐ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
11 ☐ Neveu ou nièce de la Personne 1
☐ Autre personne apparentée à la Personne 1 (précisez en lettres moulées)
12 ☐ Chambreur ou chambreuse
13 ☐ Époux de la chambreuse ou épouse du chambreur
14 ☐ Fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse
15 ☐ Compagnon ou compagne d'appartement
16 ☐ Employé(e)
☐ Autre personne non apparentée (précisez en lettres moulées)
17

Personne 6 — 06

Nom de famille

Prénom

04 ☐ Fils ou fille de la Personne 1
05 ☐ Père ou mère de la Personne 1
06 ☐ Frère ou soeur de la Personne 1
07 ☐ Gendre ou bru de la Personne 1
08 ☐ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1
09 ☐ Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1
10 ☐ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
11 ☐ Neveu ou nièce de la Personne 1
☐ Autre personne apparentée à la Personne 1 (précisez en lettres moulées)
12 ☐ Chambreur ou chambreuse
13 ☐ Époux de la chambreuse ou épouse du chambreur
14 ☐ Fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse
15 ☐ Compagnon ou compagne d'appartement
16 ☐ Employé(e)
☐ Autre personne non apparentée (précisez en lettres moulées)
17

3. DATE DE NAISSANCE Inscrivez le jour, le mois et l'année. Exemple: Si vous êtes né(e) le 10 février 1945, écrivez 1 0 Jour 0 2 Mois 1 9 4 5 Année Si vous ne connaissez pas la date exacte, donnez une date approximative.	4. SEXE	5. ÉTAT MATRIMONIAL Quel est votre état matrimonial? *(Pour plus de renseignements, consultez le Guide.)* *Cochez une seule case*	6. Quelle est la langue que vous avez **apprise en premier lieu** dans votre enfance et que vous comprenez **encore**? *Cochez une seule case*	RÉSERVÉ AU BUREAU
☐ Jour 18 ☐ Mois ☐ Année	19 ☐ Masculin 20 ☐ Féminin	21 ☐ Actuellement marié(e) (sauf séparé(e)) 22 ☐ Séparé(e) 23 ☐ Divorcé(e) 24 ☐ Veuf(ve) 25 ☐ Célibataire (jamais marié(e))	57 ☐ Anglais 58 ☐ Français 59 ☐ Allemand 60 ☐ Italien 61 ☐ Ukrainien 62 ☐ ______ Autre (précisez)	63 ☐ A 64 ☐ F 65 ☐ M 66 ☐ S
☐ Jour 18 ☐ Mois ☐ Année	19 ☐ Masculin 20 ☐ Féminin	21 ☐ Actuellement marié(e) (sauf séparé(e)) 22 ☐ Séparé(e) 23 ☐ Divorcé(e) 24 ☐ Veuf(ve) 25 ☐ Célibataire (jamais marié(e))	57 ☐ Anglais 58 ☐ Français 59 ☐ Allemand 60 ☐ Italien 61 ☐ Ukrainien 62 ☐ ______ Autre (précisez)	63 ☐ A 64 ☐ F 65 ☐ M 66 ☐ S
☐ Jour 18 ☐ Mois ☐ Année	19 ☐ Masculin 20 ☐ Féminin	21 ☐ Actuellement marié(e) (sauf séparé(e)) 22 ☐ Séparé(e) 23 ☐ Divorcé(e) 24 ☐ Veuf(ve) 25 ☐ Célibataire (jamais marié(e))	57 ☐ Anglais 58 ☐ Français 59 ☐ Allemand 60 ☐ Italien 61 ☐ Ukrainien 62 ☐ ______ Autre (précisez)	63 ☐ A 64 ☐ F 65 ☐ M 66 ☐ S
☐ Jour 18 ☐ Mois ☐ Année	19 ☐ Masculin 20 ☐ Féminin	21 ☐ Actuellement marié(e) (sauf séparé(e)) 22 ☐ Séparé(e) 23 ☐ Divorcé(e) 24 ☐ Veuf(ve) 25 ☐ Célibataire (jamais marié(e))	57 ☐ Anglais 58 ☐ Français 59 ☐ Allemand 60 ☐ Italien 61 ☐ Ukrainien 62 ☐ ______ Autre (précisez)	63 ☐ A 64 ☐ F 65 ☐ M 66 ☐ S
☐ Jour 18 ☐ Mois ☐ Année	19 ☐ Masculin 20 ☐ Féminin	21 ☐ Actuellement marié(e) (sauf séparé(e)) 22 ☐ Séparé(e) 23 ☐ Divorcé(e) 24 ☐ Veuf(ve) 25 ☐ Célibataire (jamais marié(e))	57 ☐ Anglais 58 ☐ Français 59 ☐ Allemand 60 ☐ Italien 61 ☐ Ukrainien 62 ☐ ______ Autre (précisez)	63 ☐ A 64 ☐ F 65 ☐ M 66 ☐ S
☐ Jour 18 ☐ Mois ☐ Année	19 ☐ Masculin 20 ☐ Féminin	21 ☐ Actuellement marié(e) (sauf séparé(e)) 22 ☐ Séparé(e) 23 ☐ Divorcé(e) 24 ☐ Veuf(ve) 25 ☐ Célibataire (jamais marié(e))	57 ☐ Anglais 58 ☐ Français 59 ☐ Allemand 60 ☐ Italien 61 ☐ Ukrainien 62 ☐ ______ Autre (précisez)	63 ☐ A 64 ☐ F 65 ☐ M 66 ☐ S

Un **logement** est un ensemble distinct de pièces d'habitation **ayant une entrée privée** donnant sur l'extérieur ou sur un corridor ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit donner accès au logement sans qu'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre.

7. Inscrivez le nom de la personne (ou de l'une des personnes) qui vit ici et qui est responsable du paiement du loyer, ou de l'hypothèque, ou des taxes, ou de l'électricité, etc., pour ce logement.

07

01 ☐ Nom Prénom

Cette personne devrait répondre aux questions suivantes sur ce logement.

NOTA: Si aucune personne vivant ici n'effectue de tels paiements, cochez ici ☐ et répondez vous-même aux questions sur ce logement.

8. Combien de personnes demeurent habituellement ici (d'après les directives données sur QUI RECENSER dans les INSTRUCTIONS POUR LA QUESTION 1)?

02 ☐ Nombre de personnes

9. Y a-t-il quelqu'un que vous n'avez pas inscrit à la question 1 parce que vous n'étiez pas certain s'il fallait l'inscrire? *Par ex., un étudiant, un chambreur qui a un autre domicile, un nouveau-né encore à l'hôpital, ou un autre membre du ménage qui est à l'hôpital ou au sanatorium depuis moins de six mois.*

☐ Oui ☐ Non

Si "Oui", écrivez (en lettres moulées) son nom et la raison de l'omission.

Nom

Raison

Nom

Raison

S'il y a plus de deux personnes à inscrire, utilisez l'espace réservé aux observations à l'arrière du questionnaire.

10. Combien de personnes ayant un domicile habituel ailleurs au Canada séjournent ici temporairement (le 3 juin, jour du recensement)?

☐ Aucune

OU

☐ Nombre de personnes

11. Êtes-vous (ou un membre du ménage est-il):

Cochez une seule case

03 ☐ propriétaire de ce logement ou en train de le payer?

04 ☐ locataire (même si aucun loyer en argent n'est versé)?

12. Ce logement est-il:

Cochez une seule case

05 ☐ une **maison individuelle** — logement individuel non attenant à une autre construction et entouré d'espaces libres?

06 ☐ dans une **maison jumelée** ou une **maison double** — deux logements côte à côte réunis par un mur commun, mais non attenants à une autre construction et entourés d'espaces libres?

07 ☐ dans un **duplex** — deux logements superposés non attenants à une autre construction et entourés d'espaces libres?

08 ☐ dans une **rangée** d'au moins trois logements réunis côte à côte sans autre logement au-dessus ou en dessous?

09 ☐ un **appartement dans un immeuble de cinq étages et plus** — par ex., logement dans une tour d'habitation?

10 ☐ un **appartement dans un immeuble de moins de cinq étages** — par ex., logement dans un triplex ou un quadruplex, dans une construction non résidentielle ou dans une maison qui a été transformée?

11 ☐ une **maison attenante à une construction non résidentielle** — logement individuel attenant au niveau du sol à une autre construction, par ex., un magasin, mais qui en est séparé par un mur commun s'élevant du sol au toit?

12 ☐ une **habitation mobile** (conçue et construite pour être transportée sur son propre châssis et qu'on peut déplacer sans grand délai)?

13 ☐ un **autre logement mobile** (tente, roulotte de voyage, voiture de chemin de fer, bateau-maison, etc.)?

RÉSERVÉ AU BUREAU

14 ☐ Trans.

15 ☐ Coll.

16 ☐ Ref.

17 ☐ MO

18 ☐ Imp. — A

19 ☐ Imp. — B

13. Quand ce logement (ou l'immeuble contenant ce logement) a-t-il été construit? (Indiquez au mieux de votre connaissance la période d'achèvement de la construction et non celle où l'on a procédé à des rénovations, rajouts ou transformations.)

08

Cochez une seule case

- 01 ☐ 1920 ou avant
- 02 ☐ 1921 - 1945
- 03 ☐ 1946 - 1960
- 04 ☐ 1961 - 1970
- 05 ☐ 1971 - 1975
- 06 ☐ 1976 - 1979
- 07 ☐ 1980
- 08 ☐ 1981

14. Depuis combien de temps habitez-vous ce logement?

Cochez une seule case

- 09 ☐ Moins d'un an
- 10 ☐ Un à deux ans
- 11 ☐ Trois à cinq ans
- 12 ☐ Six à dix ans
- 13 ☐ Plus de dix ans

15. Combien y a-t-il de pièces dans ce logement? (Comptez la cuisine, les chambres à coucher et les pièces finies au grenier ou au sous-sol; ne comptez pas les salles de bains, les corridors, les vestibules ni les pièces utilisées uniquement comme locaux d'affaires.)

14 ☐ Nombre de pièces

16. ■ Combien y a-t-il de salles de bains dans ce logement?

(Pour plus de renseignements, consultez le Guide.)

15 ☐ Aucune

OU

16 ☐ Nombre de salles de bains complètes

17 ☐ Nombre de demi-salles de bains

17. ■ Quel est le système de chauffage **principal** de ce logement?

Cochez une seule case

- 18 ☐ Système à vapeur ou à eau chaude
- 19 ☐ Système à air chaud
- 20 ☐ Système électrique (par ex., radiateurs de plinthe fixes)
- 21 ☐ Poêle de chauffage ou de cuisine, fournaise de plancher, appareil électrique
- 22 ☐ Autre (par ex., foyer)

18. ■ a) Quel est le **principal** combustible utilisé pour chauffer ce logement?

- 23 ☐ Huile ou kérosène
- 24 ☐ Gaz canalisé, par ex., gaz naturel
- 25 ☐ Gaz en bouteille ou en bonbonne, par ex., propane
- 26 ☐ Électricité
- 27 ☐ Bois
- 28 ☐ Charbon ou coke
- 29 ☐ Autre combustible

b) Quel est le **principal** combustible utilisé pour chauffer l'**eau** dans ce logement?

- 30 ☐ Huile ou kérosène
- 31 ☐ Gaz canalisé, par ex., gaz naturel
- 32 ☐ Gaz en bouteille ou en bonbonne, par ex., propane
- 33 ☐ Électricité
- 34 ☐ Bois
- 35 ☐ Charbon ou coke
- 36 ☐ Autre combustible

19. ■ Ce logement nécessite-t-il des réparations? (Ne considérez pas les rénovations ou rajouts souhaités.)

- 37 ☐ Non, seulement un **entretien régulier** (peinture, nettoyage du système de chauffage, etc.)
- 38 ☐ Oui, des **réparations mineures** (carreaux de plancher détachés ou manquants, briques descellées, bardeaux arrachés, marches, rampes ou revêtement extérieur défectueux, etc.)
- 39 ☐ Oui, des **réparations majeures** (plomberie ou installation électrique défectueuse, réparations à la charpente des murs, planchers ou plafonds, etc.)

Vos réponses aux questions 20 à 22 s'appliquent uniquement au logement que vous occupez **maintenant**, même si vous louez ou possédez plus d'un logement. Si vous ne connaissez pas le montant exact, donnez votre meilleure estimation.

NOTA: Si vous êtes exploitant agricole et demeurez sur la ferme que vous exploitez, cochez ici

40 ☐ et passez à la page 6.

20. ■ **Pour ce logement**, combien payez-vous par **année** (12 derniers mois) pour:

a) l'électricité?

41 ☐ Rien, ou compris dans le loyer ou avec d'autres paiements,

OU

Dollars / Cents

42 ☐ | 00 | par année

b) l'huile (mazout), le gaz, le charbon, le bois ou tout autre combustible?

43 ☐ Rien, ou compris dans le loyer ou avec d'autres paiements,

OU

Dollars / Cents

44 ☐ | 00 | par année

c) l'eau et les autres services municipaux?

45 ☐ Rien, ou compris dans le loyer, les taxes municipales ou d'autres paiements,

OU

Dollars / Cents

46 ☐ | 00 | par année

21. ■ **Réservée aux LOCATAIRES:** Quel **loyer mensuel en argent** payez-vous pour ce logement?

47 ☐ Aucun loyer en argent,

OU

Dollars / Cents

48 ☐ | 00 | par mois

▶ *Passez à la page 6*

22. ■ **Réservée aux PROPRIÉTAIRES:**

a) Quels sont vos paiements hypothécaires **mensuels** réguliers (ou remboursements similaires) pour ce logement?

49 ☐ Aucun ▶ *Passez à la question 22 c)*

OU

Dollars / Cents

50 ☐ | 00 | par mois

b) L'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) est-il compris dans le montant inscrit à la question 22 a)?

- 51 ☐ Oui ▶ *Passez à la question 22 d)*
- 52 ☐ Non

c) Quel est le montant **annuel approximatif** de l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) sur ce logement?

53 ☐ Aucun

OU

Dollars / Cents

54 ☐ | 00 | par année

d) Si vous vendiez votre logement aujourd'hui, combien penseriez-vous en tirer?

Dollars / Cents

55 ☐ | 00 |

e) Ce logement fait-il partie d'un condominium enregistré?

- 56 ☐ Oui
- 57 ☐ Non

NOM DE LA PERSONNE 1

Nom de famille — Prénom

23. Où êtes-vous né(e)? (Indiquez le pays suivant les frontières actuelles.)

09

AU CANADA

Cochez une seule case

01 ☐ T.-N.
02 ☐ Î.-P.-É.
03 ☐ N.-É.
04 ☐ N.-B.
05 ☐ Qué.
06 ☐ Ont.
07 ☐ Man.
08 ☐ Sask.
09 ☐ Alb.
10 ☐ C.-B.
11 ☐ Yukon
12 ☐ T.N.-O.

EN DEHORS DU CANADA

Cochez une seule case

13 ☐ Royaume-Uni
14 ☐ Italie
15 ☐ États-Unis
16 ☐ Allemagne de l'Ouest
17 ☐ Allemagne de l'Est
18 ☐ Pologne

Autre (précisez)

19

24. De quel pays êtes-vous citoyen?

Cochez plus d'une case s'il y a lieu

20 ☐ du Canada, par naissance ▶ *Passez à la question 26*
21 ☐ du Canada, par naturalisation
22 ☐ du pays de naissance (autre que le Canada)
23 ☐ d'un autre pays
▶ *Passez à la question 25*

25. En quelle année avez-vous immigré au Canada pour la première fois?

Écrivez l'année ci-dessous

Si vous ne connaissez pas l'année exacte, fournissez une approximation.

24 Année

26. À quel groupe ethnique ou culturel apparteniez-vous, vous ou vos ancêtres, à votre première arrivée sur ce continent?

(Pour plus de renseignements, consultez le Guide.)

25 ☐ Français
26 ☐ Anglais
27 ☐ Irlandais
28 ☐ Écossais
29 ☐ Allemand
30 ☐ Italien
31 ☐ Ukrainien
32 ☐ Hollandais (Néerlandais)
33 ☐ Polonais
34 ☐ Juif
35 ☐ Chinois

Autochtones

37 ☐ Inuit
38 ☐ Indien inscrit
39 ☐ Indien non inscrit
40 ☐ Métis

36 Autre (précisez)

27. Quelle est votre religion?

Cochez une seule case

41 ☐ Catholique romaine
42 ☐ Église unie
43 ☐ Anglicane
44 ☐ Presbytérienne
45 ☐ Luthérienne
46 ☐ Baptiste
47 ☐ Grecque orthodoxe
48 ☐ Juive
49 ☐ Catholique ukrainienne
50 ☐ Pentecôtiste
51 ☐ Témoins de Jéhovah
52 ☐ Mennonite
53 ☐ Armée du Salut
54 ☐ Islam
55 ☐ Aucune religion

56 Autre (précisez)

28. Quelle langue parlez-vous vous-**même** habituellement à la maison? (Si vous en parlez plus d'une, laquelle parlez-vous le plus souvent?)

Cochez une seule case

57 ☐ Anglais
58 ☐ Français
59 ☐ Allemand
60 ☐ Italien
61 ☐ Ukrainien

62 Autre (précisez)

29. Connaissez-vous assez bien l'anglais ou le français pour soutenir une conversation?

(Pour plus de renseignements, consultez le Guide.)

Cochez une seule case

63 ☐ L'anglais seulement
64 ☐ Le français seulement
65 ☐ L'anglais et le français
66 ☐ Ni l'anglais ni le français

30. Êtes-vous né(e) avant le 3 juin 1966?

☐ Non ▶ **FIN DU QUESTIONNAIRE POUR CETTE PERSONNE**

☐ Oui ▶ *Continuez avec les questions 31 à 46*

31. Jusqu'en quelle année (sans l'avoir nécessairement terminée) avez-vous fréquenté l'école primaire ou secondaire?

(Pour plus de renseignements, consultez le Guide.)

67 ☐ Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle

OU

68 Plus haut niveau atteint (1re à 13e année) à l'école primaire ou secondaire

32. Combien d'années d'études avez-vous terminées à l'université?

69 ☐ Aucune
70 ☐ Moins d'une année (de cours terminés)

71 Nombre d'années terminées

33. Combien d'années d'études avez-vous terminées dans un établissement **autre qu**'une université ou une école primaire ou secondaire? Comptez les années d'études dans des collèges communautaires, instituts techniques, CEGEP (enseignement général et professionnel), écoles de métiers et collèges commerciaux privés, écoles de sciences infirmières décernant un diplôme, etc.

(Pour plus de renseignements, consultez le Guide.)

72 ☐ Aucune
73 ☐ Moins d'une année (de cours terminés)

74 Nombre d'années terminées

34. Quels grades, certificats ou diplômes détenez-vous?

(Pour plus de renseignements, consultez le Guide.)

Cochez plus d'une case s'il y a lieu

75 ☐ Aucun
76 ☐ Certificat d'études secondaires
77 ☐ Certificat ou diplôme de métier
78 ☐ Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu, par ex., d'un collège communautaire, CEGEP, institut techniqua, etc.)
79 ☐ Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat
80 ☐ Baccalauréat(s) (par ex., B.A., B.Sc., B.A.Sc., LL.B.)
81 ☐ Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat
82 ☐ Maîtrise(s) (par ex., M.A., M.Sc., M.Éd.)
83 ☐ Diplôma en médecine, en art dentaire, en médacine vétérinaire ou en optométrie (par ex., M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.)
84 ☐ Doctorat acquis (par ex., Ph.D., D.Sc., D.Éd.)

QUESTIONS POUR LA PERSONNE 1 – SUITE

35. Avez-vous fréquenté une école, un collège ou une université à un moment quelconque **depuis septembre dernier**? (Tenez compte des écoles primaires ou secondaires, des écoles de métiers et des collèges commerciaux, des collèges communautaires, des instituts techniques, des CEGEP, etc.)

10 *Cochez une seule case*

01 ☐ Non
02 ☐ Oui, à plein temps
03 ☐ Oui, à temps partiel, cours du jour ou du soir

36. Où habitiez-vous il y a 5 ans, c'est-à-dire le 1er juin 1976?
Cochez une seule case

NOTA: *Si, il y a 5 ans votre lieu de résidence était une municipalité d'une grande région urbaine, veuillez ne pas confondre la municipalité de banlieue avec la ville principale. Par ex., distinguez Montréal-Nord de Montréal, Scarborough de Toronto, West Vancouver de Vancouver.*

04 ☐ Ce logement
05 ☐ Autre logement dans cette ville, ce village ou cette municipalité du Canada ▶ *Passez à la question 37*
06 ☐ En dehors du Canada
07 ☐ Autre ville, village, ou municipalité du Canada *(précisez ci-dessous)*

Ville, village, ou municipalité

Comté — Province ou territoire

08

37. **Réservée aux FEMMES mariées ou qui ont déjà été mariées**: Combien d'enfants **avez-vous mis au monde**? (Comptez tous les enfants, y compris ceux qui sont morts depuis leur naissance et ceux qui vivent ailleurs, mais ne comptez pas les mort-nés, c'est-à-dire les bébés qui ne donnaient aucun signe de vie à leur naissance.)

09 ☐ Aucun OU

10 ☐ Nombre d'enfants

38. **Réservée aux PERSONNES mariées ou qui ont déjà été mariées**: Quels sont le mois et l'année de votre **premier** mariage?

Si vous ne connaissez pas la date exacte, fournissez une approximation.

11 Mois — Année

39. a) La semaine dernière, pendant combien d'heures avez-vous travaillé (sans compter les travaux ménagers ou d'entretien chez-vous)?

Comptez:
- *le travail contre rémunération (salaire, traitement, pourboires, commissions),*
- *le travail à votre propre compte dans une entreprise ou une ferme ou dans l'exercice d'une profession,*
- *le travail sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale.*

12 ☐ Aucune ▶ *Continuez avec les questions 39 b) à 46*
OU
13 ☐ Heures (à l'heure près) ▶ *Passez à la question 41*

b) La semaine dernière, étiez-vous mis à pied temporairement ou absent de votre emploi ou entreprise?
Cochez une seule case

14 ☐ Non
15 ☐ Oui, mis à pied temporairement
16 ☐ Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absent pour d'autres raisons

c) La semaine dernière, existait-il des arrangements définis en vertu desquels vous deviez vous présenter à un nouvel emploi au cours des quatre prochaines semaines?

17 ☐ Non
18 ☐ Oui

d) Avez-vous cherché un travail au cours des quatre dernières semaines? Par ex., en vous adressant à un Centre d'emploi du Canada ou à des employeurs, en insérant une annonce dans les journaux ou en répondant à une annonce?
Cochez une seule case

19 ☐ Non ▶ *Passez à la question 40*
20 ☐ Oui, du travail à plein temps
21 ☐ Oui, du travail à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

e) Y a-t-il une raison qui vous ait empêché de commencer à travailler la semaine dernière?
Cochez une seule case

22 ☐ Non, prêt à accepter du travail
23 ☐ Oui, avais déjà un emploi
24 ☐ Oui, temporairement malade ou invalide
25 ☐ Oui, pour des raisons personnelles ou familiales
26 ☐ Oui, allais à l'école
27 ☐ Oui, autres raisons

40. Quand avez-vous travaillé la dernière fois, ne serait-ce que quelques jours (sans compter les travaux ménagers ou d'entretien chez-vous)?
Cochez une seule case

28 ☐ En 1981
29 ☐ En 1980 ▶ *Répondez aux questions 41 à 46*

30 ☐ Avant 1980
31 ☐ Jamais travaillé ▶ *Passez à la question 46*

41. NOTA: Les questions 41 à 44 portent sur votre emploi ou travail de la semaine dernière, ou, si vous n'en aviez pas, sur l'emploi que vous avez occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1980. Si vous aviez plus d'un emploi la semaine dernière, prenez celui auquel vous avez travaillé le plus grand nombre d'heures.

a) Pour qui avez-vous travaillé?

Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.

Service ou ministère, direction, division, section ou usine

b) Quelle est la nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service?

Donnez une description complète. Par ex., fabrication de boîtes en carton, construction de routes, magasin de chaussures au détail, école secondaire, ferme laitière.

32

42. À quelle adresse avez-vous travaillé? Si vous n'aviez pas de lieu de travail habituel, consultez le Guide.
Cochez une seule case

33 ☐ À domicile (y compris les personnes habitant la ferme où elles travaillaient)
34 ☐ En dehors du Canada
35 ☐ À l'adresse suivante *(précisez)*

Numéro — Rue
Si vous ne connaissez pas l'adresse, donnez le nom de l'immeuble ou du centre commercial, l'intersection de rues, etc.

Ville, village, canton ou autre municipalité

Important: *Si vous travailliez dans une municipalité de banlieue, précisez le nom de cette municipalité et non celui de la ville principale.*

Comté — Province ou territoire

36 — 37 — 38

QUESTIONS POUR LA PERSONNE 1 – FIN

43. a) Quel genre de travail faisiez-vous?

Par ex., commis à la facturation, représentant de commerce, ingénieur civil, enseignant au secondaire, contremaître d'électriciens, usineur de métaux.

b) Dans ce travail, quelles étaient vos activités ou fonctions les plus importantes?

Par ex., vérification des factures, vente d'outils électriques, direction d'un service de recherche, enseignement des mathématiques, supervision d'électriciens de la construction, opérations sur tour mécanique. (Si vous êtes dans les Forces armées, donnez votre grade.)

11

01 ☐

44. a) Dans cet emploi, travailliez-vous principalement:

02 ☐ pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission?
03 ☐ sans rémunération, pour un parent dans une entreprise ou ferme familiale?
▶ *Passez à la question 45*

04 ☐ à votre compte sans aide rémunérée?
05 ☐ à votre compte avec aide rémunérée?
▶ *Continuez avec la question 44 b)*

■ b) Si vous travailliez à votre compte, votre ferme ou entreprise était-elle constituée en corporation?

06 ☐ Non
07 ☐ Oui

45. ■ a) **Pendant combien de semaines** avez-vous travaillé en 1980 (sans compter les travaux ménagers ou d'entretien chez-vous)?

Comptez toutes les semaines au cours desquelles:
- *vous avez travaillé à plein temps ou à temps partiel;*
- *vous étiez en vacances ou en congé de maladie payé;*
- *vous avez travaillé à votre propre compte.*

08 ☐ Aucune ▶ *Passez à la question 46*

OU

09 ☐ Semaines

b) Pendant ces semaines, avez-vous travaillé surtout à plein temps ou à temps partiel?

Cochez une seule case

10 ☐ À plein temps
11 ☐ À temps partiel

CONTINUEZ AVEC LA QUESTION 46

RÉSERVÉ AU BUREAU

12 ☐ Rev.

*** Les questions 23 à 46 ont été remplies par chacune des personnes inscrites à la page 2 de ce questionnaire.**

(46.) ■ Au cours de l'année terminée le 31 décembre 1980, avez-vous retiré un revenu quelconque ou subi des pertes des sources énumérées ci-dessous?

- Si oui, cochez la case "Oui" et inscrivez le montant. Dans le cas de pertes, cochez également la case "Perte".
- Si non, cochez la case "Non" et passez à la source suivante.
- N'incluez **pas** les allocations familiales.
- Pour plus de renseignements, consultez le Guide.

Source		MONTANT Dollars / Cents	
a) Total des **salaires et traitements**, *y compris les commissions, gratifications, pourboires, etc., avant les déductions*	13 ☐ Oui ▶ / 14 ☐ Non		
b) Revenu net d'un **travail autonome non agricole** *(recettes brutes moins dépenses) dans une entreprise non constituée en corporation, l'exercice d'une profession, etc., à votre compte ou en association*	15 ☐ Oui ▶ / 17 ☐ Non		16 ☐ Perte
c) Revenu net d'un **travail autonome agricole** *(recettes brutes moins dépenses) dans une exploitation agricole, à votre compte ou en association*	18 ☐ Oui ▶ / 20 ☐ Non		19 ☐ Perte
d) **Pension de sécurité de la vieillesse** et **supplément de revenu garanti** *provenant du gouvernement fédéral seulement, et* **prestations** du **Régime de pensions du Canada** ou du **Régime de rentes du Québec** *(les suppléments de revenu provinciaux doivent être déclarés en f))*	21 ☐ Oui ▶ / 22 ☐ Non		
e) Prestations d'**assurance-chômage**	23 ☐ Oui ▶ / 24 ☐ Non		
f) **Autre revenu** provenant de **sources publiques**, *y compris les suppléments de revenu versés par les gouvernements provinciaux et l'assistance sociale, par ex., pensions aux anciens combattants, indemnités d'accidents du travail, paiements de bien-être. (N'incluez* **pas** *les allocations familiales)*	25 ☐ Oui ▶ / 26 ☐ Non		
g) **Dividendes** et **intérêts** *d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et* **autre revenu de placements**, *par ex., loyers nets de propriétés, intérêts sur hypothèques*	27 ☐ Oui ▶ / 29 ☐ Non		28 ☐ Perte
h) **Pensions de retraite, rentes** et **autre revenu en espèces**, *par ex., pension alimentaire, bourses d'étude. (N'incluez* **pas** *les allocations familiales)*	30 ☐ Oui ▶ / 31 ☐ Non		
i) **Revenu total** *provenant de toutes les sources précédentes. (N'incluez* **pas** *les allocations familiales)*	32 ☐ Oui ▶ / 34 ☐ Non		33 ☐ Perte

FIN DES QUESTIONS POUR PERSONNE 1
PERSONNE 2 – CONTINUEZ

Formule 2C


Statistique Canada Statistics Canada



Recensement du Canada de 1981

À remplir le mercredi 3 juin 1981

2C

Avez-vous un lieu de résidence permanente au Canada qui est actuellement occupée par un ou plusieurs membres de votre famille?

☐ Oui ▶ Quel est l'emplacement exact de votre lieu de résidence permanente?

Rue et numéro, lot et concession, ou section, township (ou canton) et rang

Ville, village, municipalité

Province ou territoire

Quel est le code postal de votre résidence permanente?

Donnez le nom d'un adulte qui habite votre résidence permanente

Veuillez indiquer votre lien de parenté avec cette personne (par ex., époux, fils, fille)

☐ Non ▶ Quelle adresse donnez-vous pour les listes électorales? *Si vous n'avez pas d'adresse de ce genre, donnez votre dernière adresse permanente au Canada.*

Rue et numéro, lot et concession, ou section, township (ou canton) et rang

Villa, village, municipalité

Province ou territoire

Code postal

Indiquez le nom et l'adresse de l'établissement militaire ou gouvernemental EN DEHORS du Canada auquel vous êtes actuellement affecté ou, si ce n'est pas le cas, la ville ou le village, et le pays, dans lequel vous résidez.

Nom de l'établissement:

Emplacement: Ville ou village — Pays

Prov. spéc.

CÉF spéc.

SD spéc.

NV spéc.

Prov.

CÉF

SD

NV

Ménage n°

Type de doc. 6

Nombre de personnes

Quest. n° de

Trans.

Imp. – A

Caractère légal et obligatoire

Le recensement du Canada est effectué en vertu de la Loi sur la statistique.

Confidentiel une fois rempli

L'information fournie sera gardée confidentielle et ne servira qu'à la production de statistiques. Seules les personnes qui ont juré de garder le secret en vertu de la Loi sur la statistique auront accès à vos réponses. Ces personnes s'exposent à des poursuites et sont passibles de sanctions si elles dévoilent des renseignements personnels fournis lors du recensement.

SCT – B102201

Un message à tous les Canadiens . . . .

Tous les cinq ans, le Canada procède au recensement de tous ses habitants et à l'inventaire des logements qu'ils habitent. Grâce aux renseignements recueillis, nous pouvons alors mieux affronter, en tant que nation, les nombreux défis qui se posent à nous aux niveaux national, régional et local.

Vos réponses, une fois compilées en statistiques, permettront d'arrêter des politiques économiques et sociales, de planifier le développement industriel et de prévoir les besoins au titre d'écoles, de routes et de nombreux autres services publics.

Les chiffres de population servent à délimiter les circonscriptions électorales et à calculer le montant des subventions par habitant versées aux provinces et aux municipalités. Votre propre localité pourrait voir ses subventions réduites parce que vous n'avez pas participé au recensement.

Le recensement est mené en vertu de la Loi sur la statistique; non seulement cette loi vous oblige à collaborer, mais elle garantit que les renseignements que vous fournirez demeureront confidentiels et ne seront utilisés qu'aux fins prévues par celle-ci.

Votre collaboration est essentielle. Faites-vous donc un devoir de remplir promptement ce questionnaire le 3 juin 1981, conformément aux instructions données.

Nous vous remercions de votre obligeance.

Saviez-vous que . . .

- Le Canada comptait 22,992,604 habitants en 1976, environ un million et demi de plus depuis 1971.
- Le pourcentage de femmes mariées dans la population active est passé de 37 % à 44 % entre 1971 et 1976.
- Le pourcentage des moins de 30 ans a diminué entre 1971 et 1976, passant de 55.5 % à 53.8 %.
- En 1976, le nombre d'enfants de moins de 10 ans au Canada a régressé de 450,000 par rapport à 1971, tandis que le nombre de Canadiens de 50 ans ou plus augmentait de 618,000.
- En 1976, on a dénombré 1,205,000 Canadiens vivant seuls, une hausse de près de 400,000 depuis 1971. Les personnes de 65 ans ou plus ont représenté plus du tiers (429,000) de ce nombre.

Comment remplir le questionnaire

Veuillez cocher [X] toutes vos réponses clairement avec un crayon ou un stylo foncé.

Répondez aux questions des pages 2 et 3. À partir de la page 4, remplissez trois pages pour chacune des personnes de votre ménage, en suivant le même ordre qu'à la question 1. Par exemple, aux pages 7, 8 et 9 figureront les renseignements concernant la Personne 2, aux pages 10, 11 et 12, ceux de la Personne 3, et ainsi de suite. Il n'est pas nécessaire de répondre à la question 36 du fait qu'elle s'applique seulement aux personnes de ménages situés au Canada.

Nota: Les questions 7 à 22 ont été supprimées puisqu'elles s'appliquent seulement aux ménages au Canada.

INSTRUCTIONS POUR LA QUESTION 1

QUI RECENSER

Ce questionnaire du recensement s'adresse aux fonctionnaires (fédéraux et provinciaux) canadiens, aux membres des Forces armées canadiennes, et à leur famille, qui sont stationnés en dehors du Canada, et à tout autre citoyen canadien ou personne possédant le statut d'immigrant reçu au Canada qui ne se trouvent pas au Canada le jour du recensement, mais dont le domicile permanent est toujours au Canada.

Il faut inscrire:

- tous les membres de votre ménage qui demeuraient avec vous le 3 juin 1981 (à la condition qu'ils soient des citoyens canadiens ou des personnes jouissant du statut d'immigrant reçu au Canada);
- les enfants nés le 2 juin 1981 ou avant;
- les personnes décédées qui vivaient encore à minuit, dans la nuit du 2 au 3 juin 1981.

Mais il ne faut pas inscrire:

- toute personne qui n'est ni citoyen canadien ni un immigrant reçu au Canada;
- les enfants nés le 3 juin 1981 ou après.

INSCRIPTION DES MEMBRES DU MÉNAGE

Afin que tous les membres du même groupe familial soient énumérés ensemble, écrivez (à la question 1) le nom de tous les membres de ce ménage dans l'ordre suivant:

a) Personne 1;

choisissez une des personnes suivantes comme Personne 1:

- l'un des conjoints (époux ou épouse) de tout couple marié demeurant ici
- l'un des deux partenaires en union libre
- le père ou la mère lorsque seulement un des deux vit avec un ou plusieurs de ses enfants célibataires (jamais mariés) quel que soit leur âge.

Si aucune de ces catégories ne s'applique, choisissez n'importe quel membre adulte du ménage comme Personne 1;

b) l'époux ou l'épouse (ou le partenaire en union libre) de la Personne 1;

c) les enfants célibataires (jamais mariés) de la Personne 1, y compris les enfants d'un autre lit;

d) les autres enfants de la Personne 1, et leur famille;

e) les autres personnes apparentées ou liées à la Personne 1 par le sang, par alliance, par adoption, ou par union libre, et leur famille.

MÉNAGES COMPTANT PLUS DE SIX PERSONNES

Si le ménage compte plus de six personnes, inscrivez les six premières sur un questionnaire et inscrivez les autres sur un deuxième questionnaire en commençant par l'espace réservé à la "Personne 2". Pour obtenir un deuxième questionnaire, il suffit de s'adresser à la personne qui vous a remis celui-ci.

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS

Consultez le Guide ci-joint si vous désirez d'autres renseignements sur la façon de remplir le questionnaire ou de l'aide pour répondre à des questions particulières.

Vous trouverez sur l'enveloppe dans laquelle ce questionnaire vous a été remis des instructions sur la façon de renvoyer le questionnaire rempli.

1. NOM

Lisez las instructions donnéas à gauche puis **écrivez ci-dessous, en lettres moulées,** le nom des citoyens canadiens et das personnas ayant le statut d'immigrant reçu au Canada vivant dans ce logement le marcredi 3 juin 1981.

2. LIEN AVEC LA PERSONNE 1

Pour chaque personne du ménage, **cochez ☒ une seule case** pour indiquer le lien avec la Personne 1.

Si vous cochez la casa "Autre personne apparentée" ou "Autre personna non apparentéa", précisez le lian avac la Personna 1. Voici des exemples d'autras personnes:

grand-mère — fille de la compagna d'appartement
oncle — époux de l'employéa

Pour les cas spéciaux et las exemples, consultez le Guide.

Parsonne 1 [01]

Nom da familla: ____
Prénom: ____

01 ☒ Personne 1

Parsonna 2 [02]

Nom de familla: ____
Prénom: ____

02 ☐ Époux ou épouse de la Personne 1
03 ☐ Partenaire en union libre de la Personne 1
04 ☐ Fils ou fille de la Personne 1
05 ☐ Père ou mère de la Personne 1
06 ☐ Frère ou soeur de la Personne 1
07 ☐ Gendre ou bru de la Personne 1
08 ☐ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1
09 ☐ Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1
10 ☐ Petit-fils ou patite-fille de la Personne 1
11 ☐ Neveu ou nièce de la Personne 1
☐ Autre personne apparentée à la Personne 1 (précisez en lettres moulées)
12 ☐ Chambreur ou chambreuse
13 ☐ Époux de la chambreuse ou épouse du chambreur
14 ☐ Fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse
15 ☐ Compagnon ou compagne d'appartement
16 ☐ Employé(e)
☐ Autre personne non apparentée (précisez en lettres moulées)
17 ☐ ____

Parsonna 3 [03]

Nom de famille: ____
Prénom: ____

04 ☐ Fils ou fille de la Personne 1
05 ☐ Pére ou mère de la Personne 1
06 ☐ Frére ou soeur de la Personne 1
07 ☐ Gendre ou bru de la Personne 1
08 ☐ Beau-père ou belle-mére de la Personne 1
09 ☐ Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1
10 ☐ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
11 ☐ Neveu ou nièce de la Personne 1
☐ Autre personne apparentée à la Personne 1 (précisez en lettres moulées)
12 ☐ Chambreur ou chambreuse
13 ☐ Époux de la chambreuse ou épouse du chambreur
14 ☐ Fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse
15 ☐ Compagnon ou compagne d'appartement
16 ☐ Employé(e)
☐ Autre personne non apparentée (précisez en lettres moulées)
17 ☐ ____

Parsonne 4 [04]

Nom de famille: ____
Prénom: ____

04 ☐ Fils ou fille de la Personne 1
05 ☐ Père ou mère de la Personne 1
06 ☐ Frère ou soeur de la Personne 1
07 ☐ Gendre ou bru de la Personne 1
08 ☐ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1
09 ☐ Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1
10 ☐ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
11 ☐ Neveu ou nièce de la Personne 1
☐ Autre personne apparentée à la Personne 1 (précisez en lettres moulées)
12 ☐ Chambreur ou chambreuse
13 ☐ Époux de la chambreuse ou épouse du chambreur
14 ☐ Fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse
15 ☐ Compagnon ou compagne d'appartement
16 ☐ Employé(e)
☐ Autre personne non apparentée (précisez en lettres moulées)
17 ☐ ____

Personne 5 [05]

Nom de famille: ____
Prènom: ____

04 ☐ Fils ou fille de la Personne 1
05 ☐ Père ou mère de la Personne 1
06 ☐ Frère ou soeur de la Personne 1
07 ☐ Gendre ou bru de la Personne 1
08 ☐ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1
09 ☐ Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1
10 ☐ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
11 ☐ Neveu ou nièce de la Personne 1
☐ Autre personne apparentée à la Personne 1 (précisez en lettres moulées)
12 ☐ Chambreur ou chambreuse
13 ☐ Époux de la chambreuse ou épouse du chambreur
14 ☐ Fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse
15 ☐ Compagnon ou compagne d'appartement
16 ☐ Employé(e)
☐ Autre personne non apparentée (précisez en lettres moulées)
17 ☐ ____

Personne 6 [06]

Nom de famille: ____
Prénom: ____

04 ☐ Fils ou fille de la Personne 1
05 ☐ Pére ou mère de la Personne 1
06 ☐ Frère ou soeur de la Personne 1
07 ☐ Gendre ou bru de la Personne 1
08 ☐ Beau-pére ou belle-mére de la Personne 1
09 ☐ Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1
10 ☐ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
11 ☐ Neveu ou nièce de la Personne 1
☐ Autre personne apparentée à la Personne 1 (précisez en lettres moulées)
12 ☐ Chambreur ou chambreuse
13 ☐ Époux de la chambreuse ou épouse du chambreur
14 ☐ Fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse
15 ☐ Compagnon ou compagne d'appartement
16 ☐ Employé(e)
☐ Autre personne non apparentée (précisez en lettres moulées)
17 ☐ ____

3. DATE DE NAISSANCE Inscrivez le jour, le mois et l'année. Exemple: Si vous êtes né(e) le **10 février 1945**, écrivez 10 Jour 02 Mois 1945 Année Si vous ne connaissez pas la date exacte, donnez une date approximative.	**4.** SEXE	**5.** ÉTAT MATRIMONIAL Quel est votre état matrimonial? *(Pour plus de renseignements, consultez le Guide.)* *Cochez une seule case*	**6.** Quelle est la langue que vous ■ avez **apprise en premier lieu** dans votre enfance et que vous comprenez **encore?** *Cochez une seule case*	RÉSERVÉ AU BUREAU
☐ Jour 18 ☐ Mois ☐ Année	19 ☐ Masculin 20 ☐ Féminin	21 ☐ Actuellement marié(e) (sauf séparé(e)) 22 ☐ Séparé(e) 23 ☐ Divorcé(e) 24 ☐ Veuf(ve) 25 ☐ Célibataire (jamais marié(e))	57 ☐ Anglais 58 ☐ Français 59 ☐ Allemand 60 ☐ Italien 61 ☐ Ukrainien 62 ☐ Autre (précisez)	63 ☐ A 64 ☐ F 65 ☐ M
☐ Jour 18 ☐ Mois ☐ Année	19 ☐ Masculin 20 ☐ Féminin	21 ☐ Actuellement marié(e) (sauf séparé(e)) 22 ☐ Séparé(e) 23 ☐ Divorcé(e) 24 ☐ Veuf(ve) 25 ☐ Célibataire (jamais marié(e))	57 ☐ Anglais 58 ☐ Français 59 ☐ Allemand 60 ☐ Italien 61 ☐ Ukrainien 62 ☐ Autre (précisez)	63 ☐ A 64 ☐ F 65 ☐ M
☐ Jour 18 ☐ Mois ☐ Année	19 ☐ Masculin 20 ☐ Féminin	21 ☐ Actuellement marié(e) (sauf séparé(e)) 22 ☐ Séparé(e) 23 ☐ Divorcé(e) 24 ☐ Veuf(ve) 25 ☐ Célibataire (jamais marié(e))	57 ☐ Anglais 58 ☐ Français 59 ☐ Allemand 60 ☐ Italien 61 ☐ Ukrainien 62 ☐ Autre (précisez)	63 ☐ A 64 ☐ F 65 ☐ M
☐ Jour 18 ☐ Mois ☐ Année	19 ☐ Masculin 20 ☐ Féminin	21 ☐ Actuellement marié(e) (sauf séparé(e)) 22 ☐ Séparé(e) 23 ☐ Divorcé(e) 24 ☐ Veuf(ve) 25 ☐ Célibataire (jamais marié(e))	57 ☐ Anglais 58 ☐ Français 59 ☐ Allemand 60 ☐ Italien 61 ☐ Ukrainien 62 ☐ Autre (précisez)	63 ☐ A 64 ☐ F 65 ☐ M
☐ Jour 18 ☐ Mois ☐ Année	19 ☐ Masculin 20 ☐ Féminin	21 ☐ Actuellement marié(e) (sauf séparé(e)) 22 ☐ Séparé(e) 23 ☐ Divorcé(e) 24 ☐ Veuf(ve) 25 ☐ Célibataire (jamais marié(e))	57 ☐ Anglais 58 ☐ Français 59 ☐ Allemand 60 ☐ Italien 61 ☐ Ukrainien 62 ☐ Autre (précisez)	63 ☐ A 64 ☐ F 65 ☐ M
☐ Jour 18 ☐ Mois ☐ Année	19 ☐ Masculin 20 ☐ Féminin	21 ☐ Actuellement marié(e) (sauf séparé(e)) 22 ☐ Séparé(e) 23 ☐ Divorcé(e) 24 ☐ Veuf(ve) 25 ☐ Célibataire (jamais marié(e))	57 ☐ Anglais 58 ☐ Français 59 ☐ Allemand 60 ☐ Italien 61 ☐ Ukrainien 62 ☐ Autre (précisez)	63 ☐ A 64 ☐ F 65 ☐ M

Nota: *Les questions 7 à 22 ont été supprimées puisqu'elles s'appliquent seulement aux ménages au Canada.*

NOM DE LA PERSONNE 1

Nom de famille — Prénom

23. Où êtes-vous né(e)? (Indiquez le pays suivant les frontières actuelles.)

09

AU CANADA

Cochez une seule case

01 ☐ T.-N.
02 ☐ Î.-P.-É.
03 ☐ N.-É.
04 ☐ N.-B.
05 ☐ Qué.
06 ☐ Ont.
07 ☐ Man.
08 ☐ Sask.
09 ☐ Alb.
10 ☐ C.-B.
11 ☐ Yukon
12 ☐ T.N.-O.

EN DEHORS DU CANADA

Cochez une seule case

13 ☐ Royaume-Uni
14 ☐ Italie
15 ☐ États-Unis
16 ☐ Allemagne de l'Ouest
17 ☐ Allemagne de l'Est
18 ☐ Pologne

Autre (précisez)

19

24. De quel pays êtes-vous citoyen?

Cochez plus d'une case s'il y a lieu

20 ☐ du Canada, par naissance ▶ *Passez à la question 26*
21 ☐ du Canada, par naturalisation
22 ☐ du pays de naissance (autre que le Canada)
23 ☐ d'un autre pays
▶ *Passez à la question 25*

25. En quelle année avez-vous immigré au Canada pour la première fois?

Écrivez l'année ci-dessous

Si vous ne connaissez pas l'année exacte, fournissez une approximation.

24 Année

26. À quel groupe ethnique ou culturel apparteniez-vous, vous ou vos ancêtres, à votre première arrivée sur ce continent?

(Pour plus de renseignements, consultez le Guide.)

25 ☐ Français
26 ☐ Anglais
27 ☐ Irlandais
28 ☐ Écossais
29 ☐ Allemand
30 ☐ Italien
31 ☐ Ukrainien
32 ☐ Hollandais (Néerlandais)
33 ☐ Polonais
34 ☐ Juif
35 ☐ Chinois

Autochtones

37 ☐ Inuit
38 ☐ Indien inscrit
39 ☐ Indien non inscrit
40 ☐ Métis

36 Autre (précisez)

27. Quelle est votre religion?

Cochez une seule case

41 ☐ Catholique romaine
42 ☐ Église unie
43 ☐ Anglicane
44 ☐ Presbytérienne
45 ☐ Luthérienne
46 ☐ Baptiste
47 ☐ Grecque orthodoxe
48 ☐ Juive
49 ☐ Catholique ukrainienne
50 ☐ Pentecôtiste
51 ☐ Témoins de Jéhovah
52 ☐ Mennonite
53 ☐ Armée du Salut
54 ☐ Islam
55 ☐ Aucune religion

56 Autre (précisez)

28. Quelle langue parlez-vous **vous-même** habituellement à la maison? (Si vous en parlez plus d'une, laquelle parlez-vous le plus souvent?)

Cochez une seule case

57 ☐ Anglais
58 ☐ Français
59 ☐ Allemand
60 ☐ Italien
61 ☐ Ukrainien

62 Autre (précisez)

29. Connaissez-vous assez bien l'anglais ou le français pour soutenir une conversation?

(Pour plus de renseignements, consultez le Guide.)

Cochez une seule case

63 ☐ L'anglais seulement
64 ☐ Le français seulement
65 ☐ L'anglais et le français
66 ☐ Ni l'anglais ni le français

30. Êtes-vous né(e) avant le 3 juin 1966?

☐ Non ▶ **FIN DU QUESTIONNAIRE POUR CETTE PERSONNE**

☐ Oui ▶ *Continuez avec les questions 31 à 46*

31. Jusqu'en quelle année (sans l'avoir nécessairement terminée) avez-vous fréquenté l'école primaire ou secondaire?

(Pour plus de renseignements, consultez le Guide.)

67 ☐ Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle

OU

68 Plus haut niveau atteint (1re à 13e année) à l'école primaire ou secondaire

32. Combien d'années d'études avez-vous terminées à l'université?

69 ☐ Aucune
70 ☐ Moins d'une année (de cours terminés)

71 Nombre d'années terminées

33. Combien d'années d'études avez-vous terminées dans un établissement **autre qu'**une université ou une école primaire ou secondaire? Comptez les années d'études dans des collèges communautaires, instituts techniques, CEGEP (enseignement général et professionnel), écoles de métiers et collèges commerciaux privés, écoles de sciences infirmières décernant un diplôme, etc.

(Pour plus de renseignements, consultez le Guide.)

72 ☐ Aucune
73 ☐ Moins d'une année (de cours terminés)

74 Nombre d'années terminées

34. Quels grades, certificats ou diplômes détenez-vous?

(Pour plus de renseignements, consultez le Guide.)

Cochez plus d'une case s'il y a lieu

75 ☐ Aucun
76 ☐ Certificat d'études secondaires
77 ☐ Certificat ou diplôme de métier
78 ☐ Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu, par ex., d'un collège communautaire, CEGEP, institut technique, etc.)
79 ☐ Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat
80 ☐ Baccalauréat(s) (par ex., B.A., B.Sc., B.A.Sc., LL.B.)
81 ☐ Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat
82 ☐ Maîtrise(s) (par ex., M.A., M.Sc., M.Éd.)
83 ☐ Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (par ex., M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.)
84 ☐ Doctorat acquis (par ex., Ph.D., D.Sc., D.Éd.)

QUESTIONS POUR LA PERSONNE 1 – SUITE

35. Avez-vous fréquenté une école, un collège ou une université à un moment quelconque **depuis septembre dernier?** (Tenez compte des écoles primaires ou secondaires, des écoles de métiers et des collèges commerciaux, des collèges communautaires, des instituts techniques, des CEGEP, etc.)

10 *Cochez une seule case*

01 ☐ Non
02 ☐ Oui, à plein temps
03 ☐ Oui, à temps partiel, cours du jour ou du soir

36. Où habitiez-vous il y a 5 ans, c'est-à-dire le 1er juin 1976?
Cochez une seule case

NOTA: *Si, il y a 5 ans votre lieu de résidence était une municipalité d'une grande région urbaine, veuillez ne pas confondre la municipalité de banlieue avec la ville principale. Par ex., distinguez Montréal-Nord de Montréal, Scarborough de Toronto, West Vancouver de Vancouver.*

04 ☐ Ce logement
05 ☐ Autre logement dans cette ville, ce village ou cette municipalité du Canada
06 ☐ En dehors du Canada
▶ *Passez à la question 37*
07 ☐ Autre ville, village, ou municipalité du Canada *(précisez ci-dessous)*

Ville, village, ou municipalité

Comté — Province ou territoire

08

37. **Réservée aux FEMMES mariées ou qui ont déjà été mariées**: Combien d'enfants **avez-vous mis au monde?** (Comptez tous les enfants, y compris ceux qui sont morts depuis leur naissance et ceux qui vivent ailleurs, mais ne comptez pas les mort-nés, c'est-à-dire les bébés qui ne donnaient aucun signe de vie à leur naissance.)

09 ☐ Aucun OU
10 ☐ Nombre d'enfants

38. **Réservée aux PERSONNES mariées ou qui ont déjà été mariées**: Quels sont le mois et l'année de votre **premier** mariage?

Si vous ne connaissez pas la date exacte, fournissez une approximation.

11 Mois — Année

39. a) La semaine dernière, pendant combien d'heures avez-vous travaillé (sans compter les travaux ménagers ou d'entretien chez-vous)?

Comptez:
- *le travail contre rémunération (salaire, traitement, pourboires, commissions),*
- *le travail à votre propre compte dans une entreprise ou une ferme ou dans l'exercice d'une profession,*
- *le travail sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale.*

12 ☐ Aucune ▶ *Continuez avec les questions 39 b) à 46*
OU
13 ☐ Heures (à l'heure près) ▶ *Passez à la question 41*

b) La semaine dernière, étiez-vous mis à pied temporairement ou absent de votre emploi ou entreprise?
Cochez une seule case

14 ☐ Non
15 ☐ Oui, mis à pied temporairement
16 ☐ Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absent pour d'autres raisons

c) La semaine dernière, existait-il des arrangements définis en vertu desquels vous deviez vous présenter à un nouvel emploi au cours des quatre prochaines semaines?

17 ☐ Non
18 ☐ Oui

d) Avez-vous cherché un travail au cours des quatre dernières semaines? Par ex., en vous adressant à un Centre d'emploi du Canada ou à des employeurs, en insérant une annonce dans les journaux ou en répondant à une annonce?
Cochez une seule case

19 ☐ Non ▶ *Passez à la question 40*
20 ☐ Oui, du travail à plein temps
21 ☐ Oui, du travail à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

e) Y a-t-il une raison qui vous ait empêché de commencer à travailler la semaine dernière?
Cochez une seule case

22 ☐ Non, prêt à accepter du travail
23 ☐ Oui, avais déjà un emploi
24 ☐ Oui, temporairement malade ou invalide
25 ☐ Oui, pour des raisons personnelles ou familiales
26 ☐ Oui, allais à l'école
27 ☐ Oui, autres raisons

40. Quand avez-vous travaillé la dernière fois, ne serait-ce que quelques jours (sans compter les travaux ménagers ou d'entretien chez-vous)?
Cochez une seule case

28 ☐ En 1981
29 ☐ En 1980
▶ *Répondez aux questions 41 à 46*
30 ☐ Avant 1980
31 ☐ Jamais travaillé
▶ *Passez à la question 46*

41. **NOTA**: Les questions 41 à 44 portent sur votre emploi ou travail de la semaine dernière, ou, si vous n'en aviez pas, sur l'emploi que vous avez occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1980. Si vous aviez plus d'un emploi la semaine dernière, prenez celui auquel vous avez travaillé le plus grand nombre d'heures.

a) Pour qui avez-vous travaillé?

Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.

Service ou ministère, direction, division, section ou usine

b) Quelle est la nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service?

Donnez une description complète. Par ex., fabrication de boîtes en carton, construction de routes, magasin de chaussures au détail, école secondaire, ferme laitière.

32

42. À quelle adresse avez-vous travaillé? Si vous n'aviez pas de lieu de travail habituel, consultez le Guide.
Cochez une seule case

33 ☐ À domicile (y compris les personnes habitant la ferme où elles travaillaient)
34 ☐ En dehors du Canada
35 ☐ À l'adresse suivante *(précisez)*

Numéro — Rue

Si vous ne connaissez pas l'adresse, donnez le nom de l'immeuble ou du centre commercial, l'intersection de rues, etc.

Ville, village, canton ou autre municipalité

Important: *Si vous travailliez dans une municipalité de banlieue, précisez le nom de cette municipalité et non celui de la ville principale.*

Comté — Province ou territoire

36 — 37 — 38

QUESTIONS POUR LA PERSONNE 1 – FIN

43. a) Quel genre de travail faisiez-vous?

Par ex., commis à la facturation, représentant de commerce, ingénieur civil, enseignant au secondaire, contremaître d'électriciens, usineur de métaux.

b) Dans ce travail, quelles étaient vos activités ou fonctions les plus importantes?

Par ex., vérification des factures, vente d'outils électriques, direction d'un service de recherche, enseignement des mathématiques, supervision d'électriciens de la construction, opérations sur tour mécanique. (Si vous êtes dans les Forces armées, donnez votre grade.)

11

01 ☐

44. a) Dans cet emploi, travailliez-vous principalement:

02 ☐ pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission?
03 ☐ sans rémunération, pour un parent dans une entreprise ou ferme familiale?
▶ *Passez à la question 45*

04 ☐ à votre compte sans aide rémunérée?
05 ☐ à votre compte avec aide rémunérée?
▶ *Continuez avec la question 44 b)*

■ b) Si vous travailliez à votre compte, votre ferme ou entreprise était-elle constituée en corporation?

06 ☐ Non
07 ☐ Oui

45. ■ a) **Pendant combien de semaines** avez-vous travaillé en 1980 (sans compter les travaux ménagers ou d'entretien chez-vous)?

Comptez toutes les semaines au cours desquelles:

- *vous avez travaillé à plein temps ou à temps partiel;*
- *vous étiez en vacances ou en congé de maladie payé;*
- *vous avez travaillé à votre propre compte.*

08 ☐ Aucune ▶ *Passez à la question 46*

OU

09 ☐ Semaines

b) Pendant ces semaines, avez-vous travaillé surtout à plein temps ou à temps partiel?

Cochez une seule case

10 ☐ À plein temps
11 ☐ À temps partiel

CONTINUEZ AVEC LA QUESTION 46

RÉSERVÉ AU BUREAU

12 ☐ Rev.

*** Les questions 23 à 46 ont été remplies par chacune des personnes inscrites à la page 2 de ce questionnaire.**

(46) ■ Au cours de l'année terminée le 31 décembre 1980, avez-vous retiré un revenu quelconque ou subi des pertes des sources énumérées ci-dessous?

- Si oui, cochez la case "Oui" et inscrivez le montant. Dans le cas de pertes, cochez également la case "Perte".
- Si non, cochez la case "Non" et passez à la source suivante.
- N'incluez **pas** les allocations familiales
- Pour plus de renseignements, consultez le Guide.

		MONTANT Dollars	Cents
a) Total des **salaires et traitements,** *y compris les commissions, gratifications, pourboires, etc., avant les déductions*	13 ☐ Oui ▶ 14 ☐ Non		
b) Revenu net d'un **travail autonome non agricole** *(recettes brutes moins dépenses) dans une entreprise non constituée en corporation, l'exercice d'une profession, etc., à votre compte ou en association*	15 ☐ Oui ▶ 17 ☐ Non	16 ☐ Perte	
c) Revenu net d'un **travail autonome agricole** *(recettes brutes moins dépenses) dans une exploitation agricole, à votre compte ou en association*	18 ☐ Oui ▶ 20 ☐ Non	19 ☐ Perte	
d) **Pension de sécurité de la vieillesse** et **supplément de revenu garanti** *provenant du gouvernement fédéral seulement, et* **prestations** du **Régime de pensions du Canada** ou du **Régime de rentes du Québec** *(les suppléments de revenu provinciaux doivent être déclarés en f))*	21 ☐ Oui ▶ 22 ☐ Non		
e) Prestations d'**assurance-chômage**	23 ☐ Oui ▶ 24 ☐ Non		
f) **Autre revenu** provenant de **sources publiques,** *y compris les suppléments de revenu versés par les gouvernements provinciaux et l'assistance sociale, par ex., pensions aux anciens combattants, indemnités d'accidents du travail, paiements de bien-être. (N'incluez* **pas** *les allocations familiales)*	25 ☐ Oui ▶ 26 ☐ Non		
g) **Dividendes** et **intérêts** *d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et* **autre revenu de placements,** *par ex., loyers nets de propriétés, intérêts sur hypothèques*	27 ☐ Oui ▶ 29 ☐ Non	28 ☐ Perte	
h) **Pensions de retraite, rentes** et **autre revenu en espèces,** *par ex., pension alimentaire, bourses d'étude. (N'incluez* **pas** *les allocations familiales)*	30 ☐ Oui ▶ 31 ☐ Non		
i) **Revenu total** *provenant de toutes les sources précédentes. (N'incluez* **pas** *les allocations familiales)*	32 ☐ Oui ▶ 34 ☐ Non	33 ☐ Perte	

FIN DES QUESTIONS POUR PERSONNE 1

PERSONNE 2 – CONTINUEZ

Formule 3: Questionnaire individuel de recensement

Statistique Canada Statistics Canada

Confidentiel une fois rempli



Recensement du Canada de 1981

À remplir le mercredi 3 juin 1981

Prov.	CÉF nº	SD nº	NV
Ménage nº	Type de doc. 8		

3

Type de coll. | Personne nº | Famrec nº | Famécon nº

P/C | LRH | RMR

☐ D ☐ ND ☐ Ind. ☐ Vac. ☐ MO

Voici votre questionnaire individuel de recensement. Veuillez le remplir et le renvoyer conformément aux indications figurant sur l'enveloppe.

1. Quel est votre nom?

Nom de famille

Prénoms

2. Numéro de chambre ou d'unité (s'il y a lieu)

3. Avez-vous una résidence HABITUELLE ailleurs?

☐ Non ▶ *Répondez aux questions 7 à 36 inclusivement*
☐ Oui, au Canada ▶ *Répondez aux questions 4 à 9 seulement*
☐ Oui, en dehors du Canada ▶ TERMINEZ ICI

4. Où se situa **exactement** votre résidence HABITUELLE?
(Dans une région rurale, veuillez donner la description cadastrale.)

Rue at numéro ou lot et concession ou section, canton et rang

Nº d'appartement ou d'unité — Ville, village, municipalité

Province ou territoire

5. Quel ast le code postal de votre résidence HABITUELLE?

6. a) Veuillez donner le **nom** d'un autre adulte (si c'est le cas) vivant dans votre résidence HABITUELLE.

☐ Pas d'autre adulte ▶ *Passez à la question 7*

b) Votre lien avec catte personne (par ex., époux, épouse, fils)

7. Date de naissance
Inscrivez le jour, le mois et l'année.

Jour — Mois — Année

8. SEXE

1 ☐ Masculin
2 ☐ Féminin

9. Quel est votre état matrimonial?
Cochez une seule case

1 ☐ Actuallement marié(e) (sauf séparé(e))
2 ☐ Séparé(e)
3 ☐ Divorcé(e)
4 ☐ Veuf(ve)
5 ☐ Célibataire (jamais marié(e))

10. Êtes-vous lié(e) par le sang, le mariage ou l'adoption à tout autre résident habituel de ce ménage ou logement?

☐ Oui
☐ Non

11. Quelle est votre situation au sein de ce ménage ou de ce logement?
Cochez une seule case

01 ☐ Chambreur ou chambreuse
02 ☐ Époux de la chambreuse ou épouse du chambreur
03 ☐ Fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse
04 ☐ Employé(e)
05 ☐ Époux de l'employée ou épouse de l'employé
06 ☐ Fils ou fille de l'employé(e)
07 ☐ Propriétaire/gérant
08 ☐ Époux ou épouse du propriétaire/gérant
09 ☐ Fils ou filla du propriétaire/gérant
☐ Autre (écrivez ci-dessous en lettres moulées)

12. Quelle est la langue que vous avez **apprise** en **premiar lieu** dans votre enfance et que vous comprenez encore?
Cochez une seule case

☐ Anglais
☐ Français
☐ Allemand
☐ Italien
☐ Ukrainien

Autre (précisez)

SCT – B102201

(English on othar sida)

13. Où êtes-vous né(e)? (Indiquez le pays suivant les frontières actuelles.)

09

AU CANADA

Cochez une seule case

01 ☐ T.-N.
02 ☐ Î.-P.-É.
03 ☐ N.-É.
04 ☐ N.-B.
05 ☐ Qué.
06 ☐ Ont.
07 ☐ Man.
08 ☐ Sask.
09 ☐ Alb.
10 ☐ C.-B.
11 ☐ Yukon
12 ☐ T.N.-O.

EN DEHORS DU CANADA

Cochez une seule case

13 ☐ Royaume-Uni
14 ☐ Italie
15 ☐ États-Unis
16 ☐ Allemagne de l'Ouest
17 ☐ Allemagne de l'Est
18 ☐ Pologne

Autre (précisez)

19 ☐

14. De quel pays êtes-vous citoyen?
Cochez plus d'une case s'il y a lieu

20 ☐ du Canada, par naissance ▶ *Passez à la question 16*
21 ☐ du Canada, par naturalisation
22 ☐ du pays de naissance (autre que le Canada)
23 ☐ d'un autre pays

▶ *Passez à la question 15*

15. En quelle année avez-vous immigré au Canada pour la première fois?
Écrivez l'année ci-dessous
Si vous ne connaissez pas l'année exacte, fournissez une approximation.

24 ☐ Année

16. À quel groupe ethnique ou culturel apparteniez-vous, vous ou vos ancêtres, à votre première arrivée sur ce continent?

25 ☐ Français
26 ☐ Anglais
27 ☐ Irlandais
28 ☐ Écossais
29 ☐ Allemand
30 ☐ Italien
31 ☐ Ukrainien
32 ☐ Hollandais (Néerlandais)
33 ☐ Polonais
34 ☐ Juif
35 ☐ Chinois

Autochtones

37 ☐ Inuit
38 ☐ Indien inscrit
39 ☐ Indien non inscrit
40 ☐ Métis

36 ☐ Autre (précisez)

17. Quelle est votre religion?
Cochez une seule case

41 ☐ Catholique romaine
42 ☐ Église unie
43 ☐ Anglicane
44 ☐ Presbytérienne
45 ☐ Luthérienne
46 ☐ Baptiste
47 ☐ Grecque orthodoxe
48 ☐ Juive
49 ☐ Catholique ukrainienne
50 ☐ Pentecôtiste
51 ☐ Témoins de Jéhovah
52 ☐ Mennonite
53 ☐ Armée du Salut
54 ☐ Islam
55 ☐ Aucune religion
56 ☐ Autre (précisez)

18. Quelle langue parlez-vous **vous-même** habituellement à la maison?
(Si vous en parlez plus d'une, laquelle parlez-vous le plus souvent?)
Cochez une seule case

57 ☐ Anglais
58 ☐ Français
59 ☐ Allemand
60 ☐ Italien
61 ☐ Ukrainien
62 ☐ Autre (précisez)

19. Connaissez-vous assez bien l'anglais ou le français pour soutenir une conversation?
Cochez une seule case

63 ☐ L'anglais seulement
64 ☐ Le français seulement
65 ☐ L'anglais et le français
66 ☐ Ni l'anglais ni le français

20. Êtes-vous né(e) avant le 3 juin 1966?

☐ Non ▶ FIN DU QUESTIONNAIRE
☐ Oui ▶ *Continuez avec les questions 21 à 36*

21. Jusqu'en quelle année (sans l'avoir nécessairement terminée) avez-vous fréquenté l'école primaire ou secondaire?

67 ☐ Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle

OU

68 ☐ Plus haut niveau atteint (1re à 13e année) à l'école primaire ou secondaire

22. Combien d'années d'études avez-vous terminées à l'université?

69 ☐ Aucune
70 ☐ Moins d'une année (de cours terminés)
71 ☐ Nombre d'années terminées

23. Combien d'années d'études avez-vous terminées dans un établissement **autre** qu'une université ou une école primaire ou secondaire?
Comptez les années d'études dans des collèges communautaires, instituts techniques, CEGEP (enseignement général et professionnel), écoles de métiers et collèges commerciaux privés, écoles de sciences infirmières décernant un diplôme, etc.

72 ☐ Aucune
73 ☐ Moins d'une année (de cours terminés)
74 ☐ Nombre d'années terminées

24. Quels grades, certificats ou diplômes détenez-vous?
Cochez plus d'une case s'il y a lieu

75 ☐ Aucun
76 ☐ Certificat d'études secondaires
77 ☐ Certificat ou diplôme de métier
78 ☐ Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu, par ex., d'un collège communautaire, CEGEP, institut technique, etc.)
79 ☐ Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat
80 ☐ Baccalauréat(s) (par ex., B.A., B.Sc., B.A.Sc., LL.B.)
81 ☐ Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat
82 ☐ Maîtrise(s) (par ex., M.A., M.Sc., M.Éd.)
83 ☐ Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (par ex., M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.)
84 ☐ Doctorat acquis (par ex., Ph.D., D.Sc., D.Éd.)

25. Avez-vous fréquenté une école, un collège ou une université à un moment quelconque **depuis septembre dernier?** (Tenez compte des écoles primaires ou secondaires, des écoles de métiers et des collèges commerciaux, des collèges communautaires, des instituts techniques, des CEGEP, etc.)

10 *Cochez une seule case*

01 ☐ Non
02 ☐ Oui, à plein temps
03 ☐ Oui, à temps partiel, cours du jour ou du soir

26. Où habitiez-vous il y a 5 ans, c'est-à-dire le 1er juin 1976?
Cochez une seule case

NOTA: *Si, il y a 5 ans votre lieu de résidence était une municipalité d'une grande région urbaine, veuillez ne pas confondre le municipalité de banlieue avec la ville principale. Par ex., distinguez Montréal-Nord de Montréal, Scarborough de Toronto, West Vancouver de Vancouver.*

04 ☐ Ce logement
05 ☐ Autre logement dans cette ville, ce village ou cette municipalité du Canada ▶ *Passez à la question 27*
06 ☐ En dehors du Canada
07 ☐ Autre ville, village, ou municipalité du Canada *(précisez ci-dessous)*

Ville, village, ou municipalité

Comté — Province ou territoire

08

27. **Réservée aux FEMMES mariées ou qui ont déjà été mariées:** Combien d'enfants **avez-vous mis au monde?** (Comptez tous les enfants, y compris ceux qui sont morts depuis leur naissance et ceux qui vivent ailleurs, mais ne comptez pas les mort-nés, c'est-à-dire les bébés qui ne donnaient aucun signe de vie à leur naissance.)

09 ☐ Aucun OU

10 ☐ Nombre d'enfants

28. **Réservée aux PERSONNES mariées ou qui ont déjà été mariées:** Quels sont le mois et l'année de votre **premier** mariage?

Si vous ne connaissez pas la date exacte, fournissez une approximation.

11 Mois — Année

29. a) La semaine dernière, pendant combien d'heures avez-vous travaillé (sans compter les travaux ménagers ou d'entretien chez-vous)?
Comptez:
- *le travail contre rémunération (salaire, traitement, pourboires, commissions),*
- *le travail à votre propre compte dans une entreprise ou une ferme ou dans l'exercice d'une profession,*
- *le travail sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale.*

12 ☐ Aucune ▶ *Continuez avec les questions 29 b) à 36*
OU
13 ☐ Heures (à l'heure près) ▶ *Passez à la question 31*

■ b) La semaine dernière, étiez-vous mis à pied temporairement ou absent de votre emploi ou entreprise?
Cochez une seule case

14 ☐ Non
15 ☐ Oui, mis à pied temporairement
16 ☐ Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absent pour d'autres raisons

■ c) La semaine dernière, existait-il des arrangements définis en vertu desquels vous deviez vous présenter à un nouvel emploi au cours des quatre prochaines semaines?

17 ☐ Non
18 ☐ Oui

■ d) Avez-vous cherché un travail au cours des quatre dernières semaines? Par ex., en vous adressant à un Centre d'emploi du Canada ou à des employeurs, en insérant une annonce dans les journaux ou en répondant à une annonce?
Cochez une seule case

19 ☐ Non ▶ *Passez à la question 30*
20 ☐ Oui, du travail à plein temps
21 ☐ Oui, du travail à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

■ e) Y a-t-il une raison qui vous ait empêché de commencer à travailler la semaine dernière?
Cochez une seule case

22 ☐ Non, prêt à accepter du travail
23 ☐ Oui, avais déjà un emploi
24 ☐ Oui, temporairement malade ou invalide
25 ☐ Oui, pour des raisons personnelles ou familiales
26 ☐ Oui, allais à l'école
27 ☐ Oui, autres raisons

30. ■ Quand avez-vous travaillé la dernière fois, ne serait-ce que quelques jours (sans compter les travaux ménagers ou d'entretien chez-vous)?
Cochez une seule case

28 ☐ En 1981
29 ☐ En 1980 ▶ *Répondez aux questions 31 à 36*

30 ☐ Avant 1980
31 ☐ Jamais travaillé ▶ *Passez à la question 36*

31. NOTA: Les questions 31 à 34 portent sur votre emploi ou travail de la semaine dernière, ou, si vous n'en aviez pas, sur l'emploi que vous avez occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1980. Si vous aviez plus d'un emploi la semaine dernière, prenez celui auquel vous avez travaillé le plus grand nombre d'heures.

a) Pour qui avez-vous travaillé?

Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.

Service ou ministère, direction, division, section ou usine

b) Quelle est la nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service?

Donnez une description complète. Par ex., fabrication de boîtes en carton, construction de routes, magasin de chaussures au détail, école secondaire, ferme laitière.

32

32. À quelle adresse avez-vous travaillé?

Cochez une seule case

33 ☐ À domicile (y compris les personnes habitant la ferme où elles travaillaient)
34 ☐ En dehors du Canada
35 ☐ À l'adresse suivante *(précisez)*

Numéro — Rue
Si vous ne connaissez pas l'adresse, donnez le nom de l'immeuble ou du centre commercial, l'intersection de rues, etc.

Ville, village, canton ou autre municipalité
Important: *Si vous travailliez dans une municipalité de banlieue, précisez le nom de cette municipalité et non celui de la ville principale.*

Comté — Province ou territoire

36 — 37 — 38

33. a) Quel genre de treveil feisiez-vous?

Par ax., commis è la fecturation, représentant de commerca, ingénieur civil, anseignent au secondaire, contremeître d'électriciens, usineur da métaux.

b) Dens ce travail, quelles étaient vos activités ou fonctions les plus importentes?

Per ex., vérification des fectures, venta d'outils électriquas, direction d'un service de recharche, ansaignement des mathématiques, supervision d'électriciens de la construction, opérations sur tour mécanique. (Si vous êtes dens les Forces ermées, donnez votre grade.)

11

01 ☐

34. e) Dens cet emploi, treveilliez-vous principelement:

02 ☐ pour un seleire, un treitement, des pourboires ou à commission?
03 ☐ sens rémunéretion, pour un perent dens une antreprise ou ferme femiliele?
▶ *Passez è la question 35*

04 ☐ à votre compte sens aide rémunérée?
05 ☐ à votre compte avec eide rémunérée?
▶ *Continuez evec la question 34 b)*

■ b) Si vous treveilliez è votre compte, votre ferme ou entreprise éteit-elle constituée en corporation?

06 ☐ Non
07 ☐ Oui

35. ■ a) **Pendent combien da semeines** evez-vous treveillé en 1980 (sens compter les treveux ménegers ou d'entretien chez-vous)?

Comptez toutes les sameinas eu cours desquelles:

- *vous evez traveillé è plein temps ou è temps pertiel;*
- *vous étiaz en vecances ou an congé de maladie payé;*
- *vous avez trevaillé à votre propre compte.*

08 ☐ Aucune ▶ *Pessez à la question 36*

OU

09 ☐ Semeines

b) Pendent ces semeines, evez-vous traveillé surtout è plein temps ou è temps pertiel?

Cochez une saule case

10 ☐ À plein temps
11 ☐ À temps pertiel

CONTINUEZ AVEC LA QUESTION 36

RÉSERVÉ AU BUREAU

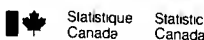
12 ☐ Rev.

36. ■ Au cours de l'ennée terminée le 31 décembre 1980, evaz-vous retiré un revenu quelconqua ou subi des pertes das sourcas énumérées ci-dessous?

- Si oui, cochez le cese "Oui" et inscrivez le montent. Dens le ces de pertes, cochaz également le case "Perte".
- Si non, cochaz le cesa "Non" et pessez à le source suivente.
- N'incluez **pas** les allocations femilieles.

		MONTANT Dollers	Cents
e) Totel des **salaires et traitements**, *y compris les commissions, gratificetions, pourboires, etc., event les déductions*	13 ☐ Oui ▶ 14 ☐ Non		
b) Revenu net d'un **treveil eutonoma non agricole** *(recettes brutas moins dépenses) dans une entreprisa non constituée en corporation, l'exercice d'une profession, etc., à votre compte ou an associetion*	15 ☐ Oui ▶ 16 ☐ Perte 17 ☐ Non		
c) Revenu net d'un **travail autonome agricole** *(recettas brutes moins dépenses) dans une exploitation agricole, è votre compte ou en associetion*	18 ☐ Oui ▶ 19 ☐ Perte 20 ☐ Non		
d) **Pansion de sécurité de le vieillesse** et **supplément de revenu garanti** *provenent du gouvernement fédérel seulement, et* **prestations** du **Régime da pensions du Canede** ou du **Régime de rentes du Québec** *(les suppléments de ravanu provinciaux doivent être déclerés en f))*	21 ☐ Oui ▶ 22 ☐ Non		
e) Prestations d'**assurance-chômage**	23 ☐ Oui ▶ 24 ☐ Non		
f) **Autre revenu** provenent de **sources publiques**, *y compris les suppléments de revenu versés par les gouvernements provincieux et l'essistance sociale, per ex., pensions eux anciens combettents, indemnités d'eccidents du travail, peiements de bien-être. (N'incluez* **pas** *les allocations familieles)*	25 ☐ Oui ▶ 26 ☐ Non		
g) **Dividendes** et **intérêts** *d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et* **autre revenu de placements**, *per ex., loyers nets de propriétés, intérêts sur hypothèques*	27 ☐ Oui ▶ 28 ☐ Perte 29 ☐ Non		
h) **Pensions de retraite, rentes** et **autre revenu en espèces**, *par ex., pension alimenteire, boursas d'étude. (N'incluez* **pas** *les allocetions familiales)*	30 ☐ Oui ▶ 31 ☐ Non		
i) **Revenu total** *provenent de toutes les sources précédentes. (N'incluez* **pas** *les allocations femilieles)*	32 ☐ Oui ▶ 33 ☐ Perte 34 ☐ Non		

Formule 9B: Guide du recensement de 1981



9B

Guide
du recensement de 1981



Soyez du nombre le mercredi 3 juin 1981, jour du recensement.

Le recensement du Canada fournira une foule de renseignements qui aideront à répondre aux défis d'aujourd'hui et à dresser des plans pour l'avenir.

Les données du recensement servent entre autres:
- à établir la taille et le nombre de circonscriptions électorales fédérales
- à calculer les subventions provinciales versées aux municipalités
- à planifier les programmes de services sociaux
- à planifier les services communautaires locaux
- à prévoir l'emplacement d'usines industrielles.

Vos renseignements sont gardés strictement confidentiels aux termes de la loi et ne serviront qu'à produire des statistiques.
Tous les employés du recensement ont prêté serment en vertu de la Loi sur la statistique et ils sont passibles de sanctions s'ils divulguent quelque renseignement personnel que ce soit.

Nous demandons votre nom
- pour nous assurer que tous les membres de votre ménage ont été recensés.

La loi vous oblige à fournir les renseignements demandés.

Question 1

Reportez-vous aux instructions de la question 1 sur le questionnaire lorsque vous devez décider qui inclure (ou ne pas inclure) comme membres de votre ménage. Si vous ne savez trop si une personne devrait être recensée, indiquez son nom à la question 9 et une explication de la situation.

Si votre ménage compte plus de six personnes et que vous ne disposez pas d'un second questionnaire, notez le fait dans la section des observations de votre questionnaire, remplissez le questionnaire pour six personnes de votre ménage et renvoyez-le nous selon les instructions. Un recenseur communiquera ultérieurement avec vous pour vous remettre un autre questionnaire.

Question 2

Afin de nous permettre de reconnaître les groupes familiaux au sein du ménage, il faut choisir une personne de référence (Personne 1), et indiquer le lien entre chacun des autres membres du ménage et cette personne. Par exemple, si Jules Fortin vit avec son père Marcel Fortin et que ce dernier a été inscrit comme Personne 1, Jules Fortin doit cocher la case "Fils ou fille de la Personne 1".

Il se peut que le lien d'un des membres de votre ménage avec la Personne 1 ne figure pas dans les catégories de la question 2. Dans ce cas, cochez la case "Autre personne apparentée à la Personne 1" ou la case "Autre

personne non apparentée" et indiquez (en lettres moulées) le lien avec la Personne 1 dans l'espace prévu.

La catégorie "Autre personne apparentée à la Personne 1" comprend les oncles, tantes, cousins et cousines, grands-pères, grands-mères, etc. La catégorie "Autre personne non apparentée" englobe les membres du ménage non liés à la Personne 1 par le sang, par alliance, par adoption ou par union libre. Voici des exemples: épouse de l'employé, fille de l'employé, fils de la compagne d'appartement, propriétaire.

L'expression "en union libre" qui est utilisée dans la phrase "Partenaire en union libre de la Personne 1" ou qui peut servir à décrire toute autre union au sein du ménage (par ex., "partenaire en union libre du chambreur") doit être interprétée comme s'appliquant à tout couple qui vit ensemble selon ce genre d'union.

Les enfants d'un autre lit, les enfants adoptés et les enfants d'un partenaire en union libre doivent être considérés comme fils ou filles. Les pupilles, les enfants en foyer nourricier et les enfants en tutelle non apparentés à la Personne 1 par le sang, par alliance, par adoption ou par union libre doivent être inscrits dans la catégorie "Chambreur ou chambreuse".

Question 5

Cochez la case "Actuellement marié(e)" si votre conjoint est vivant, même si vous êtes temporairement "éloignés l'un de l'autre" parce que l'un de vous travaille au loin, est hospitalisé, etc., à moins d'être séparé(e) ou qu'un divorce ait été obtenu.

Pour les besoins du recensement, nous considérons comme "Actuellement marié(e)" tous les couples vivant en union libre sans égard à leur état matrimonial légal.

Cochez la case "Séparé(e)" si vous êtes séparé(e) de votre conjoint par suite de l'abandon du domicile conjugal ou parce que vous ne voulez plus vivre ensemble, à condition qu'aucun divorce n'ait été obtenu.

Cochez la case "Divorcé(e)" si vous avez obtenu un divorce et que vous ne vous êtes pas remarié(e).

Question 6

Vous devez encore comprendre la langue que vous avez indiquée dans cette question. Dans le cas des bébés, indiquez la première langue qui leur est montrée ou qu'ils apprendront.

Question 8

Si votre ménage compte plus de six personnes, vous aurez besoin de plus d'un questionnaire. Reportez-vous aux instructions pour la question 1, ci-dessus.

Si vous utilisez plus d'un questionnaire, ne répondez à cette question que sur le premier questionnaire.

Question 9

Si vous avez de la difficulté à décider si une personne doit ou non figurer sur votre questionnaire, reportez-vous à la rubrique QUI RECENSER sur le questionnaire, à la colonne adjacente à la question 1.

Question 11

Cas spéciaux

Cochez la case "propriétaire" si vous, ou un autre membre du ménage, seul ou avec vous, possédez ce logement ou êtes en train de l'acheter même si a) celui-ci est situé sur un terrain loué ou b) il fait partie d'un condominium (enregistré ou non). Aux fins du recensement, un **condominium** est un complexe résidentiel à unités multiples dont les logements sont propriétés privées alors que le terrain est propriété collective.

Cochez la case "locataire" dans tous les autres cas même si le logement que vous occupez a) vous est fourni sans loyer ou à un loyer réduit, par exemple, dans le cas du presbytère d'un curé ou du logement d'un concierge dans un immeuble d'appartements, ou b) fait partie d'une coopérative. Aux fins du recensement, la **coopérative** appartient à parts égales à tous les membres et ces derniers occupent leur logement en vertu d'un bail de location.

Question 12

Maison individuelle et maison jumelée

Si vous demeurez dans une maison individuelle liée à un autre logement uniquement au-dessous du sol, cochez la case "maison individuelle".

Duplex et appartement

Deux logements, l'un au-dessus de l'autre, qui sont *attenants* à d'autres logements, doivent être considérés comme des appartements et *non* comme des duplex.

Appartement

Ne comptez pas comme étages distincts ceux qui sont utilisés uniquement pour le stationnement ou l'entreposage ou auxquels on retrouve seulement des salles de loisirs et de lessive.

Si vous n'êtes pas certain du nombre d'étages dans votre immeuble d'appartements, cochez la réponse "un appartement dans un immeuble de cinq étages et plus" **si votre immeuble renferme au moins un ascenseur**. S'il n'y a pas d'ascenseur dans votre immeuble, cochez "un appartement dans un immeuble de moins de cinq étages".

Question 14

Indiquez seulement des années complètes (sauf si c'est moins d'un an). Par exemple, si vous habitez dans ce logement depuis 2½ ans, cochez la case "Un à deux ans".

Question 15

Ne comptez pas les "demi-pièces"; ainsi, au lieu d'indiquer 1½, marquez 1 pièce ou 2 pièces selon ce qui décrit le mieux votre logement.

Comptez comme ***pièces distinctes*** les pièces partiellement divisées que vous considérez comme étant distinctes du fait qu'elles comportent une cloison fixe ou mobile ou par suite de l'usage que vous en faites (par ex., salon-salle à manger en forme de L).

Question 16

Une salle de bains complète comprend au moins une toilette avec chasse d'eau, un lavabo et une baignoire ou une douche.

Une demi-salle de bains comprend une toilette avec chasse d'eau et un lavabo.

Cochez la case "Aucune" si votre logement ne contient pas de pièce renfermant au moins une toilette avec chasse d'eau et un lavabo.

Question 17

Si vous utilisez comme principal mode de chauffage des radiateurs électriques portatifs, cochez la case "Poêle de chauffage ou de cuisine, fournaise de plancher, appareil électrique".

Instruction avant la question 20

Pour les questions 20, 21 et 22, si vos paiements s'appliquent à la fois à des locaux *d'affaires et résidentiels*, veuillez évaluer le montant affecté aux locaux résidentiels seulement.

Question 20

Si vous avez occupé ce logement pendant *moins d'un an*, veuillez évaluer le montant annuel déboursé en vous basant sur les paiements effectués jusqu'à ce jour ou sur toute autre source de renseignements.

Propriétaire de condominium — Si l'électricité ou d'autres services sont inclus dans les frais de condominium, cochez la case "Rien".

Question 21

S'il y a lieu, comptez dans le loyer les *frais de stationnement*.

Question 22 a)

Il est possible que les paiements hypothécaires soient autres que mensuels (par ex., annuels, semestriels ou trimestriels). Dans ce cas, additionnez tous les paiements faits durant cette année et divisez le total par 12 de manière à obtenir un montant moyen mensuel payé.

Question 22 c)

Il faut inclure les taxes d'amélioration locale dans l'impôt foncier, même si elles paraissent séparément sur votre facture de taxes municipales.

Question 22 d)

Indiquez la valeur de tout le logement, y compris celle du terrain sur lequel il est bâti et de toute autre construction (par ex., un garage) se trouvant sur la propriété. Si vous occupez un logement à l'intérieur d'un immeuble à logements multiples dont vous êtes propriétaire, ne donnez *pas* la valeur de tout l'immeuble. Dans ce cas, évaluez approximativement la valeur de votre logement en multipliant par 100 le montant du loyer mensuel que vous pourriez obtenir pour ce logement.

Question 23

Les personnes nées dans une région du Canada qui faisait partie des Territoires du Nord-Ouest, lors de leur naissance, mais qui depuis fait partie d'une des provinces du Canada, doivent indiquer leur lieu de naissance d'après les frontières actuelles des provinces. Les personnes nées à Terre-Neuve ou au Labrador avant l'entrée de cette province dans la Confédération doivent cocher la case "T.-N.". Les personnes nées dans l'un des six comtés de l'Irlande du Nord doivent cocher la case "Royaume-Uni". Les personnes nées dans l'un des autres comtés de l'Irlande doivent écrire "Eire" dans l'espace prévu.

Si vous n'êtes pas sûr de votre pays de naissance à cause des changements de frontières, écrivez (en lettres moulées) le nom de la ville ou du district le plus proche.

Question 24

Indiquez si vous êtes citoyen canadien de naissance ou par naturalisation.

Si vous êtes né hors du Canada de parents détenant la citoyenneté canadienne et que vous avez été inscrit comme citoyen canadien, cochez la case "du Canada, par naissance".

Si vous êtes né hors du Canada et que vous n'êtes pas citoyen canadien, cochez la case "du pays de naissance (autre que le Canada)" si vous êtes citoyen de votre pays de naissance; dans le cas contraire, cochez la case "d'un autre pays". Si vous avez une double citoyenneté, cochez les cases appropriées.

Si vous avez perdu votre dernière citoyenneté et que vous n'êtes pas encore devenu un citoyen canadien, ou si vous ne détenez aucune citoyenneté pour quelque raison que ce soit, cochez la case "d'un autre pays".

Question 25

Indiquez l'année où vous avez immigré pour la première fois au Canada.

Question 26

Ne pas confondre groupe ethnique ou culturel avec citoyenneté ou nationalité. Par "groupe ethnique ou culturel" on entend les "origines" de la population. Les Canadiens appartiennent à de nombreux groupes ethniques ou culturels: Français, Anglais, Irlandais, Écossais, Ukrainien, Indien autochtone, Chinois, Japonais, Hollandais, etc.

Si vous avez des doutes quant à la réponse à donner, pensez à la langue que vos ancêtres (ou vous-même) parlaient à leur première arrivée sur ce continent, par exemple, hollandais, japonais. Toutefois, si une langue est parlée par plus d'un groupe ethnique, il faut indiquer le groupe ethnique précis, par exemple, "Autrichien" plutôt que "Allemand".

Les autochtones devront ignorer la phrase "à votre première arrivée sur ce continent".

Les Métis sont les descendants du croisement d'Amérindiens et de personnes d'origine européenne et formaient une entité socio-culturelle distincte au 19e siècle. Ils ont depuis absorbé la descendance mixte issue d'Amérindiens et de groupes venus de toutes les parties du monde.

Question 27

Dans la mesure du possible, indiquez une confession religieuse précise, même si vous n'êtes pas pratiquant. Pour les bébés et les jeunes enfants, indiquez la religion dans laquelle ils sont élevés.

Question 28

Si vous, vous-même, parlez deux ou plusieurs langues à la maison, indiquez celle que vous utilisez le plus fréquemment. Si vous demeurez seul, indiquez la langue que vous utilisez le plus souvent tous les jours.

Si vous êtes sourd, indiquez la langue verbale ou écrite dont vous vous servez et écrivez "sourd" dans l'espace prévu.

Question 29

N'indiquez pas une langue apprise à l'école à moins de pouvoir soutenir une conversation assez longue sur divers sujets dans cette langue.

Question 31

Indiquez le plus haut niveau de scolarité selon la province où vous avez fait vos études, sans essayer de trouver le niveau équivalent dans la province de votre domicile actuel (si les deux diffèrent). Faites la conversion seulement si vous avez fait vos études hors du Canada. Dans ce cas, il vous faudra évaluer le niveau équivalent de scolarité selon le système scolaire en usage dans votre province de résidence. Servez-vous à cette fin du guide ci-dessous.

Province	Plus haut niveau à l'école secondaire dans la province
Terre-Neuve, Québec	11
Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Yukon, Territoires du Nord-Ouest	12
Ontario	13

Il est à noter que la "Versification" des collèges classiques du Québec devrait être considérée l'équivalent de la 11e année.

Si vous suivez des cours privés, des cours par correspondance ou des cours à temps partiel (le jour ou le soir) en vue de terminer une année d'études, vous devez indiquer le niveau (ou l'année) auquel ces cours se donneraient s'ils faisaient partie du programme régulier.

Si vous fréquentez une école pour déficients mentaux ou un établissement décloisonné (non divisé en années d'études), vous devez estimer le mieux possible le niveau équivalent dans le système scolaire de votre province.

Si vous fréquentez une école secondaire et suivez des cours à différents niveaux, établissez le niveau scolaire d'après celui de la plupart de vos cours.

Question 32

Dans le calcul des années, indiquez le nombre d'années de scolarité terminées sans tenir compte du temps qu'il a fallu pour les achever. Si le programme de l'université fréquentée est basé sur un système de semestres, comptez comme équivalent d'une année universitaire deux semestres comportant les crédits normaux. Si vous avez fait des études universitaires par correspondance ou à temps partiel (le jour ou le soir), convertissez les crédits accumulés en années régulières de formation universitaire.

Si vous avez reçu votre formation universitaire dans un collège classique du Québec, voici quelques précisions utiles: les Belles-Lettres équivalent à "1 an" d'université; la Rhétorique équivaut à "2 ans"; la Philo I à "3 ans" et la Philo II à "4 ans".

Si vous avez reçu votre formation d'enseignant dans une faculté d'éducation associée ou affiliée à une université, vous devez indiquer votre formation ici à la catégorie "études universitaires"; sinon, indiquez-la à la question 33.

Question 33

Comptez les années d'études passées dans tous les établissements autres qu'une université ou une école secondaire ou primaire, y compris une école normale non universitaire, une école de police, etc., qu'ils exigent ou non comme condition d'admission un certificat de niveau secondaire ou l'équivalent.

Ne tenez pas compte des cours suivis comme passe-temps.

Cochez la case qui correspond au nombre d'années de scolarité terminées, sans tenir compte du temps qu'il a fallu pour les achever.

Si vous avez reçu une autre formation non universitaire par correspondance ou à temps partiel (le jour ou le soir), convertissez les crédits accumulés en années régulières à plein temps.

Les cours de CEGEP (formation générale) ou menant à l'université et les cours de CEGEP (formation professionnelle) ou cours terminaux de métiers ou techniques sont des programmes de niveau postsecondaire dans la province de Québec. Ces derniers sont similaires aux programmes des collèges communautaires des autres provinces.

Question 34

Certificat d'études secondaires: Cochez cette case si vous êtes diplômé d'une école secondaire décernant une immatriculation "junior" ou "senior" de type général, technique ou commercial.

Certificat ou diplôme de métier: Cochez cette case si vous avez obtenu un certificat ou un diplôme à la suite d'une période d'apprentissage accompagnée ou non d'une formation professionnelle ou pré-professionnelle dans un collège communautaire, un institut technique ou un établissement analogue n'exigeant *pas* comme condition d'admission le niveau secondaire, l'immatriculation "junior" ou "senior", ou l'équivalent.

Autre certificat ou diplôme non universitaire: Cochez cette case si vous avez obtenu un certificat ou un diplôme (autre qu'un certificat ou diplôme de métier) d'un collège communautaire (passage à l'université ou programmes menant à une carrière semi-professionnelle) d'un CEGEP (général et professionnel), d'un institut technique ou d'un autre établissement d'enseignement ne décernant pas de grade.

Si vous avez obtenu un certificat d'enseignement décerné par un ministère provincial de l'Éducation dans l'un de ses établissements, comme une école normale ou un collège d'enseignement, cochez cette case. Toutefois, si vous avez obtenu votre certificat d'enseignant dans une faculté d'éducation affiliée à une université, cochez la case "Baccalauréat(s)".

Certificat ou diplôme universitaire: Si vous détenez un diplôme, un certificat ou une licence décerné par une association professionnelle (par ex., dans le domaine de la comptabilité, des affaires bancaires ou de l'assurance) après avoir réussi à une série de cours donnés dans ou par une université, vous devrez alors choisir l'une des deux catégories suivantes:

a) certificat ou diplôme universitaire ***inférieur*** au niveau du baccalauréat, si le baccalauréat ne constitue pas une condition d'admission, ou

b) certificat ou diplôme universitaire ***supérieur*** au niveau du baccalauréat, si le baccalauréat constitue une condition d'admission.

Question 35

Ne tenez pas compte des cours suivis comme passe-temps. Indiquez toute autre fréquentation d'établissements d'enseignement, y compris les séminaires, les écoles de sciences infirmières, les écoles ou collèges commerciaux privés, les instituts ou collèges techniques, les écoles de métiers ou de formation professionnelle privées ou publiques, de même que les écoles pour aveugles ou pour sourds qui donnent des cours de formation générale.

Cochez "Oui, à plein temps" si vous suivez 75 % ou plus des cours qui se donnent normalement dans l'année où vous avez été inscrit. Les cours de courte durée (six semaines ou moins) suivis le jour doivent être considérés comme une fréquentation scolaire à temps partiel. Si, depuis septembre dernier, vous avez fréquenté un établissement à plein temps et à temps partiel, ne cochez que la case "Oui, à plein temps".

Question 36

Donnez les renseignements concernant votre domicile habituel d'il y a 5 ans, même si vous en étiez temporairement absent le 1er juin 1976.

Cochez seulement l'une des quatre cases.

Si vous avez coché la case "Autre ville, village, ou municipalité du Canada", assurez-vous d'inscrire le nom de votre localité de résidence d'il y a 5 ans, de même que le comté (ou municipalité régionale, district régional, etc.) et la province ou le territoire où elle se trouve maintenant. Lorsque le même nom sert aussi à désigner une ville ou village et une paroisse, canton ou municipalité, précisez l'endroit en indiquant le genre (par ex., *ville* de Bathurst ou *paroisse* de Bathurst, *ville* de Granby ou *municipalité* de Granby, *ville* de Kingston ou *township* de Kingston).

Question 37

Dans cette question, comptez uniquement les enfants que vous avez mis au monde. Ne tenez pas compte des enfants d'un autre lit de votre conjoint, les enfants en foyer nourricier ou les enfants adoptés.

Pour cette question, les femmes vivant en union libre devraient se considérer comme mariées.

Question 38

En général, la question sur la date du mariage concerne les mariages légaux. Aux fins de la statistique, il y a exception lorsqu'une personne vit actuellement en union libre *et* n'a jamais été mariée légalement. Dans ce cas, le recensé doit inscrire le mois et l'année du début de l'union libre actuelle. Les personnes qui n'ont jamais été mariées légalement mais qui ne vivent plus en union libre ne doivent rien inscrire à cette question.

Question 39

Si vous êtes ménagère, étudiant(e) ou retraité(e), veuillez répondre à toutes les parties de cette question même si vous croyez qu'elles ne vous concernent pas. Certaines maîtresses de maison, certains étudiants et retraités peuvent avoir travaillé à temps partiel ou à plein temps la semaine dernière ou avoir cherché du travail à temps partiel ou à plein temps, etc.

Si vous n'avez eu aucune des activités mentionnées aux parties a) à e), vous n'avez qu'à répondre "Aucune" ou "Non" à chaque question.

a) Indiquez toutes les heures travaillées dans une ou plusieurs des situations suivantes:

(i) Travail contre rémunération, salaire, commission, pourboires ou autres gratifications, y compris:
- le travail à la pièce;
- le travail contre paiement "en nature" (tel que chambre, pension ou fournitures);
- le service à titre de membre d'une communauté religieuse;
- le service actif dans les Forces armées;
- le travail occasionnel rémunéré tel que la garde d'enfants, le nettoyage, la livraison de circulaires, etc.

(ii) Travail à votre propre compte dans une ferme ou une entreprise ou dans l'exercice d'une profession, y compris:
- le travail en vue d'un bénéfice, même si l'entreprise a subi des pertes;
- l'exploitation d'une ferme ou d'une entreprise ou l'exercice d'une profession, même si vous n'avez pas vendu de biens ni rendu de services;
- la pêche, le piégeage ou la chasse en vue d'un bénéfice;
- le travail à la pige, la couture en vue d'un bénéfice, etc.;
- le travail en vue de créer une entreprise ou une ferme ou d'ouvrir un cabinet pour l'exercice d'une profession;
- le travail fait pour fournir chambre et pension à des chambreurs ou des pensionnaires;
- la vente et la livraison (en tant que distributeur direct) de produits de beauté, de journaux, etc.

Les heures travaillées doivent comprendre les heures consacrées à toutes les tâches de préparation, d'entretien et d'administration que nécessite l'exploitation d'une ferme ou d'une entreprise, ou l'exercice d'une profession.

Par exemple, les cultivateurs doivent inclure les heures passées tant à l'entretien des clôtures, des bâtiments ou des machines et à la tenue de livres, etc., qu'à la culture, l'ensemencement, ou la traite. Si vous ne connaissez pas le nombre d'heures, indiquez un chiffre approximatif.

(iii) Travail sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale dirigée par un parent qui fait partie de ce ménage.

Ne pas compter les heures travaillées sans rémunération à titre de bénévole.

b) Répondez "Oui, mis à pied temporairement" seulement si votre mise à pied a duré 26 semaines ou moins et si vous comptez retourner à l'emploi dont vous avez été mis à pied.

Répondez également "Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out, ou absent pour d'autres raisons" si vous avez été absent de votre emploi toute la semaine dernière, avec ou sans rémunération, pour l'une des raisons suivantes: vacances, maladie, grève ou lock-out à votre lieu de travail, congé de maternité, mauvais temps, incendie, raisons personnelles ou familiales, etc.

Une absence causée par un cours de formation doit être indiquée seulement si vous recevez un salaire ou un traitement de votre employeur.

Question 41

Si vous travaillez à votre propre compte, indiquez le nom de l'entreprise que vous exploitez. Si votre entreprise n'a pas de raison sociale, inscrivez votre propre nom.

Si vous êtes payé par une agence qui loue vos services à d'autres, donnez le nom de cette agence.

Question 42

Si vous avez coché la case "À l'adresse suivante", donnez une adresse aussi complète que possible. Si vous ne connaissez pas l'adresse complète, donnez le plus de renseignements possible. Si vous avez travaillé dans une région dont le nom sert aussi à désigner une ville ou village, et une paroisse, canton ou municipalité, précisez l'endroit en indiquant le genre (par ex., ***ville*** de Bathurst ou ***paroisse*** de Bathurst, ***ville*** de Granby ou ***municipalité*** de Granby, ***ville*** de Kingston ou ***township*** de Kingston).

Temporairement absent
Si un membre du ménage est temporairement absent (par ex., en mission, en voyage d'affaires, en cours de formation ou en vacances), alors indiquez son lieu de travail habituel.

À domicile
Si vous avez travaillé chez vous ou si votre lieu de travail était dans le même immeuble que votre domicile (couturière, concierge, épicier ayant un magasin attenant à la maison, ou une personne ayant un bureau attenant à la maison), cochez la case "À domicile".

Sans lieu de travail habituel
Si vous avez travaillé à un endroit différent chaque jour ou si vous vous êtes déplacé pendant la journée, consultez les exemples suivants:

a) Si vous alliez régulièrement à un siège social, un entrepôt, un garage, un atelier, etc., avant de commencer à travailler, alors écrivez l'adresse ou le nom du siège social, de l'entrepôt, etc.

b) Si vous avez travaillé à un endroit fixe au moins une partie du temps, alors écrivez l'adresse, le nom de l'immeuble, etc., où vous avez travaillé le plus souvent.

c) Si vous vous rendiez à plusieurs endroits différents chaque jour, alors écrivez "Sans lieu habituel" dans l'espace prévu pour le numéro et le nom de rue.

Question 43

Les réponses aux deux parties de cette question doivent fournir suffisamment de renseignements pour réunir les personnes dont le genre de travail est similaire dans un même groupe professionnel.

Donnez des descriptions précises aux parties a) et b) de la question. À la partie b), indiquez si vos fonctions comportent de la surveillance ou de l'administration. Consultez les exemples ci-dessous:

Réponses complètes	Réponses incomplètes
a) entretien de matériel électrique	**a)** entretien
b) réparation et entretien de moteurs électriques	**b)** réparation
a) dactylographie et travail général de bureau	**a)** travail de bureau
b) dactylographie et classement	**b)** commis
a) inspection d'appareils électroniques	**a)** inspection
b) surveillance de l'inspection d'appareils électroniques	**b)** surveillance

Question 44

Cochez la case "pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission" si, dans l'emploi déclaré, vous avez travaillé à salaire, à traitement, ou si vous avez travaillé:
- à la pièce;
- contre rémunération "en nature" dans une entreprise non familiale, par exemple, comme membre d'une communauté religieuse;
- à commission comme vendeur pour une seule société, sans avoir votre propre bureau, ni votre propre personnel;
- pour différents ménages privés, en gardant des enfants, en faisant du nettoyage, etc.

Cochez la case "sans rémunération, pour un parent dans une entreprise ou une ferme familiale" si vous avez travaillé sans salaire régulier en argent à des tâches faisant partie de l'exploitation ou d'une entreprise ou d'une ferme possédée et dirigée par un parent membre du ménage.

Cochez la case "à votre compte sans aide rémunérée" ou "à votre compte avec aide rémunérée" selon le cas, et indiquez si votre entreprise ou votre ferme était constituée en corporation si vous avez:
- exploité une entreprise ou exercé une profession, seul ou avec des associés;
- exploité une ferme à titre de propriétaire ou de locataire;
- travaillé comme pigiste ou à contrat pour un travail particulier, par exemple, architecte, infirmière particulière;
- assuré chez vous une pension complète ou demi-pension ou exploité une garderie de jour pour pensionnaires, des chambreurs ou les enfants de voisins;
- exploité une entreprise de distribution directe pour la vente et la livraison d'articles comme des produits de beauté, des journaux, des brosses, des savons, etc.;
- fait de la pêche avec du matériel qui vous appartenait seul ou en association.

Question 45

Comptez une semaine de travail pour toute semaine au cours de laquelle vous avez travaillé, ne serait-ce que quelques heures.

Écrivez 52 semaines de travail si vous avez été payé pour une année complète, même si, en réalité, vous n'avez pas travaillé toute l'année (par ex., un enseignant payé sur une base de 12 mois).

Question 46

Veuillez noter les points importants qui suivent

- Les renseignements inscrits sur ***votre questionnaire du recensement sont strictement confidentiels de par la loi*** et nul particulier, ministère ou organisme autre que Statistique Canada n'y a accès. La Loi sur la statistique interdit à Statistique Canada la divulgation de tout renseignement qui pourrait être rattaché à un particulier.
- Répondez à chaque partie de la question, que vous ayez travaillé ou non. Le revenu déclaré doit être le ***revenu total en espèces*** reçu au cours de l'année civile 1980. Si vous n'avez pas touché de revenu de l'une ou l'autre des sources données, cochez la case "Non". Si vous avez subi une perte, indiquez-en le montant et cochez la case "Perte".
- Si vous n'êtes pas certain de la réponse, consultez les documents appropriés, par exemple, votre déclaration d'impôt sur le revenu. Autrement, donnez une estimation aussi juste que possible.

- Si vous avez touché un revenu de l'étranger, indiquez-le en dollars canadiens. Toutefois, si vous avez immigré au Canada après le 1er janvier 1980, ne déclarez pas le revenu reçu avant votre arrivée au Canada.
- Ne pas déclarer les allocations familiales reçues des administrations publiques fédérales ou provinciales, ni les crédits d'impôts pour les enfants. Le montant des allocations familiales sera estimé pour chaque famille d'après le nombre d'enfants figurant sur ce questionnaire.
- Exclure également des revenus: les gains et les pertes au jeu, les sommes forfaitaires reçues en héritage au cours de l'année, les pertes et les gains en capital, le produit de la vente d'une propriété, les remboursements d'impôt sur le revenu, les paiements de prêt reçus, les règlements monétaires forfaitaires d'assurance, les dégrèvements d'impôt foncier et les remboursements de cotisations à un régime de pensions.

a) Total des salaires et traitements

Déclarez le total des salaires et traitements de tout emploi avant les déductions de l'impôt sur le revenu, des pensions, de l'assurance-hospitalisation, etc. (N'indiquez pas le salaire net.) Indiquez la solde et les indemnités militaires.

Indiquez les pourboires et les gratifications reçus en 1980. Indiquez aussi les gains provenant de tout genre d'emploi occasionnel, que vous ayez reçu ou non une formule T4 d'impôt sur le revenu.

Il faut également inclure les commissions. Toutefois, les vendeurs qui ont travaillé pour plus d'une entreprise ou qui avaient leur propre bureau ou personnel doivent indiquer ces chiffres dans "travail autonome non agricole" au poste b). Les personnes qui gardent des enfants chez elles et les livreurs de journaux doivent également répondre au poste b).

N'indiquez pas la valeur des prestations et allocations imposables fournies par l'employeur telles que le logement et l'automobile fournis gratuitement, les bourses d'entretien et les frais de déplacements du conjoint, etc.

Les propriétaires d'une entreprise ou d'une exploitation agricole non constituée en corporation doivent déclarer tout le revenu de cette entreprise ou de cette ferme dans "travail autonome" au poste b) ou c).

b) Revenu net d'un travail autonome non agricole

N'indiquez un montant que si vous possédiez et exploitiez une entreprise non agricole ou si vous exerciez une profession en 1980 soit seul, soit avec des associés. Si vous aviez des associés, ne déclarez que votre part du revenu net. Les sommes reçues d'une entreprise constituée en corporation doivent être déclarées dans les "salaires" ou les "revenus de placements".

Déclarez le revenu net (recettes brutes moins les dépenses d'exploitation telles que les salaires, les loyers, l'amortissement, etc.). Ne soustrayez pas les déductions personnelles comme l'impôt sur le revenu et les cotisations de pensions.

Les personnes qui gardent des enfants chez elles, les exploitants d'entreprises de distribution directe, par exemple, pour la vente et la livraison de produits de beauté, de journaux, et les personnes à tout faire qui obtiennent elles-mêmes des contrats ou des ententes les autorisant à effectuer des travaux doivent déclarer leur revenu dans cette partie.

Si vous avez subi une perte, indiquez-en le montant et cochez la case "Perte".

c) Revenu net d'un travail autonome agricole

N'indiquez un montant que si vous exploitiez une ferme en 1980 soit seul, soit avec des associés. Si vous aviez des associés, ne déclarez que votre part de revenu net.

Indiquez votre revenu net (recettes brutes provenant de la vente de produits agricoles moins l'amortissement et les frais d'exploitation). Les avances en espèces doivent être comprises pour l'année pour laquelle elles ont été reçues. Indiquez également les paiements d'appoint de source publique, mais n'indiquez pas la valeur des revenus en nature.

Répondez à la question même si vous avez employé un gérant pour administrer votre exploitation agricole. Soustrayez alors le traitement du gérant à titre de dépenses. Si vous louez votre exploitation à quelqu'un, déclarez-en le loyer dans les "revenus de placements", au poste g). De même, le revenu provenant d'une exploitation agricole constituée en corporation doit être déclaré dans les "salaires" ou les "revenus de placements".

Si vous avez subi une perte, indiquez-en le montant et cochez la case "Perte".

Une ***exploitation agricole*** comprend la production des grandes cultures, des légumes, des fruits, des produits de serre et de pépinière, des produits de l'érable, l'élevage de la volaille et du bétail, la production de produits d'origine animale tels que les oeufs, le lait et la laine, de même que l'élevage des animaux à fourrure et des abeilles.

d) Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti et prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec

Déclarez les montants versés aux personnes de 65 ans et plus et aux conjoints ou aux veuves de 60 à 64 ans des bénéficiaires de prestations de sécurité de la vieillesse (allocations du conjoint) par le gouvernement fédéral seulement.

Déclarez également les ***prestations*** reçues dans le cadre du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, par exemple, les pensions de retraite, les prestations de survivant, les pensions d'invalidité.

Prière de ne pas déclarer vos contributions ***versées au*** régime mais bien les prestations ***retirées***.

N'indiquez pas les sommes forfaitaires (sommes globales).

Déclarez les suppléments de revenu provinciaux au poste f). Les pensions de retraite de fonctionnaires, des membres de la GRC et des militaires doivent être déclarées au poste h).

e) Prestations d'assurance-chômage

Indiquez le total des prestations d'assurance-chômage, avant les déductions d'impôt sur le revenu. Indiquez les prestations de maladie, de maternité, de formation et de retraite reçues en vertu du régime fédéral d'assurance-chômage.

f) Autres revenus de sources publiques, y compris les suppléments de revenu des gouvernements provinciaux et l'assistance sociale

Déclarez les montants reçus des administrations provinciales et municipales par les nécessiteux, par exemple, l'aide aux mères nécessiteuses et aux aveugles, de même que les autres versements en espèces aux personnes dans le besoin.

Indiquez les suppléments de revenu des gouvernements provinciaux.

Indiquez ici tous les autres transferts, par exemple, les prestations des programmes de formation et de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada, les pensions aux anciens combattants et les indemnisations des accidents du travail.

Ne comptez pas les allocations familiales ni les crédits d'impôt pour les enfants.

Les pensions de retraite des militaires de carrière, des fonctionnaires, etc., doivent être déclarées au poste h).

g) Dividendes et intérêts d'obligations et de dépôts et autre revenu de placements

Déclarez le montant réel des dividendes reçus et non le montant imposable des dividendes reçus des actions d'entreprises canadiennes et étrangères.

Déclarez les intérêts de dépôts dans des banques, sociétés de fiducie, coopératives, caisses d'épargne et de crédit, caisses populaires, etc., ainsi que les intérêts d'obligations de tous genres.

Indiquez également les intérêts reçus de l'étranger.

Déclarez également ici les revenus nets provenant d'une propriété (y compris une terre agricole), les intérêts sur prêts et hypothèques, le revenu régulier provenant d'une succession ou d'un fonds de fiducie et les intérêts sur police d'assurance.

Si le total représente une perte, indiquez-en le montant et cochez également la case "Perte".

h) Pensions de retraite, rentes et autre revenu en espèces

Déclarez ici tout revenu que vous avez reçu suite à un emploi précédent ou celui d'un parent décédé.

Indiquez les pensions versées aux agents de la GRC, au personnel des Forces armées ou aux fonctionnaires à la retraite, et toutes les rentes, sans tenir compte de l'acheteur.

Inclure également tous les autres revenus ordinaires non mentionnés dans les questions précédentes.

Voici des exemples:
- pension alimentaire;
- soutien d'un enfant;
- soutien périodique reçu de personnes non membres du ménage;
- revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires;
- revenu reçu de l'étranger (c.-à-d. pensions), sauf les dividendes et intérêts, qui doivent être déclarés au poste g);
- bourses d'études non remboursables.

Ne comptez pas:
- les allocations familiales et les crédits d'impôt pour les enfants;
- les remboursements en argent des contributions à un fonds de retraite;
- les prestations de décès sous forme forfaitaire ou tout autre versement forfaitaire unique.

ANNEXE C

ERRATA ET NOTES

Dans une entreprise aussi vaste et aussi complexe qu'un recensement national, les erreurs et les omissions sont inévitables. Vu la période qui s'écoule entre les diverses étapes de la planification, de l'opération et de la production, des facteurs hors de notre contrôle influent sur la qualité du produit final.

Ainsi, les recenseurs ont besoin d'une carte de travail de leur secteur de dénombrement sur laquelle les rues et les repères physiques sont indiqués. Les renseignements nécessaires pour dresser ces cartes sont fournis surtout par les municipalités. Il n'est pas rare, toutefois, que les limites changent entre le moment où l'information nous est donnée et le jour du recensement. Cette situation nous conduit parfois à indiquer des chiffres de population pour la "mauvaise" municipalité.

Dans d'autres cas, des erreurs de réponse ou de traitement ont pu être découvertes après l'impression d'une publication, nécessitant la diffusion d'errata.

Le chapitre qui suit donne une liste exhaustive des notes et errata qui ont paru avant l'impression de cette publication.

LISTE DES NOTES ET ERRATA DES PRODUITS DE RÉFÉRENCE GÉOGRAPHIQUE, DOCUMENTS CATALOGUÉS ET NON CATALOGUÉS - RECENSEMENT DE 1981

Nº de catalogue ou de référence	Élément(s) visé(s)	Le bulletin renferme des errata et (ou) notes	Description
99-907	Carte 3	Non	McIver's, COM ne devrait pas faire partie de l'AR de Corner Brook
	Carte 7	Non	Île-du-Prince-Édouard - Edgmont Bay devrait se lire Egmont Bay
	Carte 9	Non	Saint-Basile, PAR ne devrait pas faire partie de l'AR d'Edmundston Madawaska, PAR (la troisième partie dans le coin nord-est) devrait faire partie de l'AR d'Edmundston
	Carte 12	Non	Une partie de Saint-Rosaire, P figure au bas de la carte, à 7 pouces de la marge gauche; cette partie devrait être incluse dans l'AR de Victoriaville Une très petite partie de Aubert-Gallion, SD figure au bas de la carte, à 7 5/8 pouces de la marge droite; cette partie ne devrait pas faire partie de l'AR de Saint-Georges
	Carte 13	Non	Les parties de Pointe-du-Lac, SD et Trois-Rivières-Ouest, V figurent au haut de la carte, à 2 1/2 pouces de la marge gauche; ces parties devraient être incluses dans la RMR de Trois-Rivières
	Carte 14	Non	Saint-Régis Akwesasne 15, R devrait être dans le coin sud-ouest de la carte et faire partie de l'AR de Cornwall Une petite partie de Saint-Mathieu, P figure au coin droit, à 2 1/2 pouces du haut de la carte; elle devrait faire partie de l'AR de Shawinigan

LISTE DES NOTES ET ERRATA DES PRODUITS DE RÉFÉRENCE GÉOGRAPHIQUE, DOCUMENTS CATALOGUÉS ET NON CATALOGUÉS - RECENSEMENT DE 1981 (suite)

Nº de catalogue ou de référence	Élément(s) visé(s)	Le bulletin renferme des errata et (ou) notes	Description
99-907 (fin)	Carte 15	Non	Grenville, VL devrait faire partie de l'AR de Hawkesbury
	Carte 19	Non	St. Regis Akwesasne 59, R devrait faire partie de l'AR de Cornwall Amherst Island, TP, Wolfe Island, TP, et Howe Island, TP devraient faire partie de l'AR de Kingston
	Carte 21	Non	Belmont, VL devrait faire partie de la RMR de London Port Stanley, VL ne devrait pas faire partie de la RMR de London Une petite partie d'Oakville, T figure au haut de la carte, à 4 1/2 pouces de la marge droite; elle devrait faire partie de la RMR de Toronto
	Carte 28	Non	Fond du Lac 229 devrait se lire Fond du Lac 227
	Carte 32	Non	Pitt Meadows, DM devrait faire partie de la RMR de Vancouver
	Carte 33	Non	Kitimat 1, R devrait se lire Kitimat 2, R
99-908, 99-912, 99-917	- - -	Non	Fond du Lac 229, R devrait se lire Fond du Lac 227, R Kitimat 1, R devrait se lire Kitimat 2, R

LISTE DES NOTES ET ERRATA DES PRODUITS DE RÉFÉRENCE GÉOGRAPHIQUE, DOCUMENTS CATALOGUÉS ET NON CATALOGUÉS - RECENSEMENT DE 1981 (suite)

Nº de catalogue ou de référence	Élément(s) visé(s)	Le bulletin renferme des errata et (ou) notes	Description
99-912	Page 14	Non	Regina, ligne 1, colonne des SD, 226 devrait se lire 204-226
	Page 44	Non	Alert Bay 1, R (5943801) et Alert Bay 1A, R (5943802) sont toutes deux indiquées comme appartenant à la SRU 029; la SRU devrait se lire 035
	Page 46	Non	Pashilqua 2, R (5931828) est indiquée comme faisant partie de la SRU 034; celle-ci devrait se lire SRU 030
99-913, 99-918	Exigences relatives au codage, page XI	Non	Code de la partie de la RMR/AR (1 chiffre) devrait se lire code de la partie de la RMR/AR (1 chiffre) où 1 = noyau urbanisé 2 = banlieue urbaine 3 = banlieue rurale
E-560, E-562, E-565, E-566, E-568	- - - - -	Non	Erreur dans le chiffre total de population; voir les notes pour 93-902, 93-904, 93-907, 93-908, 93-910
E-481	Ontario T.3, p. 3 - 14	Non	Le groupe de référence 922 devrait se diviser en deux: 1981 — 1976 922A 005055, 005056, 005063, 005061, 005062 = 003059, 003063, 003064 922B 003062, 003063, 003066, 003067, 003068, 003069, 003073, 003064, 003070, 003117, 003120, 003121 = 053062, 053063, 053073

LISTE DES NOTES ET ERRATA DES PRODUITS DE RÉFÉRENCE GÉOGRAPHIQUE, DOCUMENTS CATALOGUÉS ET NON CATALOGUÉS - RECENSEMENT DE 1981 (fin)

Nº de catalogue ou de référence	Élément(s) visé(s)	Le bulletin renferme des errata et (ou) notes	Description
E-484, E-485, E-566, E-578	- - - -	Non	Fond du Lac 229, R devrait se lire Fond du Lac 227, R
E-484, E-485, E-568, E-580	- - - -	Non	Kitimat 1, R devrait se lire Kitimat 2, R
E-485, E-487, E-523	Introduction	Oui	Dans l'introduction des bulletins, le deuxième paragraphe du texte français de la section "Erreur d'observation" est inexact
E-485	-	Non	Erreur dans le chiffre total de population de 1981; voir les notes pour 93-902, 93-904, 93-906, 93-907, 93-908, 93-910
E-490	-	Non	Voir la note pour 95-908
E-500	-	Non	Voir la note pour 95-918
E-516	-	Non	Voir la note pour 95-934
E-517	-	Non	Voir la note pour 95-936

LISTE DES NOTES ET ERRATA DES BULLETINS CATALOGUÉS - RECENSEMENT DE 1981

Numéro de catalogue	Élément(s) visé(s)	Le bulletin renferme des errata et (ou) notes	Description	
Vol. 1: Série nationale				
92-902	T.1	Oui	Les chiffres pour le total des langues non officielles selon le sexe sont inexacts	
92-903	T.4,5,6	Oui	Mise en garde au sujet de la qualité des données concernant le type de construction	
Vol. 2: Série provinciale				
93-902	T.4,6	Non	Hillsborough Park, VL	
			Le total de population	
			en 1981 est	1,227
			devrait se lire	1,036
			East Royalty, VL	
			Le total de population	
			en 1981 est	1,696
			devrait se lire	1,863
			Sherwood, VL	
			Le total de population	
			en 1981 est	5,681
			devrait se lire	5,705
93-904	T.4,6	Non	Jacquet River, VL	
			Le total de population	
			en 1981 est	778
			devrait se lire	887
			Durham, PAR	
			Le total de population	
			en 1981 est	2,656
			devrait se lire	2,547

LISTE DES NOTES ET ERRATA DES BULLETINS CATALOGUÉS - RECENSEMENT DE 1981 (suite)

Numéro de catalogue	Élément(s) visé(s)	Le bulletin renferme des errata et (ou) notes	Description	
Vol. 2: Série provinciale (suite)				
93-904 (fin)			Meductic, VL Le total de population en 1981 est devrait se lire	 234 197
			Canterbury, PAR Le total de population en 1981 est devrait se lire	 649 686
93-906	T.5	Non	AR de Cornwall, noyau urbanisé Le total de population en 1981 est devrait se lire	 146,144 46,144
93-907	T.4,6	Non	Alexander, LGD Le total de population en 1981 est devrait se lire	 2,793 1,908
			Division No. 1, Unorganized, UNO Le total de population en 1981 est devrait se lire	 675 1,560
			Norway House 17, R Le total de population en 1981 est devrait se lire	 1,812 1,976
			Division No. 22, Unorganized, UNO Le total de population en 1981 est devrait se lire	 2,703 2,539

LISTE DES NOTES ET ERRATA DES BULLETINS CATALOGUÉS - RECENSEMENT DE 1981 (suite)

Numéro de catalogue	Élément(s) visé(s)	Le bulletin renferme des errata et (ou) notes	Description	
Vol. 2: **Série provinciale** (suite)				
93-908	T.4,6	Non	Regina, C Le total de population en 1981 est devrait se lire	 162,613 162,984
			Sherwood No. 159, RM Le total de population en 1981 est devrait se lire	 1,700 1,329
			Chicken 224, R Le total de population en 1976 est devrait se lire	 -A 528
			Chicken 225, R Le total de population en 1976 est devrait se lire Le total de population en 1981 est devrait se lire	 528 - 236 26
			Division No. 18, Unorganized, UNO Le total de population en 1981 est devrait se lire	 11,991 12,201
		Non	Fond du Lac 229, R devrait se lire Fond du Lac 227, R	
93-910	T.4,6	Non	Kitimat 1, R devrait se lire Kitimat 2, R	

LISTE DES NOTES ET ERRATA DES BULLETINS CATALOGUÉS - RECENSEMENT DE 1981 (suite)

Numéro de catalogue	Élément(s) visé(s)	Le bulletin renferme des errata et (ou) notes	Description
Vol. 2: Série provinciale (fin)			
93-913, 93-915 à 93-922	T.14,15,16, 17,18	Oui	Mise en garde au sujet de la qualité des données concernant le type de construction
93-913 à 93-922	T.39, col.4,5	Oui	Les chiffres des colonnes 4 (Familles principales époux-épouse avec d'autres personnes dans le même ménage) et 5 (Familles principales époux-épouse sans autres personnes dans le même ménage) ont été inversés
	T.39, col.6,7	Oui	Les chiffres des colonnes 6 (Familles principales monoparentales avec d'autres personnes dans le même ménage) et 7 (Familles principales monoparentales sans autres personnes dans le même ménage) ont été inversés
	T.39, col.9	Oui	Les chiffres sur les familles secondaires monoparentales sont inexacts
93-914	T.14,15,16,17	Oui	Mise en garde au sujet de la qualité des données concernant le type de construction
93-923, 93-924	T.14,16	Oui	Mise en garde au sujet de la qualité des données concernant le type de construction
Vol. 3: Série des profils			
95-901 à 95-940	T.1	Non	Mise en garde au sujet de la qualité des données concernant le type de construction

LISTE DES NOTES ET ERRATA DES BULLETINS CATALOGUÉS - RECENSEMENT DE 1981 (fin)

Numéro de catalogue	Élément(s) visé(s)	Le bulletin renferme des errata et (ou) notes	Description	
Vol. 3: Série des profils (fin)				
95-904	T.1	Non	Sherwood, VL, Î.-P.-É.	
			Le total de population en 1981 est	5,681
			devrait se lire	5,705
			Division No. 18, Unorganized, UNO, Sask.	
			Le total de population en 1981 est	11,991
			devrait se lire	12,201
			Regina, C, Sask.	
			Le total de population en 1981 est	162,613
			devrait se lire	162,984
95-908	Carte 2 de 2	Non	La limite septentrionale de la SR090.07 et le prolongement vers l'ouest de cette limite indiquent 25e avenue mais devraient se lire 23e avenue	
95-918	T.1	Non	SR382.01	
			Le total de population en 1981 est	3,513
			devrait se lire	3,848
			SR382.02	
			Le total de population en 1981 est	5,212
			devrait se lire	4,877
95-934	Carte 2 de 2	Non	Le SR010.01 devrait se lire SR010.02 et vice versa	
95-936	Carte 3 de 4	Non	Dans les SR516.01 et 528 - Base Line devrait se lire av. Eglinton et boul. Wiston Churchill devrait se lire boul. Winston Churchill	

ANNEXE D

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT

Le tableau qui suit présente les liens qui existent entre les populations recensées et celles qui figurent dans les tableaux. Comme on peut le voir, il existe des différences importantes. Ainsi, on notera que seuls les tableaux des univers de la population (100 % et 20 %) comprennent la population recensée.

Par contre, l'univers des ménages et des familles est beaucoup plus restrictif et ce, pour diverses raisons. Par exemple, lorsque l'on parle du stock immobilier au Canada, il est illogique d'inclure les caractéristiques des logements occupés par des ménages à l'extérieur du Canada; par conséquent, il ne sont pas recensés et ils sont exclus des chiffres.

De même, les personnes recensées comme résidents temporaires ignorent souvent qui a été inscrit comme Personne 1 (ou personne repère) de leur domicile habituel; par conséquent, ils ne peuvent préciser leur lien avec celle-ci. Il est donc impossible d'attribuer à ces personnes une situation dans la famille et les résidents temporaires ne sont alors pas compris dans l'univers des ménages, dans l'univers des familles et dans l'univers lié aux familles.

Les personnes dénombrées dans les logements collectifs, surtout ceux qui comptent de nombreux résidents, ne peuvent en général indiquer avec précision leur lien dans la famille. Par conséquent, on n'a pas tenté de leur attribuer la situation qui leur revient dans la famille.

La vérification des logements vacants n'est pas effectuée dans le cas des logements collectifs. Par conséquent, la population ajoutée par suite de cette vérification ne s'applique pas aux logements collectifs mais plutôt à tous les autres univers.

On espère que ce tableau aidera l'utilisateur à faire le rapprochement qui s'impose entre les chiffres de population donnés dans les tableaux de population avec les chiffres donnés, par exemple, dans les tableaux sur les ménages.

Liens entre la population recensée et la population figurant dans les tableaux, recensement de 1981

Personnes totalisées dans les catégories suivantes		Personnes recensées comme résidents habituels					Personnes recensées comme	
		Dans les ménages privés	Dans les ménages collectifs		Sur les navires en mer	Dans les ménages à l'extérieur du Canada	Résidents temporaires	Suite à la vérification des logements vacants
			Pensionnaires d'institution	Non-pensionnaires d'institution				
Ménages collectifs	405,730	X	253,975	150,840	920	X	X	X
Ménages privés	23,797,380	23,715,020	X	X	X	X	X	82,355
Logements privés occupés	23,797,380	23,715,020	X	X	X	X	X	82,355
Familles de recensement	20,602,630	20,550,110	X	X	X	X	X	52,520
Personnes hors famille de recensement	3,194,750	3,164,910	X	X	X	X	X	29,840
Familles économiques	21,381,710	21,326,715	X	X	X	X	X	55,000
Personnes seules	2,415,665	2,338,310	X	X	X	X	X	27,355

Liens entre la population recensée et la population figurant dans les tableaux, recensement de 1981 - fin

Personnes totalisées dans les catégories suivantes		Personnes recensées comme résidents habituels					Personnes recensées comme	
		Dans les ménages privés	Dans les ménages collectifs		Sur les navires en mer	Dans les ménages à l'extérieur du Canada	Résidents temporaires	Suite à la vérification des logements vacants
			Pensionnaires d'institution	Non-pensionnaires d'institution				
Population totale (100 %)	24,343,180	23,715,020	253,975	150,840	920	22,485	117,585	82,355
Population pondérée (20 %)	24,343,180	23,715,020	257,955	146,860	920	22,485	117,585	82,355

Nota: Les écarts qui existent entre les chiffres relatifs à la population totale et à la population-échantillon des pensionnaires d'institution sont attribuables entièrement au fait que l'on a recodé la "Personne 1" dans quelques institutions pour en faire un pensionnaire d'institution dans la base de données pondérées.